







**B E K B**

**B C B E**

# **Rapport et comptes annuels 2016**

**Rapport du Conseil d'administration  
à l'Assemblée des actionnaires  
sur l'exercice 2016**



## Rapports de la BCBE

### Rapport de gestion

Le rapport de gestion (RG), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe, présente la situation économique de la banque de manière fiable. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

### Rapport sur le développement durable

Le rapport sur le développement durable (RDD) contient les répercussions, les objectifs et les activités de la BCBE sous l'angle du développement durable. Il tend à donner conjointement avec le rapport de gestion une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque.

Le rapport sur le développement durable est présenté conformément aux lignes directrices *Global Reporting Initiative* (GRI), version G4, tout en tenant compte du Supplément sur le secteur des services financiers. La BCBE aborde tous ses principaux thèmes en rapport avec le développement durable et présente les indicateurs GRI correspondants. De ce fait, le présent rapport satisfait aux options GRI « critères Exhaustifs ». Les données standard du rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe; cependant, tous nos processus sont certifiés ISO 9001 et notre écologie d'entreprise ISO 14001.

Les deux rapports sont publiés annuellement. À défaut d'indication contraire, les informations qu'il renferme se rapportent à la maison mère BCBE et à l'engagement de la banque en 2016.

# Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA  
Place Fédérale 8  
Case postale  
3001 Berne  
032 327 47 47

[www.bcbe.ch](http://www.bcbe.ch)  
[bcbe@bcbe.ch](mailto:bcbe@bcbe.ch)

## Rédaction

Kerstin Eichenberger, Eveline Wittwer, Harry Tresch

## Concept, production et impression

Stämpfli SA, Berne

## Photographie

Lea Moser, Berne

© Mars 2017

Banque Cantonale Bernoise SA



No. 01-16-543397 – [www.myclimate.org](http://www.myclimate.org)  
© myclimate – The Climate Protection Partnership

# Sommaire

<b>Introduction</b>		<b>II Gouvernance d'entreprise</b>		<b>BOUCLEMENT ANNUEL</b>	<b>66</b>
<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>7</b>	<b>PRINCIPES</b>	<b>28</b>	Bilan	66
<b>L'EXERCICE EN BREF</b>	<b>9</b>	<b>GOVERNANCE D'ENTREPRISE</b>	<b>29</b>	Compte de résultat	67
<b>I Vue d'ensemble</b>		Structure du groupe et actionariat	29	Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	68
<b>ORGANISATION</b>	<b>12</b>	Structure du capital	29	Tableau des flux de trésorerie	69
Conseil d'administration	12	Conseil d'administration	30	État des capitaux propres	70
Direction générale	12	Direction générale	35	<b>ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>71</b>
Organes de révision	12	Droits sociaux des actionnaires	36	Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	71
Organigramme	14	Changement de contrôle et mesures de défense	37	Principes comptables et d'évaluation	71
<b>POLITIQUE D'AFFAIRES</b>	<b>16</b>	Organe de révision	37	Gestion des risques	77
Mission et stratégie	16	Politique d'information	37	Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeurs	83
Stratégie de propriétaire novatrice	16	<b>III Rapport de rémunération</b>		Évaluation des garanties	83
Approche entrepreneuriale	18	<b>RAPPORT DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>40</b>	Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ( <i>hedge accounting</i> )	84
Cours de l'action	18	Compétence et détermination des rémunérations	40	Activités externalisées	85
Nouvelle augmentation du dividende	18	Système de rémunération	40	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	85
<b>CONTEXTE ET POSITIONNEMENT</b>	<b>20</b>	Rémunérations versées en 2016	45	Informations concernant les positions du bilan	86
Contexte conjoncturel mondial	20	<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>49</b>	Informations concernant les opérations hors bilan	107
Contexte conjoncturel en Suisse et dans ses régions	20	<b>IV Rapport financier</b>		Informations concernant le compte de résultat	109
Domaines d'activité diversifiés	20	<b>RAPPORT ANNUEL</b>	<b>52</b>	<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>112</b>
<b>ENGAGEMENT DURABLE</b>	<b>24</b>	Commentaires sur l'activité de la banque	52	<b>REPÈRES</b>	<b>118</b>
		L'exercice 2016	54	<b>ACTION BCBE</b>	<b>120</b>
		Effectifs de personnel	62		
		Liquidités et fonds propres	62		
		Emploi du bénéfice	62		
		Réalisation d'une évaluation de risque	62		
		État des commandes et des mandats	62		
		Activités de recherches et de développement	62		
		Événements extraordinaires	64		
		Perspectives	64		



Antoinette Hunziker-Ebnetter et Hanspeter Rüfenach dirigent la BCBE à l'avenir.

## Une bonne année pour la Banque Cantonale Bernoise

Cher lecteur, chère lectrice,

L'année écoulée a été une année fructueuse pour la Banque Cantonale Bernoise (BCBE). Les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises sont en progression. Les prêts à la clientèle sont passés à 21,4 milliards de francs. Marqués par les taux négatifs, les fonds de la clientèle se sont repliés par rapport à l'exercice 2015. Les valeurs patrimoniales sous gestion ont augmenté pour s'établir à 21,0 milliards de francs. La somme du bilan affiche une hausse de 370 millions de francs et la substance qui permet de supporter le risque dépasse 10 % de la somme du bilan.

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service a connu une évolution réjouissante, s'élevant à plus de 100 millions de francs. Il s'explique essentiellement par la demande élevée de fonds de placements BCBE, lancés en 2016. Le bénéfice annuel atteint 129 millions de francs, un montant légèrement inférieur à celui de 2015.

Nous maintenons notre vision à long terme. L'optimisation des processus et l'efficience restent à l'ordre du jour, tout comme notre politique d'augmentation du dividende. Le Conseil d'administration propose donc à l'Assemblée générale du 16 mai 2017 d'augmenter le dividende de 20 centimes, à 6,20 francs. Nos actionnaires profitent ainsi du modèle d'entreprise durable de la banque.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier nos 500 000 clients, nos 60 000 actionnaires et nos 1200 collaborateurs. Ils font tous en sorte que notre banque se développe sainement et que sa politique d'affaires reste viable à long terme.

Avec nos salutations les meilleures



**Antoinette Hunziker-Ebnetter**  
Présidente du Conseil d'administration



**Hanspeter Rüfenacht**  
Président de la Direction générale



« Partir en famille en vacances aux Pays-Bas, jouer des longues plages et simplement se ressourcer, un projet que nous souhaitons réaliser depuis longtemps. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 10.

## L'exercice en bref

**La BCBE a une nouvelle fois développé ses cœurs de métier, réalisé un free cash-flow cumulé qui dépasse l'objectif fixé et propose une augmentation du dividende.**

### Orientation à long terme

La BCBE s'appuie sur une structure de bilan solide doublée d'une dotation importante en fonds propres, d'un bon refinancement et d'une capacité bénéficiaire durable. Cette approche s'est avérée fructueuse en 2016 également. Pour les exercices 2013 à 2022, la BCBE entend générer un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. En 2016, le free cash-flow se montait à 94,2 millions de francs. À 451,3 millions de francs, la valeur ajoutée générée dépasse néanmoins l'objectif après quatre ans. Une augmentation du dividende de 20 centimes, à 6,20 francs par action, est proposée à l'Assemblée générale.

### Hausse du bénéfice

Le bénéfice a atteint 129,4 millions de francs (en 2015 : 131,3 millions de francs). Dans un contexte de marché exigeant, le résultat net des opérations d'intérêts s'est chiffré à 291,4 millions de francs, en recul de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent. Compte tenu du niveau bas des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt. Ces frais de couverture ont pesé sur le résultat des opérations d'intérêts à hauteur de 73,0 millions de francs (en 2015 : 74,8 millions de francs). Le produit des opérations de commissions et des prestations de service a connu une hausse de 1,4 %, à 100,3 millions de francs. Le produit des opérations de négoce, maintenu à dessein à un bas niveau, a fléchi de 9,4 %, à 19,3 millions de francs. En excluant le versement extraordinaire à la Caisse de pension de la BCBE effectué en

2015, les charges d'exploitation ont pu être réduites de 2,1 %.

### Dotation en fonds propres élevée

La BCBE vise un objectif de rendement durable. Le ratio de fonds propres globaux de Bâle III se monte à 19,8 % et est largement conforme aux prescriptions réglementaires. Le ratio de fonds propres de base de Bâle III (y c. les réserves pour risques bancaires généraux) par rapport à la somme totale du bilan s'élève à 7,9 %. Corrections de valeur et provisions comprises, la substance qui permet de supporter le risque a atteint plus de 10 % de la somme du bilan.

### Bon refinancement

La BCBE dispose d'une structure de financement saine. Les fonds déposés par la clientèle au sens strict du terme (engagements résultant des dépôts de la clientèle et obligations de caisse) ont enregistré un repli de 0,4 %, à 22,1 milliards de francs, et dépassent toutefois les prêts à la clientèle.

### Développement des opérations de crédit

La BCBE a développé ses opérations de crédit en mettant l'accent sur les PME. En excluant les créances aux corporations de droit public, les créances sur la clientèle ont crû de 486,0 millions de francs, à 20,7 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 496,2 millions de francs, à 19,9 milliards de francs. Au moment d'accorder un crédit, la banque veille à ce que la charge reste supportable pour le client, même en cas de hausse des taux d'intérêt.

### Rôle majeur du conseil patrimonial

Les valeurs patrimoniales sous gestion ont progressé à 21,0 milliards de francs (en 2015 : 20,0 milliards de francs). Cette augmentation s'explique avant tout par le lancement des nouveaux fonds de placement de la BCBE. Les valeurs patrimoniales contiennent des produits de fond totalisant

6,0 milliards de francs et des mandats de gestion de fortune s'élevant à 4,5 milliards de francs.

### Développement du service à la clientèle

Les affaires bancaires n'échappent pas à la numérisation, à la mobilité et aux nouveaux médias ; au contraire, leur influence est grandissante. Lors de l'élargissement de son catalogue de prestations numériques, la BCBE a pris en compte cette évolution puisqu'elle a lancé l'App BCBE destinée au banking mobile. Par ailleurs, le Centre clientèle est en service depuis août 2016. Les collaborateurs du Centre clientèle répondent aux clients en semaine de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 16 h. Les heures de conseil dans les sièges s'étendent de 7 h à 19 h. En étoffant ses prestations de conseil, la BCBE s'aligne sur les nouveaux besoins du client, afin qu'il puisse la joindre plus facilement et bénéficier des services numériques.

### Contribution financière au canton de Berne

Depuis la transformation de la BCBE en société anonyme, le canton a pu enregistrer un afflux de fonds d'environ 1,9 milliard de francs (remboursement de capital de dotation/capital-actions, placement d'actions, indemnisation des droits de souscription, indemnisation de la garantie de l'État, dividendes et impôts). En 2016, les pouvoirs publics ont obtenu 64,0 millions de francs sous forme de dividendes et impôts.

### Politique d'affaires durable

Deux organismes neutres louent l'engagement de la BCBE. Depuis 2010, l'agence de notation oekom research décerne à la banque le label *Prime*. La BCBE domine la branche en termes d'engagements social et écologique. En outre, dans le classement *Climate* de 2016, l'organisation Carbon Disclosure Project (CDP) a attribué la meilleure note à notre banque.



Les clients de la BCBE bénéficient de conditions attractives et d'une offre diversifiée. Il en va de même pour la famille Sandeck. Grâce aux produits d'épargne de la BCBE, elle a pu réaliser son rêve. En été 2016, toute la famille a entrepris un long voyage aux Pays-Bas.

Stefanie et Artur Sandeck, hortultrice et installateur électricien, avec leur enfants Sebastian, Miriam, Lea et Sarah (de g. à d.), Lyss

# I Vue d'ensemble

## Sommaire

<b>ORGANISATION</b>	<b>12</b>
Conseil d'administration	12
Direction générale	12
Organes de révision	12
Organigramme	14
<b>POLITIQUE D'AFFAIRES</b>	<b>16</b>
Mission et stratégie	16
Stratégie de propriétaire novatrice	16
Approche entrepreneuriale	18
Cours de l'action	18
Nouvelle augmentation du dividende	18
<b>CONTEXTE ET POSITIONNEMENT</b>	<b>20</b>
Contexte conjoncturel mondial	20
Contexte conjoncturel en Suisse et dans ses régions	20
Domaines d'activité diversifiés	20
<b>ENGAGEMENT DURABLE</b>	<b>24</b>

## Organes et organigramme

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### **Antoinette Hunziker-Ebnetter**

Présidente, Lic. oec. HSG, CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG

#### **Rudolf Stämpfli**

Vice-président, D<sup>r</sup> oec. HSG, président du conseil d'administration et copropriétaire de Stämpfli SA, éditeur

#### **Kathrin Anderegg-Dietrich** (jusqu'au 17 mai 2016)

Notaire, propriétaire de sa propre étude

#### **Daniel Bloch**

Avocat, MBA, président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA

#### **Rudolf Grünig** (jusqu'au 17 mai 2016)

Prof., D<sup>r</sup> rer. pol., professeur titulaire de gestion d'entreprise à l'Université de Fribourg

#### **Eva Jaisli** (depuis le 17 mai 2016)

D<sup>r</sup> h.c., CEO et copropriétaire de PB Swiss Tools

#### **Christoph Lengwiler** (depuis le 17 mai 2016)

Prof., D<sup>r</sup> oec. publ., directeur de l'Institut des services financiers de Zoug (IFZ) de la Haute école de Lucerne

#### **Jürg Rebsamen** (depuis le 17 mai 2016)

D<sup>r</sup> sc. techn EPFZ, conseiller indépendant en informatique et en solutions d'outsourcing dans le domaine bancaire

#### **Peter Siegenthaler**

Lic. rer. pol., D<sup>r</sup> h.c., ancien responsable de l'Administration fédérale des finances

#### **Rudolf Wehrli** (jusqu'au 17 mai 2016)

D<sup>r</sup> en phil. et D<sup>r</sup> en théol., homme d'affaires

#### **Peter Wittwer**

Expert-comptable diplômé

### DIRECTION GÉNÉRALE

#### **Hanspeter Rüfenacht**

Président de la Direction générale, responsable du Département Clientèle privée et Clientèle entreprises

#### **Stefan Gerber**

Responsable du Département Clientèle de placement/Grands clients

#### **Johannes Hopf**

Responsable du Département Production et exploitation

#### **Alois Schärli**

Responsable du Département Finances

### ORGANES DE RÉVISION

#### **Organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et à la législation bancaire**

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

#### **Révision interne**

Markus Berchtold

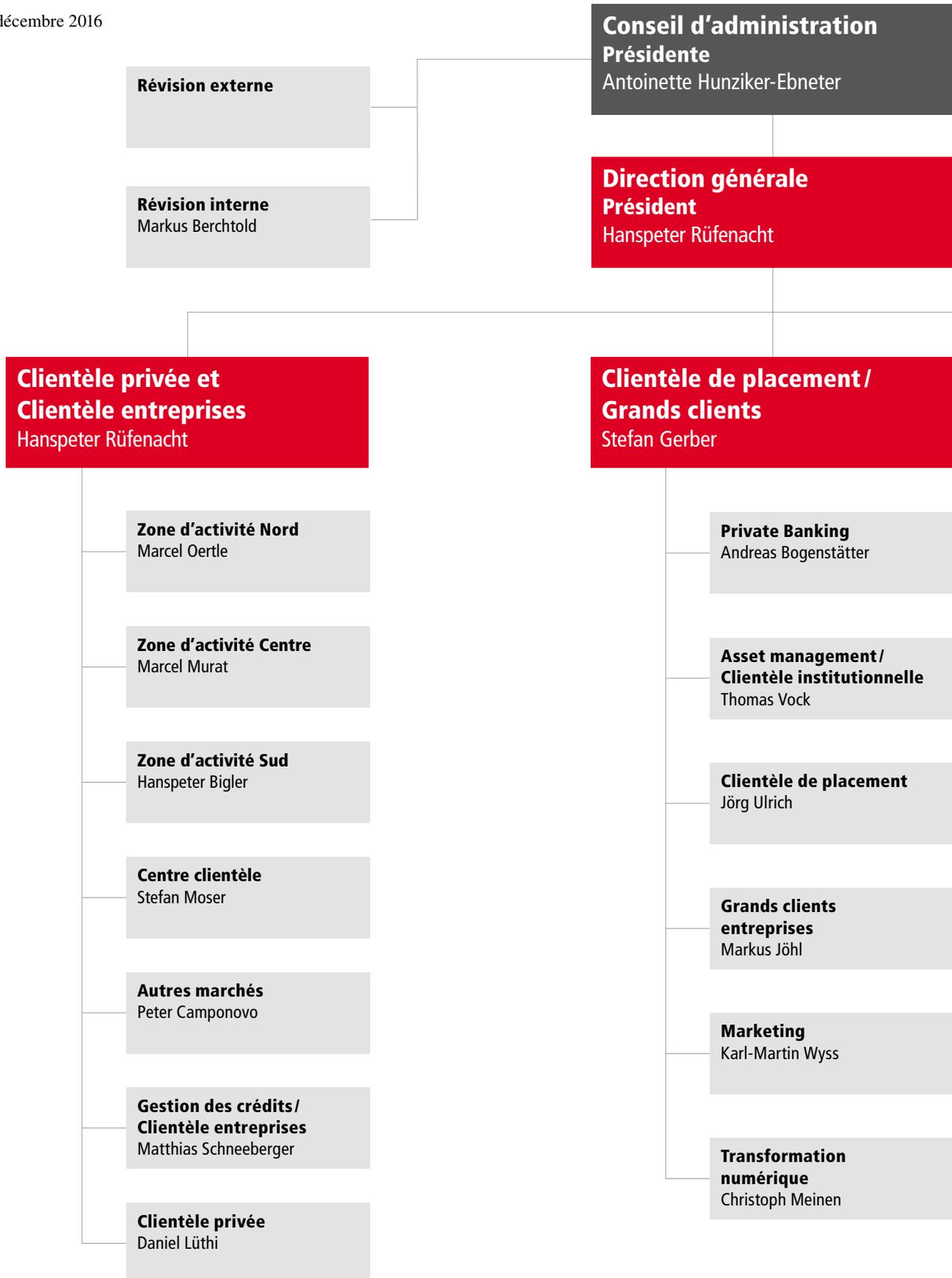


**Direction générale**

Johannes Hopf, Hanspeter Rüfenacht (président de la Direction générale), Alois Schärli et Stefan Gerber (de gauche à droite).

## Organigramme

31 décembre 2016



**Secrétariat général**  
Martin Grossmann

**Finances**  
Alois Schärli

**Gestion des risques**  
Marcel Fehr

**Service juridique /  
Compliance**  
Ariane Ryser

**Comptabilité / Controlling**  
Christian Heiniger

**Négoce/  
Institutions financières**  
Reto Padrutt

**Production et exploitation**  
Johannes Hopf

**Personnel / Formation**  
Thomas Gosteli

**Opérations**  
Philipp Cossi

**Organisation /  
Informatique**  
Mark Haller

**Construction / Sécurité**  
Markus Hirschi

**Immeubles**  
Jürg Känel

## La stratégie et la politique d'affaires de la BCBE axées sur le long terme portent leurs fruits

La BCBE concentre ses activités avant tout sur deux cœurs de métier, à savoir sur la clientèle privée et la clientèle entreprises (en particulier les PME). Le conseil patrimonial et le Private banking pour les particuliers et les institutionnels complètent son offre. Elle gère les patrimoines avec responsabilité et accorde des crédits à des privés et à des entreprises. Profondément enracinée dans sa région, elle contribue dans une large mesure au développement des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable.

### MISSION ET STRATÉGIE

La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle cherche à créer durablement de la valeur au lieu de maximiser les bénéfices à court terme.

La mission de la BCBE est la suivante : en se fondant sur des valeurs communes et sur une approche et une action pluridisciplinaires,

- fournir des services financiers de premier ordre à ses clients ;
- viser des résultats durables pour ses actionnaires ;
- offrir des perspectives de développement à ses collaborateurs.

Nous créons ainsi de la confiance et une plus-value dans notre espace d'activités économiques et de vie en société.

La BCBE en a dégagé les huit principes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.

2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec le client, l'ancrage régional et le conseil individuel à chaque étape de la vie. Elle propose des services financiers de premier ordre sur plusieurs canaux de distribution.

### La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme.

3. La transformation numérique est une opportunité que la BCBE entend saisir, notamment pour proposer des formules novatrices utiles au client.
4. La BCBE est leader sur son marché dans les affaires Clientèle privée et Clientèle entreprises. La Clientèle de placement et le Private banking sont en plein développement.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, ils recherchent des solutions et ils travaillent en réseau. Ils placent le client au cœur de leurs préoccupations et ils créent de la plus-value. La banque investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE vise, en prenant des risques raisonnables, une rentabilité de 2 à 4 % supérieure au rendement d'un placement très sûr. Son objectif est de dégager un rendement sur fonds propres stable à long terme, permettant de payer un dividende attrayant.
8. La BCBE est convaincue de la nécessité de maintenir une stabilité financière et la

confiance de ses clients. Elle compte générer sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près de 1 milliard de francs.

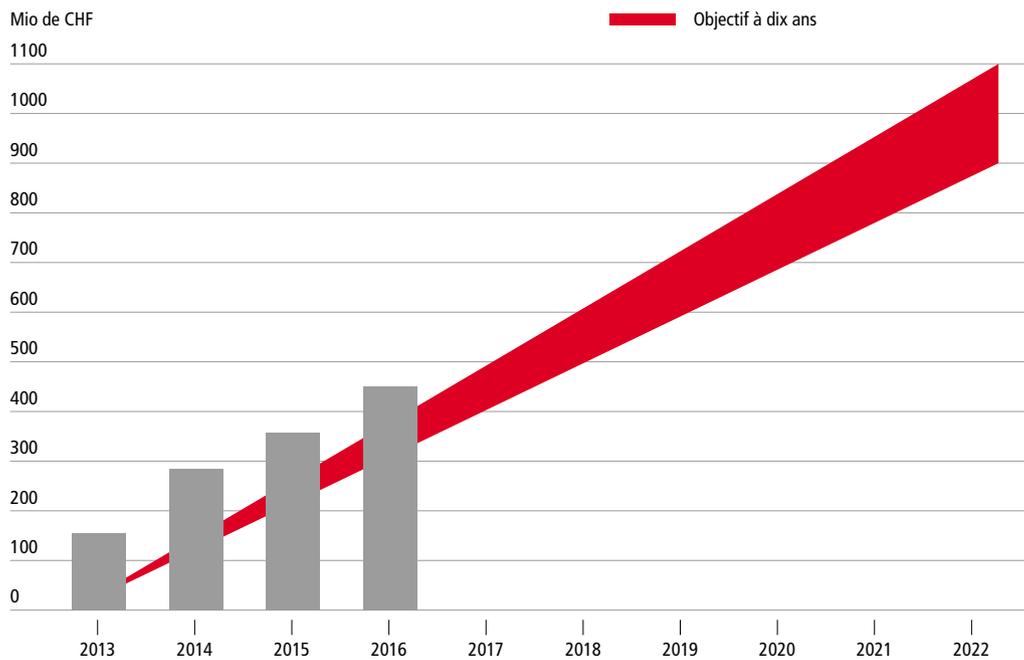
Les risques sont soigneusement évalués. La BCBE se protège contre les risques de variation des intérêts dans le contexte actuel de taux bas. Les chiffres de l'exercice 2016 reflètent la réussite de cette stratégie de risque faible, même quand les conditions sont difficiles. Ils sont commentés en détail à partir de la page 52 et sont présentés à partir de la page 66 sous forme de tableaux.

### STRATÉGIE DE PROPRIÉTAIRE NOVATRICE

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Le canton et l'économie bernoise veulent une banque cantonale forte. Le Conseil-exécutif et le Parlement l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. En effet, une PME sur trois et plus d'un particulier sur trois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE. Par sa stratégie de propriétaire, le canton entend préserver une banque indépendante et performante, active dans toutes les régions, avec siège à Berne. C'est en fait la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le canton de Berne avait fait figure de pionnier en fondant la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé selon l'art. 620ss CO, à l'automne 1998, il a de nouveau fait preuve d'avant-garde. Cette mesure a permis au can-

## Free cash-flow de 94,2 millions de francs



**Troisième plan décennal:** la BCBE entend générer de 2013 à 2022 un free cash-flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Le free cash-flow cumulé jusqu'à fin 2016 à hauteur de 451,3 millions de francs dépasse l'objectif.

ton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. En contrepartie, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5%. Avec quelque 60 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses en référence au nombre d'actionnaires.

### **APPROCHE ENTREPRENEURIALE**

Le paquet d'actions résiduel – actuellement 51,5% – reste auprès du canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer l'orientation commerciale de la banque. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités des milieux économique et scientifique sont représentées. Les deux partenaires, le canton et la banque, ont ainsi gagné une liberté d'action supplémentaire. Une banque affichant un bilan sain, une base de fonds propres solide et une direction d'entreprise performante offre la meilleure protection aux créanciers. Le canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la stratégie risque faible susmentionnée, et celle-ci s'est révélée judicieuse. La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie de propriétaire et est intervenue à partir d'une position de force. La protection légale du déposant, qui s'étend à 100 000 francs, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques.

### **COURS DE L'ACTION**

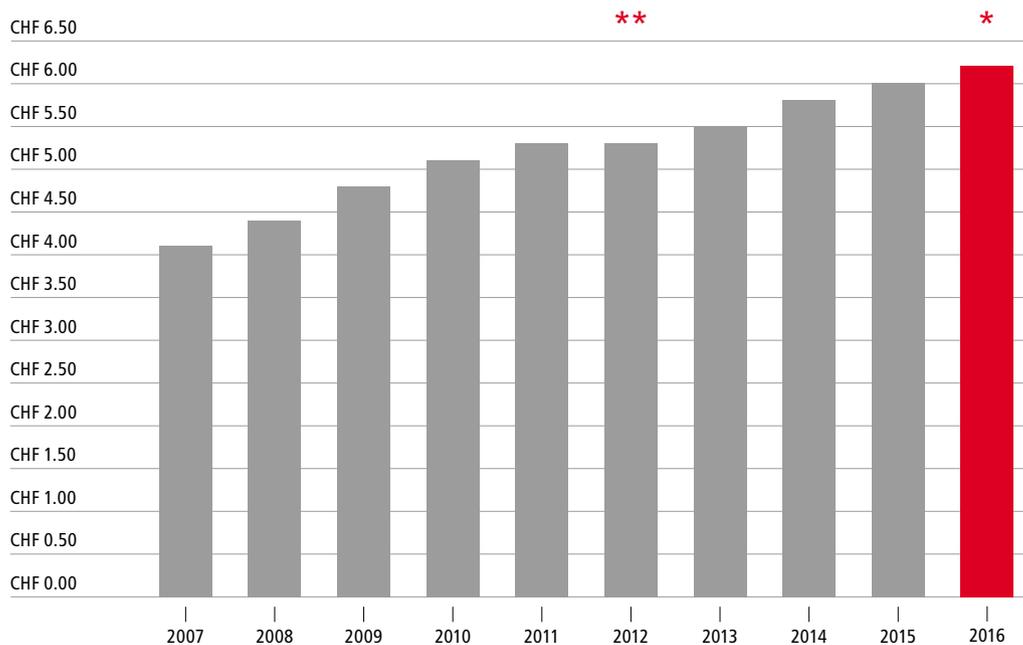
Le cours de l'action était de 190,50 francs en début d'année; il a ensuite évolué entre 179,00 et 198,90 francs, avant de clôturer à 184,00 francs, ce qui correspond à une baisse de 3,41%. L'évolution du cours reflète les influences exogènes dans un contexte difficile avec des taux négatifs et une insécurité générale dans le secteur de la finance.

L'agence de notation Moody's a confirmé la note à long terme de la BCBE à «Aa1», ce qui lui vaut de figurer parmi les établissements financiers les mieux notés de Suisse. En 2016, les activités de négoce, avec un chiffre d'affaires de 74,5 millions de francs (en 2015: 77,9 millions de francs) et avec 396 027 actions (en 2015: 410 114 actions), se situent légèrement en deçà de l'exercice précédent.

### **NOUVELLE AUGMENTATION DU DIVIDENDE**

Les actionnaires ont profité ces dernières années des bons résultats de la banque. Le dividende de l'action de la BCBE a augmenté d'année en année depuis 1996. Il en sera de même pour le dividende 2016: le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du mois de mai de l'augmenter de 6,00 francs à 6,20 francs.

## Une politique de distribution des dividendes stable : augmentation des dividendes



\* **Proposition d'augmentation du dividende:** depuis 1996, la BCBE a sans cesse augmenté ses dividendes. Pour l'exercice 2016, une augmentation du dividende de 20 centimes, à 6,20 francs par action, sera proposée à l'Assemblée générale du 16 mai 2017.

\*\* **Distribution extraordinaire:** pour l'exercice 2012, les actionnaires ont profité d'un dividende de 5,30 francs par action ainsi que d'un dividende exceptionnel de 5,30 francs par action.

## La BCBE dans un contexte exigeant

### CONTEXTE CONJONCTUREL MONDIAL

À l'échelle mondiale, la dynamique de croissance a ralenti par rapport à 2015. Les estimations font état d'une expansion proche de 3,1 %, la progression la plus basse depuis la crise financière. En début d'année, les marchés craignaient une récession ou un net ralentissement des activités, en raison des dettes énormes de la Chine et du niveau très bas des prix du pétrole. Il n'en a rien été, même si la vigueur conjoncturelle s'est atténuée. Devant l'évolution décevante du crédit et les pressions désinflationnistes, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'assouplir davantage encore sa politique monétaire en rachetant à partir du printemps également des emprunts d'entreprises, ce qui a entraîné une détente générale sur les marchés financiers.

Les surprises ont été plus nombreuses sur le plan politique. La première est venue, fin juin, des Britanniques qui ont décidé de quitter l'UE, engendrant de nouveaux doutes concernant la croissance, surtout en Europe. Une fois encore, les marchés ont vite recouvert leur sang-froid. La seconde surprise a été l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis. Le candidat ayant fait part, durant sa campagne, de son intention de lancer de vastes réformes et de multiplier les mesures d'incitation, on a assisté à un ajustement des prévisions de croissance et d'inflation, et donc à une hausse sensible des rendements à moyen et à long termes sur les marchés des capitaux. La Fed en a profité pour procéder – après douze mois – à un nouveau relèvement de ses taux, consciente de l'amélioration du contexte conjoncturel outre-Atlantique.

Pour 2017, les marchés anticipent un regain des activités et de l'inflation, si bien que les tendances désinflationnistes ne devraient plus être aussi marquées que l'an dernier. Cependant, les nombreuses élections qui auront lieu en Europe, les problèmes ban-

caires, la fragilité institutionnelle de l'Italie et la présidence de Donald Trump ne manqueront pas de provoquer quelques remous.

### CONTEXTE CONJONCTUREL EN SUISSE ET DANS SES RÉGIONS

La conjoncture en Suisse s'est montrée robuste. Elle a même rebondi après les difficultés connues en 2015 à la suite de la suppression du taux plancher entre le franc et l'euro. L'évolution conjoncturelle dans la zone euro y est pour quelque chose. Le taux de chômage corrigé des variations saisonnières est resté constant toute l'année, à 3,3 %. Le renchérissement négatif et le franc fort ont convaincu la Banque nationale suisse (BNS) de maintenir les taux négatifs introduits en janvier 2015. Le rendement des emprunts à dix ans de la Confédération est, lui aussi, resté en territoire négatif, aidé en cela par des craintes temporaires d'inflation. Il a fallu attendre la fin de l'année et la remontée des rendements sur les marchés mondiaux après la victoire de Donald Trump pour le voir reprendre des couleurs et s'établir à -0,2 %.

Après avoir connu une nette baisse de croissance en 2015, la région Espace Mittelland a profité d'une conjoncture plus vigoureuse. Dans le canton de Berne, le taux de chômage a fléchi, de 2,9 % en 2015 à 2,7 % en moyenne en 2016.

Les prix de l'immobilier dans le canton de Berne ont progressé de 3,5 % (maisons individuelles, estimation de Wüest & Partner), alors qu'ils avaient augmenté de 4,1 % en 2015; leur progression est donc supérieure à la moyenne nationale.

2017 s'annonce sous de bons auspices. La Suisse pourrait afficher une croissance supérieure à 1 % et la baisse des prix n'être plus qu'un mauvais souvenir. Il est fort probable, cependant, que la BNS maintiendra ses taux négatifs.

### DOMAINES D'ACTIVITÉ DIVERSIFIÉS

#### Opérations de crédit en expansion

Les petits et moyens engagements en faveur des particuliers et des PME ont été encouragés. Les crédits aux particuliers et aux entreprises sont passés de 20,2 à 20,7 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 0,5 milliard, à 19,9 milliards de francs. Le taux des crédits accordés dans les sièges par les conseillers est de 80 % à 90 %.

#### BCBE et PME: partenariats solides

Les PME sont les principaux pourvoyeurs d'emploi des cantons de Berne et de Soleure. Comme elles jouent un rôle prépondérant dans le développement de la région, la BCBE a mis en place il y a quelques années un concept de soutien aux nouvelles entreprises et aux PME novatrices. Leurs besoins évoluent en permanence, selon qu'elles se trouvent en phase de création, de croissance, de consolidation ou de succession. C'est pourquoi, la BCBE fonde son concept particulier sur trois piliers:

- Le premier pilier est prévu pour les nouvelles entreprises. Des formules de financement sont proposées aux clients pendant la phase de création. En 2016, l'enveloppe était de 75 millions de francs, dont 21,6 millions seulement ont été utilisés pendant l'exercice. La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui créent des emplois et des places d'apprentissage. Si elles parviennent à s'établir durablement, elles génèrent des recettes fiscales et contribuent à la croissance économique du canton de Berne.
- Le deuxième pilier est réservé aux projets de développement et aux investissements des PME. Ces projets supposent un financement à long terme. La BCBE optimise

les plans de financement des entreprises, auxquelles elle réserve 100 millions de francs ; 57,8 millions avaient été utilisés fin 2016.

- Le troisième pilier assure la pérennité de l'entreprise. La BCBE organise la succession et accompagne l'entreprise tout au long du processus de reprise. Sur une enveloppe de 75 millions de francs, 58,2 millions avaient été utilisés fin 2016.

Ce concept a débouché sur l'allocation d'un crédit à 34 projets pendant la période sous revue. L'engagement de la banque à l'échelon régional a permis de créer ou de maintenir plus de 350 emplois.

### Conseil patrimonial et gestion de fortune

La BCBE développe en permanence le conseil à la clientèle de placement privée et à la clientèle institutionnelle, ainsi que le Private banking. Fin 2016, les valeurs patrimoniales sous gestion atteignent 21,0 milliards de francs, soit 1,0 milliard de plus qu'en 2015. À fin 2016, les valeurs patrimoniales faisant l'objet d'un mandat de gestion (valeurs en dépôt) ont crû de 4,5 milliards de francs. Les placements dans les fonds de placement s'élevèrent à 6,0 milliards de francs (dont 2,2 milliards de francs en parts de fonds BCBE), un montant légèrement supérieur à l'année précédente.

### PRIVATE BANKING RÉCOMPENSÉ

Présents sur plusieurs sites des cantons de Berne et de Soleure, les spécialistes en gestion de fortune sont au service de la clientèle. Ils proposent des prestations complètes en matière de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier.

En 2015, la BCBE a obtenu pour la septième fois consécutive les meilleures notes du ma-

gazine économique *BILANZ* pour son Private banking et, comme en 2014, la meilleure note générale. La BCBE figure régulièrement parmi les banques les mieux notées de Suisse. Cette distinction récompense la qualité du suivi de la clientèle et la collaboration étroite entre les conseillers patrimoniaux et les spécialistes en gestion de portefeuille.

### UNE LONGUE EXPÉRIENCE DE L'ASSET MANAGEMENT

Depuis 25 ans, la BCBE exerce avec succès des activités d'Asset Management à proximité directe de la Place Fédérale de Berne. En 2015, puis en 2016, elle a augmenté son offre à destination de la clientèle institutionnelle. L'Asset Management gère les actifs des caisses de pension, des fondations et des entreprises, auxquelles elle propose des formules de placement sur mesure. Les portefeuilles du Private banking sont administrés activement. Une équipe de spécialistes confirmés gère un volume de valeurs patrimoniales de plus de 8 milliards. La demande de services de gérance de patrimoine «made in Berne» augmente, parce que la fortune nationale et les caisses de pension sont en expansion.

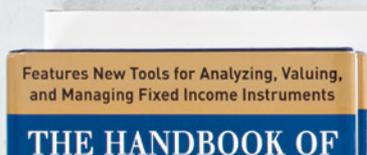
Proche de sa clientèle, bien capitalisée, convaincue de la fiabilité de sa stratégie à long terme, la BCBE propose dans ce domaine des formules à la fois simples, compréhensibles et transparentes.

L'Asset Management a lancé avec succès deux fonds obligataires, «BCBE obligations global emprunts souverains» et «BCBE obligations global», ainsi que cinq fonds stratégiques. Ils complètent les fonds «BCBE actions suisses substance» et «BCBE actions suisses petites et moyennes capitalisations substance», permettant à la banque d'augmenter son volume de fonds de placement BCBE à plus de 2 milliards de francs.

La BCBE confirme respecter les normes Global Investment Performance Standards (GIPS®). La société, au sens des GIPS®, est définie en tant que BCBE et comprend le conseil patrimonial institutionnel de la BCBE. Ne sont pas compris les fonds de placement de la BCBE. Les listes exhaustives des composites et des composites reports peuvent être obtenues auprès de la BCBE.

### DÉVELOPPEMENT CONTINU DU NÉGOCE HORS BOURSE

L'introduction de la plateforme de négoce électronique [www.otc-x.ch](http://www.otc-x.ch) pour les titres des petites et moyennes entreprises non cotées en Bourse a permis à la BCBE d'accroître les liquidités et la transparence du négoce hors Bourse. L'OTC-X Liquidity Index comprend pour l'heure 54 titres. Pour ce qui est de l'OTC-X Premium Index, il existe depuis juin 2013. Pour y être admis, il est nécessaire de publier un rapport transparent conforme aux normes IFRS, Swiss GAAP FER et au standard que la FINMA applique aux banques. En outre, les sociétés doivent déjà être représentées au sein de l'OTC-X Liquidity Index. La plateforme électronique de négoce permet actuellement d'acheter ou de vendre les titres de 304 sociétés. En collaboration avec une entreprise extérieure, la BCBE réalise 50 études sur les sociétés OTC, que l'on peut consulter aussi en ligne. La BCBE a différents objectifs : améliorer la transparence sur le segment des sociétés non cotées, donner davantage de visibilité à la plateforme et amener les investisseurs privés et institutionnels à s'intéresser de plus près aux titres des PME. L'élargissement du carnet d'ordres aux six meilleurs cours acheteurs et cours vendeurs de chaque titre a été très bien accueilli par le marché. Parce qu'elle respecte la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) et d'autres dispo-



« Je rêve de devenir un jour responsable d'un  
siège de la BCBE dans le Jura bernois.  
J'entends tout mettre en œuvre ces prochaines  
années pour réaliser mon rêve. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 26.

sitions légales, la plateforme OTC-X est bien partie pour asseoir sa position sur le marché.

➤ [otc-x.ch](http://otc-x.ch)

### Réseau de distribution et offres numériques

La BCBE propose à ses clients des conseils et un suivi personnalisés, adaptés à leurs besoins. Les canaux pour accéder à la banque sont les suivants :

- les sièges ;
- le Centre clientèle ;
- les services en ligne.

Les sièges bancaires – 67 en tout – sont répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE est donc bien présente dans la région. Des adaptations sont apportées au réseau de sièges en fonction de l'évolution des besoins du client. La BCBE a réaménagé les sièges de Meiringen et de Herzogenbuchsee selon un concept moderne qui permet de mieux servir le client. L'aspect des sièges et leur fonctionnalité évoluent en même temps que les besoins du client, mais le dialogue et le conseil demeurent au centre des préoccupations. La modernisation des sièges rend le travail des conseillers plus rapide et autorise davantage de souplesse.

En ouvrant un Centre clientèle, la BCBE franchit un pas de plus en direction du client. Une technologie dernier cri équipe les bureaux-paysagers, installés à Berne-Liebefeld; les emplois sont intéressants et le cadre est propice à un suivi professionnel. Le client peut compter sur des interlocuteurs attentifs qui sauront le conseiller et répondre à toutes ses questions. L'offre de services et les horaires ont été étendus : le Centre clientèle BCBE est joignable du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h, et le samedi, de 9 h à 16 h.

Les offres en ligne sont la réponse de la BCBE aux changements d'habitude du client, qui peut utiliser des services simples pour effectuer lui-même ses opérations bancaires à toute heure de la journée. Lancée en janvier 2016, l'App BCBE est à cet égard un grand succès. Fonctionnant sur les appareils Apple et Android, elle permet de consulter le solde de son compte, de saisir des paiements et de numériser les bulletins de versement.

money-net.ch est une plateforme de négoce en Bourse pour celles et ceux qui souhaitent acheter ou vendre des titres sans passer par un conseiller. Il est possible d'y accéder aussi en passant par l'App BCBE ou par la version mobile du site.

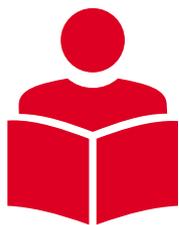
La BCBE a développé avec la compagnie d'assurances La Mobilière le paquet family-net comprenant des formules de financement pour l'achat d'un logement à usage propre, assorties d'un conseil en prévoyance et d'une assurance. family-net a été étoffé en 2016. Il est proposé dans toute la Suisse par les agences générales de La Mobilière.

➤ [money-net.ch](http://money-net.ch)

➤ [family-net.ch](http://family-net.ch)

Le client BCBE peut aussi utiliser l'e-banking pour consulter à tout moment son dépôt ou son compte, ou passer des ordres de paiement. Dans le domaine de l'e-banking/trafic des paiements, l'année 2016 a été consacrée à un projet commun à l'ensemble de la place financière helvétique : l'harmonisation du trafic des paiements, qu'il s'agit de rendre compatible avec la nouvelle norme internationale ISO 20022. L'adaptation concerne notamment les entreprises, qui utilisent leur propre logiciel pour les paiements ou la comptabilité et qui doivent donc aligner leurs processus de paiement sur les nouveaux formats. La plateforme e-banking que la BCBE proposera aux clients à partir de 2017 intégrera les nouveaux formats.

## Développement durable



101

postes occupés par une personne en formation, soit un poste sur dix



80 %

volume de commandes attribués à des prestataires de son espace économique



7804

tonnes de CO<sub>2</sub> compensées depuis 2011 dans son propre espace économique



39 %

des collaborateurs à temps partiel



81 %

de la consommation énergétique sont renouvelables



9001

norme ISO décernée depuis 2002 à la gestion de la qualité



25

ans de partenariat avec l'Orchestre des jeunes musiciens bernois (VBJ)



>300

entreprises listées sur la plateforme de négoce électronique OTC-X



4284

places de travail soutenues depuis cinq ans au travers du concept de soutien aux PME

## Engagement durable

La BCBE est consciente de ses rôles social et économique. Elle mise sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient les actions écologiques, dans son entreprise comme chez les clients. Chaque année, la BCBE établit un rapport sur le développement durable (RDD) qui rend compte de son impact sur les plans social, écologique et économique.

### Vision à long terme

Depuis des années, la BCBE s'engage en faveur du développement durable. Cette orientation est fermement ancrée dans la stratégie de la banque. La Direction générale a défini, d'une part, dans la Charte de développement durable les objectifs et les mesures à prendre pour les réaliser, d'autre part, des garde-fous pour la banque. Pour la BCBE et pour ses collaborateurs, la charte imprime une direction en vue d'agir dans un esprit qui perdure. Des précisions sur la vision à long terme de la BCBE figurent dans le RDD, à partir de la page 11.

► [bcbe.ch/chartededeveloppementdurable](http://bcbe.ch/chartededeveloppementdurable)

### Produits durables et prestations

La BCBE table sur la création d'une plus-value durable en lieu et place de gains maximisés à court terme. Elle fixe ses objectifs sur la base du free cash-flow sur dix ans, poursuit une stratégie de risque faible et dispose d'une structure de financement saine. Dans ses relations avec ses clients, Elle entend entretenir à long terme des relations de partenariat et vendre des produits qui apportent une plus-value à ses clients.

La BCBE adopte une approche raisonnable pour les placements de fonds et applique une procédure d'exclusion aux fabricants de mu-

niton à fragmentation et d'armes nucléaires, biologiques et chimiques. Depuis 2010, la BCBE propose des mandats de gestion de patrimoine durables et poursuit l'extension de son engagement en matière de placements à caractère durable, en lançant ses fonds de placement à caractère durable. Il existe, depuis 2011, un instrument de financement des rénovations durables, l'hypothèque environnement qui encourage les investissements écologiques. Le RDD livre de plus amples informations à ce sujet, à partir de la page 14.

### La BCBE en tant qu'employeur

La BCBE propose des conditions de travail attractives, conciliables avec la vie de famille et offrant la possibilité du partage d'un poste de travail (*job sharing*), d'une retraite échelonnée ou d'une annualisation du temps de travail. À fin 2016, la BCBE employait 1214 personnes, auxiliaires compris, ou 1009 emplois à plein temps.

La BCBE forme environ un quart des apprentis du secteur bancaire du canton de Berne. Un emploi sur dix est occupé par une personne en formation. La banque mise sur des mesures de développement du personnel qui visent à maintenir ou à améliorer l'employabilité de ses collaborateurs.

La diversité de ses collaborateurs tient à cœur de la banque. C'est pourquoi elle a créé en 2015 le groupe de travail *Diversité* dans l'objectif de relever la quote-part des femmes, de consolider sa position en tant qu'employeur responsable et de renforcer la capacité d'adaptation au changement de ses collaborateurs. Le RDD apporte des informations sur la BCBE en tant qu'employeur, à partir de la page 19.

### Société

La BCBE s'engage dans des domaines culturels et sociaux. Depuis près de 20 ans, la BCBE organise les journées des familles qui se déroulent dans les cantons de Berne et de Soleure. En 2016, plus de 20 000 personnes ont participé. Aussi la banque met-elle sur pied nombre de manifestations sur des sujets tels que la Bourse, le financement d'un logement ou la retraite et la prévoyance.

En matière d'approvisionnement, la BCBE tient compte des aspects du développement durable tant sur le plan des produits et prestations auxquels elle recourt que sur celui des performances de développement durable de ses fournisseurs. Le RDD fournit davantage de précisions à ce propos, à partir de la page 26.

### Écologie d'entreprise et protection du climat

Certifiée depuis 2004, la gestion environnementale de la banque porte ses fruits. La

Depuis des années, la BCBE s'engage en faveur du développement durable.

BCBE a réduit sa charge sur l'environnement ces dernières années. Elle consomme de l'électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables et est climatiquement neutre depuis 2011, compensant ses émissions résiduelles dans son espace économique. Le RDD donne des explications sur l'engagement de la BCBE pour le développement durable, à partir de la page 32.



En misant sur une bonne formation, la BCBE garantit compétences et professionnalisme. Corentin Froidevaux est l'un des 78 apprentis de la BCBE qui peuvent aspirer à une carrière prometteuse dans le secteur bancaire.

Corentin Froidevaux, apprenti à la BCBE, Grandval

## II Gouvernance d'entreprise

### Sommaire

<b>PRINCIPES</b>	28
<b>STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT</b>	29
<b>STRUCTURE DU CAPITAL</b>	29
Évolution du capital propre	30
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	30
Membres du Conseil d'administration	31
<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>	35
<b>DROITS SOCIAUX DES ACTIONNAIRES</b>	36
Politique en matière de dividendes	37
<b>CHANGEMENT DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE</b>	37
<b>ORGANE DE RÉVISION</b>	37
<b>POLITIQUE D'INFORMATION</b>	37

---

## Gouvernance d'entreprise

### PRINCIPES

1. Le Conseil d'administration, la Direction générale et les collaborateurs sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable.
  2. Les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale et les collaborateurs représentent les intérêts de la banque. Ils se refusent des affaires touchant à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches.
  3. Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale font part des activités essentielles qu'ils exercent au sein des organes de direction ou de surveillance d'autres organismes.
  4. Les domaines de compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale sont séparés.
  5. Les membres de la Direction générale ne siègent pas au conseil d'administration des entreprises dans lequel un membre du Conseil d'administration de la BCBE est membre de la direction générale.
  6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut dépasser douze ans. La limite d'âge est de 70 ans.
  7. Le montant global de la rémunération le plus élevé ne peut excéder le vingtuple de la rémunération totale la plus basse.
  8. Aucune rétribution, aucun émolument de consultant ne sont consentis en dehors des versements prévus par le modèle de rémunération du Conseil d'administration.
-

## Gouvernance d'entreprise

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les statuts, le Règlement d'affaires et autres règlements et cahiers des charges. Ils sont précisés dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations de la « Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance » d'économie suisse. En tant que banque soumise au droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses statuts et le Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés pour approbation. Le rapport ci-après sur le gouvernement d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle au niveau le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la directive concernant les informations sur le Corporate Governance de la SIX.

### STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

La BCBE, dont le siège est à Berne, ne détient aucune filiale assujettie à consolidation. Les actions de la BCBE sont cotées à la SIX Swiss Exchange, Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur des actions figurent en page 120 du rapport de gestion. La BCBE figure dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la SIX, sont indiqués en francs suisses. Le bouclage se fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est illustrée en pages 14 et 15.

Les actionnaires importants de la BCBE (5% ou plus) sont publiés en page 100 du rapport de gestion.

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10% ou plus et valeur de marché / valeur fiscale supérieure à 5 millions) et d'autres participations importantes sont énumérées en page 92. Il n'existe pas de partici-

pations croisées qui dépassent, d'un côté ou de l'autre, la limite de 5%, que ce soit au niveau du capital ou des droits de vote.

### STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. page 66), et pour ce qui est des trois derniers exercices dans les informations liées à l'évolution du capital propre dans le tableau à la page suivante. La BCBE dispose au 31 décembre 2016 d'un capital conditionnel de 5 millions de francs. Selon les statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale 20 francs, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs. Le capital donnant droit à des dividendes correspond à la valeur nominale totale de 186 400 000 francs. Il n'existe pas d'actions à droit de vote privilégié, ni d'actions privilégiées. La BCBE applique le principe « one share, one vote ». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeur et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau propriétaire et leur inscription dans le registre des actions sont réglés à l'art. 5 des statuts. Le transfert des actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Il est exclu d'effectuer un transfert ou une constitution de sûretés par déclaration de cession écrite.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir

acquis des actions et, forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'une personne acquéreuse en qualité d'actionnaire ayant le droit de vote :

- si un seul ou une seule actionnaire réunit sous son nom plus de 5% du capital-actions de la société; les personnes morales et les sociétés de personnes, d'autres associations de personnes ou des entreprises exploitées en main commune, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou d'autre manière, de même que les personnes physiques ou morales, ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de contourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat) et qui, eu égard à l'inscription au registre des actions, passent pour une seule actionnaire. La limitation à 5% conformément aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou convertibles se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers ;
- si un actionnaire particulier ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte ;
- dans la mesure et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu de lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des Bourses et instituts financiers, autoriser l'inscription fiduciaire et donc déroger pour cette raison à la limitation ci-dessus mentionnée de 5%. L'inscription d'un agent fiduciaire nommé en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent: un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5% au maximum du capital-actions. Il doit confirmer qu'il connaît l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à

son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1% du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5% du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins les trois quarts des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représenté.

La BCBE n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition et est publié dans le tableau relatif aux propres parts du capital et à la composition du capital propre à la page 101 du rapport de gestion.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Consécutivement à l'inscription au registre du commerce en date du 20 octobre 1998, la transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620ss du code des obligations (CO) est devenue effective. Relevons qu'elle a été la première

### Évolution du capital propre

en CHF 1000

	Réserves pour risques bancaires généraux	Capital social versé	Réserves	Propres titres de par- ticipation	Total
<b>État au 31.12.2013</b>	<b>630 227</b>	<b>186 400</b>	<b>1 398 223</b>	<b>-37 289</b>	<b>2 177 561</b>
- Dividende			-51 260		-51 260
+ Dividende sur propres actions			704		704
- Achats de propres actions				-27 333	-27 333
+ Ventes de propres actions				50 915	50 915
- Pertes d'aliénation sur propres actions / plan de participation des collaborateurs			-4 432		-4 432
+ Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	23 858				23 858
+ Bénéfice			130 368		130 368
<b>État au 31.12.2014</b>	<b>654 085</b>	<b>186 400</b>	<b>1 473 604</b>	<b>-13 707</b>	<b>2 300 381</b>
- Dividende			-54 056		-54 056
+ Dividende sur propres actions			248		248
- Achats de propres actions				-17 714	-17 714
+ Ventes de propres actions				17 568	17 568
- Pertes d'aliénation sur propres actions / plan de participation des collaborateurs			-1 596		-1 596
- Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-52 723				-52 723
+ Bénéfice			131 264		131 264
<b>État au 31.12.2015</b>	<b>601 362</b>	<b>186 400</b>	<b>1 549 464</b>	<b>-13 853</b>	<b>2 323 372</b>
- Dividende			-55 920		-55 920
+ Dividende sur propres actions			241		241
- Achats de propres actions				-15 191	-15 191
+ Ventes de propres actions				14 867	14 867
- Pertes d'aliénation sur propres actions / plan de participation des collaborateurs			-362		-362
+ Autres attributions/dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	981				981
+ Bénéfice			129 403		129 403
<b>État au 31.12.2016</b>	<b>602 343</b>	<b>186 400</b>	<b>1 622 826</b>	<b>-14 178</b>	<b>2 397 391</b>

banque cantonale à avoir franchi ce cap. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions afférentes au droit des sociétés anonymes et au droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société de même que la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, tâches qui ne peuvent être déléguées. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration sont réglées dans les statuts (art. 18) et dans le règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au maximum, élus pour un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à la prochaine Assemblée générale. Le renouvellement se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent pas de tâches opérationnelles au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale. Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires normales avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels sont appliqués. Les membres du Conseil d'administration ont signé une déclaration concernant leur comportement sur le marché et

l'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés, obligation à laquelle ils sont tenus de se conformer. Ce document doit être signé chaque année.

Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE figurent dans le tableau ci-dessous. Les membres du Conseil d'administration répondent aux critères d'indépendance stipulés dans la Circulaire FINMA 2008/24 (commentaires 18 à 27). Ci-après, la formation de chaque membre et son parcours professionnel, ainsi que ses autres activités et intérêts importants sont mentionnés.



**Antoinette Hunziker-Ebnetter**

\* 1960; licenciée en Sciences économiques de l'Université de Saint-Gall

CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG. Antoinette Hunziker-Ebnetter est diplômée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-

Gall et est titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School. Elle a débuté sa carrière chez Citibank, avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Antoinette Hunziker-Ebnetter a été CEO de la Bourse suisse, puis elle est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest AG.

Elle est cofondatrice de la «WaterKiosk Foundation», fondation qui s'engage en faveur de l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et membre du conseil de fondation de recherches de l'Université de Berne (UniBern Forschungsstiftung).



**Rudolf Stämpfli**

\* 1955; D<sup>r</sup> oec. HSG, D<sup>r</sup> h.c.

Président du conseil d'administration et copropriétaire du groupe Stämpfli SA, Berne, éditeur de la maison d'édition Stämpfli SA. Rudolf Stämpfli a accompli ses études en économie d'entreprise et en recherches opé-

## Membres du Conseil d'administration

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Depuis	Élu jusqu'en
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Présidente	Comité de rémunération (présidente)	2014	2026
Rudolf Stämpfli	Vice-président	Comité de révision	2008	2020
Daniel Bloch	Membre	Comité de rémunération	2008	2020
Eva Jaisli	Membre		2016	2028
Christoph Lengwiler	Membre	Comité de révision	2016	2028
Jürg Rebsamen	Membre		2016	2023
Peter Siegenthaler	Membre	Comité de rémunération	2012	2019
Peter Wittwer	Membre	Comité de révision (président) et comité de rémunération	2015	2021

rationnelles aux Universités de Berne et de Saint-Gall. En 1985, il a été promu D<sup>r</sup> oec. HSG. Ensuite, il a suivi une formation à la Stanford Graduate School of Business aux États-Unis. Rudolf Stämpfli a travaillé dans les secteurs de l'informatique, du marketing et de la vente. En 1988, il a pris conjointement avec Peter Stämpfli la tête du groupe Stämpfli. De 2003 à 2011, il a été président de l'Union patronale suisse. Par ailleurs, il siège dans divers conseils d'administration, entre autres, de l'Aéroport de Berne AG (membre), de la BLS AG (président), de Thömus Veloshop AG (membre), de Kambly SA (membre) ainsi que de La Mobilière Suisse Holding SA et de La Mobilière Suisse Société Coopérative (vice-président).



#### **Daniel Bloch**

\* 1963 ; avocat, MBA

Président du conseil d'administration de Chocolats Camille Bloch SA. Daniel Bloch a terminé ses études de droit à l'Université de Berne après des périodes de perfectionnement pratique dans une grande étude d'avocats bernoise ainsi qu'au Tribunal administratif cantonal en tant qu'assistant de la direction générale et responsable du service juridique de l'usine de papeterie Utzenstorf (groupe Biber). Après un séjour aux États-Unis, il a rejoint en 1994 l'entreprise familiale Chocolats Camille Bloch SA et a suivi le programme MBA international à l'INSEAD de Fontainebleau. En 1997, il a repris la pré-

sidence de la direction générale de Chocolats Camille Bloch SA. Depuis 2004, il est également membre du Conseil d'administration, dont il assume la présidence depuis 2005. Il siège dans divers conseils d'administration et de sociétés: CB Beteiligungen AG (président), CHOCOSUISSE (vice-président), Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (vice-président).



#### **Eva Jaisli**

\* 1958 ; D<sup>r</sup> h.c.

Eva Jaisli est CEO et codétenrice de PB Swiss Tools à Wasen, dans l'Emmental. Après l'obtention de son brevet d'institutrice, elle a étudié la psychologie et le travail social, formation qu'elle a complétée par un diplôme postgrade en économie d'entreprise et un MBA en marketing international. Cette entrepreneuse chevronnée est présidente du conseil d'administration de l'hôpital régional Emmental AG et membre du conseil d'administration de la caisse-maladie Concordia. En tant que vice-présidente de Switzerland Global Enterprise et membre du comité de Swissmem, Eva Jaisli œuvre activement pour la promotion de la place économique suisse.



#### **Christoph Lengwiler**

\* 1959 ; professeur, D<sup>r</sup> oec. publ.

Christoph Lengwiler est directeur de l'Institut des services financiers de Zoug (IFZ) de la Haute école de Lucerne. Il a étudié l'économie d'entreprise et obtenu son doctorat à l'Université de Zurich. Vice-président de l'association swissVR et membre du comité directeur de CFO Forum Schweiz, ce spécialiste financier est aussi membre du conseil de banque de la Banque nationale suisse depuis 2012 ainsi que président du comité d'audit de celle-ci depuis 2014. Christoph Lengwiler est par ailleurs membre depuis huit ans de la commission de placement de la caisse de compensation du canton de Lucerne.



#### **Jürg Rebsamen**

\* 1953 ; D<sup>r</sup> sc. techn. EPFZ

Jürg Rebsamen est Management Consultant, avec fonction de directeur, chez Swisscom (Suisse) SA à Zurich jusqu'en mars 2016. Il a

étudié les mathématiques et a obtenu un doctorat en informatique à l'EPFZ. Jürg Rebsamen a été chargé de tâches de direction depuis 1983 auprès de plusieurs banques et prestataires de l'industrie financière suisse et a été pendant plus de dix ans partenaire et membre de la direction de Comit SA, qui a été intégrée à Swisscom en 2005. Il jouit de solides connaissances en matière d'utilisation des outils informatiques dans le secteur financier et de traitement des opérations bancaires. De 1996 à 2014, Jürg Rebsamen a été membre de la commission de surveillance de l'école cantonale de Schaffhouse. Depuis 2012, il est membre du conseil d'administration de l'entreprise informatique Logicare AG à Dübendorf.



**Peter Siegenthaler**

\* 1948 ; lic. rer. pol, D<sup>r</sup> h.c.

Peter Siegenthaler a achevé ses études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne en 1973. Suite à son assistantat à la Faculté d'économie d'entreprise de l'Université de Berne, il est entré en 1982 dans l'Administration fédérale des finances, dont il a pris la direction en 2000, après y avoir exercé diverses fonctions. Parmi ses activités principales, on peut citer la mise au point d'une stratégie de politique financière, la direction opérationnelle du budget fédéral et de la trésorerie fédérale, la législation dans le domaine des banques et des marchés financiers, ainsi que la collabora-

tion avec la Banque nationale suisse et avec le Fonds monétaire international. De juillet 2010 à fin 2011, Peter Siegenthaler a présidé l'Union des Banques Cantoniales Suisses. Il siège dans divers conseils d'administration et de fondation : CFF SA et Pro Helvetia. Jusqu'en été 2014, Peter Siegenthaler a en outre été chargé de cours en politique financière et en gestion des finances à l'Université de Berne.



**Peter Wittwer**

\* 1951 ; expert-comptable diplômé

Peter Wittwer a été partenaire de 1992 à 2011 de PricewaterhouseCoopers AG (PwC), Berne. Il a accompagné dans une fonction dirigeante divers projets de privatisation (Poste/PostFinance, RUAG) ainsi que diverses entrées en Bourse (Jungfraubahn Holding AG, Disetronic, Swisscom). Dans sa qualité de partenaire gérant de PwC Berne de 2002 à 2010, de membre de la direction de l'audit et de responsable du marché suisse de 2005 à 2011, il a fait partie de la direction de PwC Suisse. De surcroît, il est membre du conseil d'administration de Bedag Informatik AG. Depuis sa retraite, Peter Wittwer s'engage dans le conseil d'administration de deux start-ups : AST-Turbo AG (président) et Derap MS AG (membre).

Organisation interne : les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le

vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer les comités qui lui paraissent nécessaires en recrutant leurs membres en son sein. Depuis 2003, il existe un comité de révision et un comité de rémunération comprenant au minimum deux et au maximum quatre membres, élus par l'Assemblée générale. Ils se réunissent aussi souvent que les affaires l'exigent. Les fonctions de nomination sont assumées par le Conseil d'administration dans son ensemble. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont sélectionnés au moyen d'un profil d'exigences formulé de manière détaillée.

Le comité de révision a les tâches et les compétences suivantes :

- apprécier l'organisation et l'efficacité de la procédure de contrôle interne, l'activité de l'organe de révision externe et la coopération avec l'organe de révision interne ;
- apprécier la régularité des boucllements ;
- apprécier les comptes rendus qui vont au-delà des activités de la révision interne et de la révision externe ;
- analyser les rapports de la révision interne et de la révision externe ;
- apprécier la prestation et le défraiement de l'organe de révision externe, son indépendance et la compatibilité de l'activité de révision avec d'éventuels mandats de conseil.

Les tâches et compétences du comité de révision font partie intégrante du Règlement d'affaires et sont consignées dans un cahier de charges.

S'agissant des tâches et compétences du comité de rémunération, elles sont régies par les statuts et sont consignées dans un cahier de charges. La compétence et la procédure de fixation des rémunérations sont publiées dans le rapport de rémunération à partir de la page 40.

Le comité de révision et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par année. En 2016, huit séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances s'est établi en moyenne à plus de 90 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité de révision a siégé six fois et le comité de rémunération trois fois en 2016. Les séances du Conseil d'administration ont duré environ trois heures et demie chacune, à l'exception de l'atelier de travail sur la stratégie. La durée des séances du comité de révision s'est étendue sur deux heures, celle du comité de rémunération sur environ une heure en règle générale. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions, si la majorité des membres sont présents. Le Conseil d'administration et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux élections à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Les membres de la Direction générale participent aux séances du Conseil d'administration, à moins que ce dernier n'en décide autrement. Pendant l'exercice 2016, des consultants externes ont été sollicités par une fois pour certains points à l'ordre du jour lors des séances du Conseil d'administration et de ses comités. Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon le CO et les statuts, pour : fixer la politique d'affaires et de crédit ; approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ; approuver les principes de la politique de risque en matière d'ALM et d'utili-

sation des dérivés ; fixer les limites par branches et la compétence en matière de crédits pour les engagements commerciaux dépassant 30 millions de francs ; approuver les marges de fluctuation des taux d'intérêt pour les hypothèques en premier rang et les dépôts d'épargne ; fixer des plafonds pour les pays ainsi que des limites de contrepartie (banques, courtiers ou clients) ; approuver l'organisation de la Direction générale ; octroyer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce) ; approuver les mandats et activités accessoires des membres de la Direction générale et des responsables de la révision interne. Le Conseil d'administration effectue une fois par année une autoévaluation.

Les instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale respectent le principe qui veut que chaque membre du Conseil d'administration peut exiger en tout temps des renseignements sur toutes les affaires de la banque.

Le reporting au Conseil d'administration englobe pour l'essentiel les points suivants :

- information régulière sur les événements importants et sur l'évolution générale des activités commerciales ;
- au printemps, un rapport est présenté sur l'exercice écoulé et en août, un autre rapport relate le bouclage du premier semestre de l'exercice en cours. De plus, l'évolution des 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres fera l'objet d'un commentaire ;
- en été, la planification à moyen terme pour les trois exercices à venir fera l'objet d'un rapport et vers la fin de l'année, le budget de l'année suivante sera présenté pour approbation.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à l'attention du Conseil d'administration.

L'organe de révision interne est responsable envers le Conseil d'administration. Il est indépendant de la Direction générale et administrativement subordonné à la présidence du Conseil d'administration. L'organe de révision interne assume des tâches partielles essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration. Les vérifications et l'établissement du rapport obéissent aux standards internationaux pour la pratique professionnelle de la révision interne, lesquels sont décrits dans le Règlement pour la révision interne ainsi que dans le Manuel suisse de révision. L'organe de révision interne définit une planification annuelle et une planification pluriannuelle. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne vérifie si la banque dispose d'un système de contrôle interne efficace, approprié aux risques encourus. Ces activités sont orientées de manière à soutenir la banque dans la réalisation de ses objectifs. À ce titre, la révision interne vérifie de manière proactive, dans le sens de la prévention, et accorde beaucoup d'importance à la mise en œuvre des mesures d'amélioration nécessaires. Les points essentiels des tâches de l'organe de révision interne sont déterminés sur la base de sa propre analyse des risques et couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne travaille en coordination avec l'organe de révision externe. En 2016, l'organe de révision interne s'est assuré de la sécurité, de la conformité, et de l'adéquation des principaux processus de la banque. Ils comprennent d'importants examens relatifs aux cœurs de métiers de la banque, des examens de pilotage et de processus de soutien, notamment des examens de projets et des TI.

## DIRECTION GÉNÉRALE

Au niveau de la Direction générale, la BCBE est divisée en quatre Départements: Clientèle privée/Clientèle entreprises, Clientèle de placement et Grands clients, Finances ainsi que Production et exploitation. Aussi les fonctions sont-elles réparties de manière distincte et adéquate:

- Dirigé par le président de la Direction générale, le Département Clientèle privée/ Clientèle entreprises se charge de ces deux activités.
- Le suivi de la Clientèle de placement et du Private banking est en premier lieu de la responsabilité du Département Clientèle de placement/ Grands clients.
- La Gestion des risques, la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*; ALM), le Secteur Négocier comprenant la vente de titres et de devises, ainsi que le Service juridique et Compliance sont subordonnés au Département Finances.
- Le suivi et la formation du personnel, ainsi que le traitement, l'organisation de l'exploitation et l'informatique sont rattachés au Département Production et exploitation.

Les unités organisationnelles et fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent dans l'organigramme aux pages 14 et 15. Tous les membres de la Direction générale ont la nationalité suisse.

Aucune tâche de conduite du management n'a été transférée à des tiers et aucun contrat de management n'a été conclu.

Le délai de résiliation qui prévaut pour tout membre de la Direction générale est de douze mois.

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres de la Direction générale sont présentés ci-après.



### Hanspeter Rüfenacht

\* 1958; président de la Direction générale, responsable du Département Clientèle privée/ Clientèle entreprises

Après un apprentissage bancaire à l'Union de banques suisses à Thoune et avoir obtenu un diplôme de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration à Berne, Hanspeter Rüfenacht occupe différents postes de cadre dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises, dans la gestion des crédits de l'Union de banques suisses et chez UBS.

Il intègre la BCBE en 1999 et reprend la direction des crédits. Au 1<sup>er</sup> février 2002, il est élu à la Direction générale. Au même moment, il a repris la tête du Département Conseil et vente. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, il a pris ses fonctions de président de la Direction générale. Membre du conseil d'administration de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), Bâle, il préside la *Volkswirtschaftliche Gesellschaft* du canton de Berne et siège au comité de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne.



### Stefan Gerber

\* 1958; responsable du Département Clientèle de placement/ Grands clients

Après des études à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, il effectue un stage juridique à Soleure et obtient en 1986 le brevet soleurois d'avocat-notaire. Il a acquis ses connaissances bancaires en travaillant pour UBS et la Banque Cantonale de Soleure, respectivement la Banque SoBa. Stefan Gerber entre à la Direction générale de la BCBE en 2002. Il siège au conseil d'administration de Jura Elektroapparate AG, de Jura Kaffeemaschinen Holding AG, de Jura Henzirohs Holding AG ainsi qu'au sein des conseils de fondations de Leo & Elisabeth Henzirohs-Studer, de Robert Walser et de la fondation Universität und Gesellschaft de l'Université de Berne.



### Johannes Hopf

\* 1957; responsable du Département Production et exploitation

Au terme de sa formation continue en gestion d'entreprise et financière, couronnée par un diplôme d'expert-comptable et de controlling en 1988, Johannes Hopf a suivi des études postgrades à l'Université de Berne, où il a obtenu en 2000 un master *Health Administration* (M.H.A.). Il avait débuté sa carrière dans les assurances en 1977. Il a occupé des fonctions dirigeantes dans plusieurs sociétés: il a été COO (chief operation officer) de Grütli Suisse, président suppléant de la direction de la Visana et, dès 1998, président du groupe Visana. En 2005, Johannes Hopf a rejoint la Direction générale de la BCBE en tant que responsable du Département Production et exploitation. Il est président du conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG, de Berimag AG, de Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, ainsi que du conseil de fondation de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA et des logements pour personnes âgées à Egghölzli.



### Alois Schärli

\* 1962; responsable du Département Finances

Après avoir effectué un apprentissage commercial et engrangé de l'expérience professionnelle auprès de la Banque Cantonale de Lucerne, Alois Schärli a suivi des études à l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans le secteur de l'audit, période durant laquelle il a obtenu le diplôme d'expert-comptable et de *bank controller*, et a occupé diverses fonctions dirigeantes, notamment auprès d'Ernst & Young AG, en tant que réviseur en chef de diverses banques et établissements financiers. En 2003, Alois Schärli a rejoint la BCBE en qualité de responsable de la gestion financière. En 2010, il a été élu au sein de la Direction générale en tant que directeur financier. Il est membre du conseil d'administration de RTC Real-Time Center AG, de Berimag AG, de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA et président du conseil de fondation de la fondation de promotion des PME dans le cadre du renforcement de clusters sectoriels (*Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchencluster*); il est en outre président du conseil d'administration de BCBE Finanz AG.

## DROITS SOCIAUX DES ACTIONNAIRES

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit des sociétés et des statuts. Les compétences inaccessibles de l'Assemblée générale sont fixées à l'art. 10 des statuts.

Le transfert d'actions nominatives à une nouvelle personne propriétaire et son inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et forte d'une demande de reconnaissance en qualité d'actionnaire, chaque personne acquéreuse est considérée comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société la reconnaisse en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande de reconnaissance de la personne acquéreuse dans les 20 jours, cette dernière est reconnue comme actionnaire avec droit de vote. Les raisons du refus de l'inscription sont énumérées dans le chapitre Structure du capital (cf. page 29).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). L'art. 704 CO s'applique pour le surplus (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives, ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la *Feuille officielle suisse du commerce* (FOSC). L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut égale-

ment être demandée par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale d'un million de francs peuvent demander par écrit, jusqu'à

## La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut que jusqu'à 70 % du bénéfice annuel soient affectés à la distribution des dividendes.

50 jours au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération.

Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale ou par un autre actionnaire participant à celle-ci ou par un représentant du droit de vote indépendant.

Concernant le droit de participer à l'Assemblée générale, la situation des inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale est déterminante.

### Politique en matière de dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut que jusqu'à 70 % du bénéfice annuel respectif soient affectés à la distribution des dividendes, du moment que le taux de couverture de fonds propres dépasse 200 % (ce qui correspond à un ratio de fonds propres globaux Bâle III de plus de 16 %). Si ce taux est inférieur à 200 %, la part réservée au dividende ne peut excéder 50 % à la distribution des dividendes. La condition préalable pour une distribution consiste en une structure de bilan saine et des bénéfices nets.

### CHANGEMENT DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

L'obligation de présenter une offre conformément aux art. 32 et 52 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières (loi sur les bourses, LBVM) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clauses de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale et d'autres cadres.

### ORGANE DE RÉVISION

PricewaterhouseCoopers AG fait office depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 d'organe de révision externe. Christoph Käppeli est responsable du mandat de révision. La FINMA a approuvé ce changement, et l'Assemblée générale de la BCBE a réélu le 17 mai 2016 PricewaterhouseCoopers AG comme organe de révision conformément à la loi sur les sociétés anonymes.

En 2016, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel se sont montés à 675 000 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit ont été facturées à raison de 24 000 francs (hors TVA). Aucun honoraire supplémentaire pour activités de conseil d'ordre général n'a été payé.

Le Conseil d'administration dispose en particulier des instruments de surveillance et de contrôle suivants pour apprécier la révision externe. Les membres du Conseil d'administration traitent les rapports de contrôle de l'organe de révision conformément au droit des sociétés anonymes et au devoir de surveillance, ainsi que le rapport d'activité de la

révision interne en présence des mandataires correspondants. La révision conformément au droit des sociétés anonymes et le rapport se fondent sur des dispositions du CO. Les droits et obligations de l'organe de révision conformément au devoir de surveillance obéissent aux dispositions de la LB et des ordonnances y relatives. Les travaux de contrôle de la révision interne s'orientent sur un plan de contrôle établi par le responsable de la révision interne et approuvé par la présidente du Conseil d'administration. Par ailleurs, un comité de révision existe, qui assume les tâches et compétences énumérées en page 33. En sus des séances du comité de révision, le président du comité de révision a rencontré à plusieurs reprises des représentants de la révision interne et externe.

### POLITIQUE D'INFORMATION

Les communications et notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la FO SC, sous réserve de l'art. 696 CO. Le Conseil d'administration peut publier ces mêmes informations dans d'autres organes de son choix. La société publie ses comptes annuels en l'espace de quatre mois après la clôture annuelle et ses résultats semestriels en l'espace de deux mois. Pour le surplus, les communications de la BCBE, en tant que société cotée à la Bourse, se conforment à l'obligation de déclarer stipulée par la Bourse suisse SIX Swiss Exchange. Relevons encore que la société informe ses actionnaires par le truchement de notre site Internet, entre autres dans la rubrique *Votre BCBE*, et traite de thèmes tels que le développement de la BCBE, les actions nominatives, les décisions de l'AG, les ratios, les conférences de presse, le gouvernement d'entreprise et l'agenda.

➤ [bcbe.ch](http://bcbe.ch)



« Je m'intéresse depuis longtemps à la culture chinoise.  
Après mes études, je souhaite approfondir  
mes connaissances en chinois et travailler en Chine. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 44.

## III Rapport de rémunération

### Sommaire

<b>COMPÉTENCE ET DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS</b>	<b>40</b>
Organisation	40
Procédure	40
<b>SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>40</b>
Composantes	40
Conseil d'administration	41
Direction générale	43
<b>RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2016</b>	<b>45</b>
Modifications intervenues pendant l'exercice	45
Conseil d'administration	45
Direction générale	47
Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale	47
Personnes proches	47
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LE RAPPORT DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>49</b>

## Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE.

Le rapport de rémunération est fondé sur les consignes et les recommandations des documents suivants :

- ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb);
- statuts;
- directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance, de SIX Exchange Regulation;
- code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise (annexe 1 comprise), d'économiesuisse.

### COMPÉTENCE ET DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS

#### Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des statuts, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies par les statuts, par le règlement d'affaires et par les règlements des comités. Élu par l'Assemblée générale, le comité de rémunération, composé d'Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), de Daniel Bloch et de Peter Wittwer, règle les questions de rémunération; ils sont membres indépendants et non exécutifs du Conseil d'administration. Son secrétaire – qui n'a pas de droit de vote – est Hanspeter Rüfenacht, le président de la Direction générale.

#### Procédure

Les questions de rémunération sont préparées au sein du comité de rémunération, qui établit, à l'attention du Conseil d'administration, les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale. Il se réunit deux fois par an au moins. Le comité de rémunération définit les conditions d'engagement des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne, et il fixe leur rémunération. Pour ce faire, il s'inspire du montant global approuvé par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit aussi les principes et les droits de souscription du plan d'actionnariat et les conditions de rémunération variable des collaborateurs, dont il fixe chaque année le montant global. Lors de chaque séance du Conseil d'administration qui suit une séance du comité de rémunération, le second rédige un rapport pour le premier.

Aucun conseiller externe n'a été sollicité en 2016 pour concevoir le système de rémunération.

Si de nouveaux membres sont nommés à la Direction générale après la décision de l'Assemblée générale et que le montant global approuvé ne suffit pas, un montant supplémentaire ponctuel est disponible, d'un montant maximum équivalant à la moitié du montant global approuvé en faveur de la Direction générale. Les préjudices résultant d'un changement de poste d'un membre peuvent être indemnisés en sus si le montant global approuvé par l'Assemblée générale, montant supplémentaire compris, n'est pas dépassé.

### SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

#### Composantes

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale comprennent les composantes suivantes :

- part fixe : espèces et plan d'actionnariat;
- part variable : espèces, plan d'actionnariat et prime de développement durable.

En outre, des prestations de prévoyance peuvent être versées à la présidente du Conseil d'administration. Elles sont également versées aux membres de la Direction générale. La BCBE ne verse aucune autre prestation. Aucune mesure n'a été prise qui empêche le transfert ou la prise de contrôle.

#### PLAN D'ACTIONNARIAT

La souscription d'actions à des conditions préférentielles permet de fidéliser les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que les collaborateurs à l'entreprise et de les intéresser au développement de l'entreprise. Les actions sont bloquées cinq ans.

Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie pendant le délai de souscription aménagé en février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

Cette année, le prix d'achat d'une action nominative a été calculé d'une autre façon : il s'agit du cours moyen, pondéré par les volumes, entre le 25 novembre et le 24 décembre de l'exercice sous revue, déduction faite de 140 francs, soit 40,30 francs pour le droit ouvert au 31 décembre 2016.

La différence avec la valeur vénale déterminante pour l'impôt est considérée comme un revenu imposable.

## PRIME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PRIME DE PRÉVOYANCE

L'objectif financier de la BCBE consiste à dégager sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow compris entre 900 millions et 1,1 milliard de francs. Il est réalisable sur deux périodes. Si les objectifs minimaux sont réalisés, une prime de développement durable est versée au titre de la période 2013 à 2017, une prime de prévoyance au titre de la période 2018 à 2022. La prime de développement durable est une prime versée au Conseil d'administration, à la Direction générale et aux collaborateurs de la BCBE. La prime de prévoyance est créditée à la Caisse de pension de la BCBE comme réserve de stabilisation. L'allongement de l'espérance de vie fait que les rentes sont payées plus longtemps, raison pour laquelle le capital épargné par chaque individu doit suffire pour un nombre d'années plus important. Les taux d'intérêt étant bas sur les marchés financiers, les caisses de pension dégagent des rendements trop faibles pour assurer les rentes futures. La réserve de stabilisation servira avant tout à atténuer les effets de cette réalité. Le conseil de Fondation de la Caisse de pension de la BCBE décidera de l'utilisation qui sera faite de la réserve de stabilisation.

Les deux primes sont accordées si 300 millions de free cash-flow au moins sont dégagés pendant chacune des deux périodes considérées; leur montant est néanmoins limité à 550 millions de francs par période.

2 % du free cash-flow sont versés chaque année sur un compte fiduciaire comme prime conditionnelle suspensive. Si le montant minimal n'est pas dégagé pendant une des périodes de référence, les montants réservés sont crédités à la banque.

Les collaborateurs ont droit au versement pour autant qu'ils justifient, au 31 décembre 2017, d'un contrat de travail de durée indéterminé et non résilié. Le montant du versement dépend de la rémunération globale obtenue pendant les années civiles conférant ce droit. Les collaborateurs retraités (membres de la Direction générale compris) et les membres du Conseil d'administration qui ont quitté la banque pendant la période de référence ont droit en principe au versement.

L'influence des collaborateurs sur la réalisation des objectifs à moyen terme de l'entreprise dépend du niveau de fonction. Plus celui-ci est élevé, plus l'influence est grande. Aussi, le droit à la prime de développement durable est-il lié au niveau de fonction. Pour prendre en considération ces éléments, des coefficients sont utilisés pour classer les niveaux de fonction. Multipliée par ce coefficient, la prime de développement durable donne la somme versée. Le coefficient applicable aux collaborateurs se situe entre 1,00 et 1,67, en fonction de leur niveau de fonction; celui des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale est fixé à 2,00.

La dotation 2016 au compte fiduciaire est de 1,9 million de francs (2 % du free cash-flow

de 94,2 millions de francs). Pour autant que les conditions soient satisfaites, les versements auront lieu l'an prochain, en principe en espèces. La BCBE peut verser aux membres du Conseil d'administration et aux cadres, sous forme d'actions (bloquées 3 à 5 ans), la part qui dépasse le coefficient 1,00. Les conditions d'attribution de la prime de développement durable et de la prime de prévoyance (objectif, période et bases de calcul, moment du versement) sont précisées dans un règlement.

## Conseil d'administration

### PART FIXE

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel.

La part fixe de la présidente du Conseil d'administration est de 200 000 francs, celle de chaque membre de 40 000 francs. En outre, le plan d'actionnariat (cf. page 40) prévoit que la présidente du Conseil d'administration peut acheter 200 actions nominatives BCBE par an; les autres membres peuvent acheter 150 actions nominatives par an. Il n'est pas versé de jetons de présence.

La part fixe est versée à la présidente en douze mensualités, et aux membres en deux tranches semestrielles.

La présidente du Conseil d'administration a droit à une rémunération supplémentaire de

## Modèle de rémunération Conseil d'administration (part variable)

Bénéfice net avant impôts en millions de CHF jusqu'à 40	Part variable en % de la rémunération fixe 0 %	Perte nette avant impôts en millions de CHF jusqu'à 40	Part variable en % de la rémunération fixe 0 %
de 40 à 60	plus 20 %	de 40 à 60	moins 10 %
de 60 à 80	plus 40 %	de 60 à 80	moins 20 %
de 80 à 100	plus 60 %	de 80 à 100	moins 30 %
de 100 à 120	plus 80 %	de 100 à 120	moins 40 %
au-delà 120	plus 100 %	au-delà de 120	moins 50 %

20000 francs pour sa participation aux comités du Conseil d'administration ; les autres membres touchent 10000 francs. La présidente du Conseil d'administration participe au comité de gestion actif-passif (ALCO: « Asset-and-Liability-Management-Committee ») comme consultante ; sa rémunération est de 10000 francs.

### PART VARIABLE

La part variable est un pourcentage de la rémunération fixe (montant en espèces et nombre d'actions) ; elle est calculée sur la base du bénéfice net avant impôts. La rémunération variable peut atteindre au maximum le montant de la part fixe. Il n'est pas tenu compte, pour calculer la part variable, de la rémunération pour la participation aux comités.

Le calcul de la rémunération variable ressort du tableau de la page 41.

La rémunération variable est versée chaque année. Le droit à une prime de développement durable est prévu en sus des rémunérations citées

### PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

La présidente du Conseil d'administration peut demander, en vertu du Règlement de prévoyance professionnelle, à être assurée auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA. La contribution de

### Rémunération du Conseil d'administration en 2016<sup>1</sup>

	Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	Rudolf Stämpfli, vice-président	Kathrin Anderegg-Dietrich, jusqu'au 17.5.2016	Daniel Bloch	Rudolf Grüning, jusqu'au 17.5.2016	Eva Jaisli, depuis le 17.5.2016	Christoph Lengwiler, depuis le 17.5.2016	Jürg Rebsamen, depuis le 17.5.2016	Peter Siegenthaler	Rudolf Wöhrl, jusqu'au 17.5.2016	Peter Wittwer	Total Conseil d'administration
Rémunérations brutes (en milliers de francs)												
Rémunération selon modèle de rémunération												
– fixe	200	40	17	40	17	23	23	23	40	17	40	480
– variable	200	40	17	40	17	23	23	23	40	17	40	480
Rémunération pour la participation aux comités	30	10	4	6	4		6		10	4	26	100
Actions												
– fixe <sup>2</sup>	21	16	7	16	7	9	9	9	16	7	16	135
– variable <sup>2</sup>	21	16	7	16	7	9	9	9	16	7	16	135
<b>Total<sup>3</sup> hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>473</b>	<b>122<sup>4</sup></b>	<b>51</b>	<b>118</b>	<b>51</b>	<b>66</b>	<b>71</b>	<b>66</b>	<b>122</b>	<b>51</b>	<b>138</b>	<b>1 330</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	23		5	7	5	1	2	1	5	4	6	61
Charges de prévoyance <sup>5</sup>	47											47
Autres												
<b>Total<sup>3</sup> y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>543</b>	<b>122<sup>4</sup></b>	<b>56</b>	<b>125</b>	<b>56</b>	<b>67</b>	<b>73</b>	<b>67</b>	<b>127</b>	<b>55</b>	<b>144</b>	<b>1 437</b>
<b>Prêts / crédits<sup>6</sup> au 31.12.2016</b>		<b>1 210<sup>7</sup></b>	<b>n.d.</b>	<b>4 143<sup>7</sup></b>	<b>n.d.</b>				<b>329</b>	<b>n.d.</b>	<b>320</b>	<b>6 002</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

<sup>2</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>3</sup> Sans les droits éventuels à la prime de développement durable

<sup>4</sup> Les rémunérations sont versées au Stämpfli Groupe SA.

<sup>5</sup> Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance

<sup>6</sup> Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

<sup>7</sup> Prêts / crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration

l'employeur se monte à 18,5 % de la rémunération assurable maximale de 282 000 francs. La contribution de l'employé se monte à 14,85 % dans le plan « standard ».

## Direction générale

### PART FIXE

La part fixe se compose d'un montant en espèces et d'un certain nombre d'actions nominatives BCBE qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel dans le cadre du plan d'actionnariat (cf. page 40).

Le comité de rémunération du Conseil d'administration définit le nombre d'actions, les conditions de souscription et la période de blocage. Le montant fixe en espèces est versé en douze mensualités.

Les membres de la Direction générale qui sont rémunérés par des tiers pour des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la Banque Cantonale Bernoise SA sont tenus de les reverser à celle-ci. Ils peuvent garder les jetons de présence comme une part de leur rémunération, pour autant qu'ils n'excèdent pas 500 francs par séance.

### PART VARIABLE

La part variable est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration. Elle dépend du bénéfice net avant impôts, des résultats du domaine de direction et de la performance individuelle. À l'instar de la part fixe, la part variable comprend un montant en espèces et un droit de souscription d'actions nominatives BCBE. Une prime de développement durable est prévue en sus des rémunérations citées.

## Rémunération du Conseil d'administration en 2015<sup>1</sup>

	Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente à partir du 12.5.2015	Jürg Rieben, président jusqu'au 12.5.2015	Rudolf Stämpfli, vice-président à partir du 12.5.2015	Thomas Rufer, vice-président jusqu'au 12.5.2015	Kathrin Anderegg-Dietrich	Daniel Bloch	Rudolf Grüning	Peter Siegenthaler	Rudolf Wehri	Peter Wittwer, à partir du 12.5.2015	Total Conseil d'administration
Rémunérations brutes (en milliers de francs)											
Rémunération selon modèle de rémunération											
– fixe	133	125	40	17	40	40	40	40	40	23	538
– variable	133	125	40	17	40	40	40	40	40	23	538
Rémunération pour la participation aux comités	18	25	10	8	10		10	10	10	12	113
Actions											
– fixe <sup>2</sup>	19	13	16	7	16	16	16	16	16	9	143
– variable <sup>2</sup>	19	13	16	7	16	16	16	16	16	9	143
<b>Total<sup>3</sup> hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>322</b>	<b>301</b>	<b>122<sup>4</sup></b>	<b>55</b>	<b>122</b>	<b>112</b>	<b>122</b>	<b>122</b>	<b>122</b>	<b>77</b>	<b>1 475</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	11	26		5	7	7	7	5	5	2	76
Charges de prévoyance <sup>5</sup>	20										20
Autres		3									3
<b>Total<sup>3</sup> y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>354</b>	<b>330</b>	<b>122<sup>4</sup></b>	<b>60</b>	<b>129</b>	<b>118</b>	<b>129</b>	<b>127</b>	<b>127</b>	<b>79</b>	<b>1 573</b>
<b>Prêts / crédits<sup>6</sup> au 31.12.2015</b>		<b>n.d.</b>	<b>1 428<sup>7</sup></b>	<b>n.d.</b>	<b>400</b>	<b>80<sup>7</sup></b>	<b>700</b>	<b>329</b>		<b>320</b>	<b>3 257</b>

<sup>1</sup> Les montants indiqués étant arrondis, le total est donc susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

<sup>2</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>3</sup> Sans les droits éventuels à la prime de développement durable

<sup>4</sup> Les rémunérations sont versées au Stämpfli Groupe SA.

<sup>5</sup> Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance. Concernant les cotisations de l'employeur liées à la consolidation de l'institution de prévoyance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il convient de se référer à la page 47 du rapport de gestion 2015.

<sup>6</sup> Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

<sup>7</sup> Prêts/crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration



Les jeunes et les étudiants sont en bonnes mains à la BCBE avec la Maestro-STUcard et le compte formation. Comme Anne Gerster qui aspire de travailler en Chine et qui grâce aux offres de la BCBE garde son rêve en ligne de mire.

Anne Gerster, étudiante en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, jobs d'étudiants

## PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale sont assurées auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA, à concurrence d'un salaire maximum de 282 000 francs. Le montant qui dépasse ce seuil est couvert en partie par la Caisse de pension de la BCBE et par un assureur vie.

## RETRAITE

Les membres de la Direction générale prennent leur retraite entre 60 et 63 ans. Les prestations supplémentaires suivantes sont versées jusqu'à 65 ans révolus :

- Rente transitoire: afin de compenser la rente AVS non encore échue, la banque verse une rente transitoire égale au montant de la rente AVS complète, basée sur le salaire AVS moyen des cinq années précédant la retraite anticipée.
- Cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative: la banque verse une participation aux cotisations AVS dues aux personnes sans activité lucrative. Elle est calculée conformément à la table des cotisations pour les personnes non actives de l'AVS, sur la base de la somme de la rente théorique, de la compensation de la rente et de la rente transitoire.
- Compensation de la rente: en se fondant sur une rente théorique, calculée sur la base des formules de prévoyance, la moitié de la diminution de la rente consécutive à la retraite anticipée est compensée. La rente théorique est calculée à l'aune du salaire annuel de base des cinq années précédant la retraite anticipée, respectivement le salaire moyen assuré (dix fois la rente AVS maximale, actuellement 282 000 francs) des cinq années précédant la retraite anticipée.

La banque a posé des limites aux engagements éventuels. Dans le rapport de rémunération, les montants versés sont publiés au moment de leur paiement.

## INTERDICTION DE CONCURRENCE

Les membres de la Direction générale s'engagent, pendant la durée du contrat de travail et 36 mois au-delà de la fin des rapports de travail, autrement dit après la retraite anticipée, à ne pas faire concurrence à la BCBE, notamment en fondant une entreprise dont le but est similaire en tout ou en partie à celui de l'employeur, à ne pas participer à une telle entreprise, à ne pas accepter une fonction rémunérée ou non rémunérée au sein d'une telle entreprise; à ne fournir aucune prestation, quelle qu'elle soit, rémunérée ou non rémunérée, à une entreprise de ce type; à ne pas détourner la clientèle de l'employeur, existante ou potentielle. L'interdiction de concurrence vaut pour les cantons de Berne et de Soleure. En cas de violation de l'interdiction de concurrence, les membres de la Direction générale doivent s'acquitter d'une peine conventionnelle de 100 000 francs par chef d'infraction. Or, le paiement de l'amende conventionnelle ne libère pas le membre de la Direction générale de l'obligation de continuer à respecter l'interdiction de concurrence. Dans tous les cas, même si l'amende est acquittée, la BCBE est en droit de demander qu'il soit mis un terme à cette situation et de demander réparation des autres dommages.

Des dérogations peuvent être accordées par le Conseil d'administration. Pour être valable, toute dérogation, tout ajout ou toute autre modification à l'interdiction de concurrence nécessitent la forme écrite.

## RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2016

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

## Modifications intervenues pendant l'exercice

Les principes de rémunération n'ont pas été modifiés.

## Conseil d'administration

Les rémunérations du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et le précédent figurent aux pages 42 et 43.

## RÉMUNÉRATION ORDINAIRE

Le modèle de rémunération du Conseil d'administration et les coefficients de calcul (cf. page 41) n'ont pas été modifiés.

Le bénéfice net avant impôts atteint 163,6 millions de francs. Le Conseil d'administration se voit donc appliquer le maximum de la part variable, conformément au modèle de rémunération.

Aucune prestation en nature n'est consentie aux membres du Conseil d'administration. En dehors des versements prévus par le modèle de rémunération du Conseil d'administration, aucune rétribution, aucun émolument de consultant ne sont consentis au sens du chiffre 5 de l'annexe de Directive Corporate Governance (DCG du 1<sup>er</sup> septembre 2016 de SIX Swiss Exchange) et de l'art. 14, al. 2 ORAb.

La BCBE n'accorde aux membres de son Conseil d'administration ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 14, al. 2, ch. 6, ORAb.



« Nous sommes de grands amateurs de croisières fluviales. Jouir du paysage et de la culture est un privilège dont nous souhaitons profiter à notre retraite. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 50.

**PRÊTS ET CRÉDITS**

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions applicables aux crédits, au traitement et à la surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. 98 % des prêts et des crédits (engagements conditionnels et engagements irrévocables compris) accordés aux membres du Conseil d'administration en 2016 sont couverts (97 % en 2015).

**Direction générale**

Les rémunérations de la Direction générale en 2015 et en 2016 figurent à la page 48.

**RÉMUNÉRATION ORDINAIRE**

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont pas été modifiées.

**PRÊTS ET CRÉDITS**

Les principes applicables aux membres de la Direction générale en matière de crédit, de traitement et de surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Les membres de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. 100 % des prêts alloués sont couverts (100 % en 2015). Les prêts et les crédits accordés aux membres de la Direction générale au 31 décembre 2016 figurent à la page 48.

**Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale**

Au cours de l'exercice sous revue et en 2015, la BCBE n'a accordé de rémunération ni aux anciens membres du Conseil d'administration, ni à ceux de la Direction générale.

Les membres qui, pendant la période de référence, quittent le Conseil d'administration ou prennent leur retraite après avoir siégé à la Direction générale conservent leurs droits de souscription pour la prime de développement durable. Le montant de celle-ci ne peut être défini avec précision qu'une fois les objectifs réalisés. Six anciens membres du Conseil d'administration détiennent actuellement un droit conditionnel au versement d'une prime de développement durable au 31 décembre 2017.

Les prêts et les crédits sont alloués aux anciens membres du Conseil d'administration aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. Les membres retraités de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profitent tous les collaborateurs de la BCBE. La publication de ces prêts est donc superflue.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

**Personnes proches**

En vertu de l'art. 16 ORAb, il y a lieu de publier les indemnités ou les prêts accordés à des conditions autres que celles du marché à des personnes proches des membres – en place ou anciens – du Conseil d'administration, du conseil consultatif ou de la Direction générale. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. La publication de ces prêts est donc superflue. La BCBE ne verse pas de rémunération aux personnes proches. Il n'existe aucune

obligation découlant des rémunérations en suspens accordées à des personnes proches.

## Rémunération de la Direction générale

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Hanspeter Rüfenacht Président de la Direction générale		Total Direction générale	
	2016	2015	2016	2015
<b>Salaire</b>				
– fixe	450	450	1496	1 496
– variable <sup>1</sup>	210	210	720	720
<b>Actions</b>				
– fixe <sup>1</sup>	40	40	113	111
– variable <sup>1</sup>	40	40	113	111
Prestations en nature	–	–	–	–
Allocations familiales versées par l'entreprise	–	4	8	12
<b>Total<sup>2</sup> hors prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>741</b>	<b>743</b>	<b>2 450</b>	<b>2 449</b>
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS/AI/AC	47	53	155	167
Charges de prévoyance <sup>3</sup>	208	209	694	695
Autres charges	8	8	26	26
<b>Total<sup>2</sup> y c. prévoyance et cotisations de l'employeur</b>	<b>1 003</b>	<b>1 013</b>	<b>3 325</b>	<b>3 337</b>

<sup>1</sup> Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de 5 ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

<sup>2</sup> Sans les droits éventuels à la prime de développement durable

<sup>3</sup> Inclut toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance. Concernant les cotisations de l'employeur liées à la consolidation de l'institution de prévoyance à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, il convient de se référer à la page 47 du rapport de gestion 2015

Prêts et crédits<sup>1</sup>

	31.12.2016	31.12.2015
Prêts/crédits (en milliers de CHF)		
<b>Total Direction générale</b>	<b>6 010</b>	<b>5 390</b>
dont montant le plus élevé:		
– Hanspeter Rüfenacht	2 100	
– Stefan Gerber		1 400

<sup>1</sup> Engagements conditionnels et engagements irrévocables compris

## Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération



### **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA**

#### **Berne**

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de la Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) aux pages 42 à 48 du rapport de rémunération.

#### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de la Banque cantonale bernoise SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers SA

Christoph Käppeli  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Heinz Furrer  
Expert-réviseur

Berne, le 2 mars 2017



En matière de prévoyance, la BCBE est de bon conseil pour ses clients.  
C'est ce dont Annelies et Hans Beyeler ont fait l'expérience.  
Grâce aux formules de prévoyance de la BCBE, ils profitent tous deux  
pleinement de la troisième phase de leur vie, en sillonnant l'Europe.

Annelies et Hans Beyeler, retraités, Worben

## IV Rapport financier

### Sommaire

<b>RAPPORT ANNUEL</b>	<b>52</b>
Commentaires sur l'activité de la banque	52
L'exercice 2016	54
Effectifs de personnel	62
Liquidités et fonds propres	62
Emploi du bénéfice	62
Réalisation d'une évaluation de risque	62
État des commandes et des mandats	62
Activités de recherches et de développement	62
Événements extraordinaires	64
Perspectives	64
<b>BOUCLEMENT ANNUEL</b>	<b>66</b>
Bilan	66
Compte de résultat	67
Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	68
Tableau des flux de trésorerie	69
État des capitaux propres	70
<b>ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>71</b>
Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	71
Principes comptables et d'évaluation	71
Gestion des risques	77
Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeurs	83
Évaluation des garanties	83
Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ( <i>hedge accounting</i> )	84
Activités externalisées	85
Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	85
Informations concernant les positions du bilan	86
Informations concernant les opérations hors bilan	107
Informations concernant le compte de résultat	109
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	<b>112</b>
<b>REPÈRES</b>	<b>118</b>
<b>ACTION BCBE</b>	<b>120</b>

## Rapport annuel

### COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE

#### Généralités

La BCBE est une banque à vocation universelle. Elle se concentre sur les affaires hypothécaires, les dépôts du public, la gestion de fortune et le conseil en placement.

Avec ses 67 sièges, la BCBE couvre l'ensemble des régions du canton de Berne ; elle est également active dans le canton de Soleure. Ses opérations de crédit sont concentrées dans les cantons de Berne et de Soleure. Grâce à money-net et aux coopérations mises en place, elle est en mesure de proposer des services dans toute la Suisse.

La BCBE n'est pas représentée à l'étranger, pas plus qu'elle n'y détient de participations qualifiées. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par le Règlement d'affaires (art. 33). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

#### Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise se fonde sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Selon la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles ; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves. Le Conseil d'administration a tracé les axes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. Les atouts de la BCBE sont la proximité avec le client, l'ancrage régional et le conseil individuel à chaque étape de la vie. Elle propose des services financiers de premier ordre sur plusieurs canaux de distribution.
3. La transformation numérique est une opportunité que la BCBE entend saisir, notamment pour proposer des formules novatrices utiles au client.
4. La BCBE est leader sur son marché dans les affaires Clientèle privée et Clientèle entreprises. La Clientèle de placement et le Private banking sont en plein développement.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, ils recherchent des solutions et ils travaillent en réseau. Ils placent le client au cœur de leurs préoccupations et ils créent de la plus-value. La banque investit dans le développement individuel de ses collaborateurs.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE vise, en prenant des risques raisonnables, une rentabilité de 2 à 4 % supérieure au rendement d'un placement très sûr. Son objectif est de dégager un rendement sur fonds propres stable à long terme, permettant de payer un dividende attrayant.
8. La BCBE est convaincue de la nécessité de maintenir une stabilité financière et la confiance de ses clients. Elle compte générer sur dix ans (2013 à 2022) un free cash-flow de près de 1 milliard de francs.

#### Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes.

#### OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par les fonds de la clientèle et par les emprunts auprès de la Centrale d'émission des lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans l'actif immobilisé, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

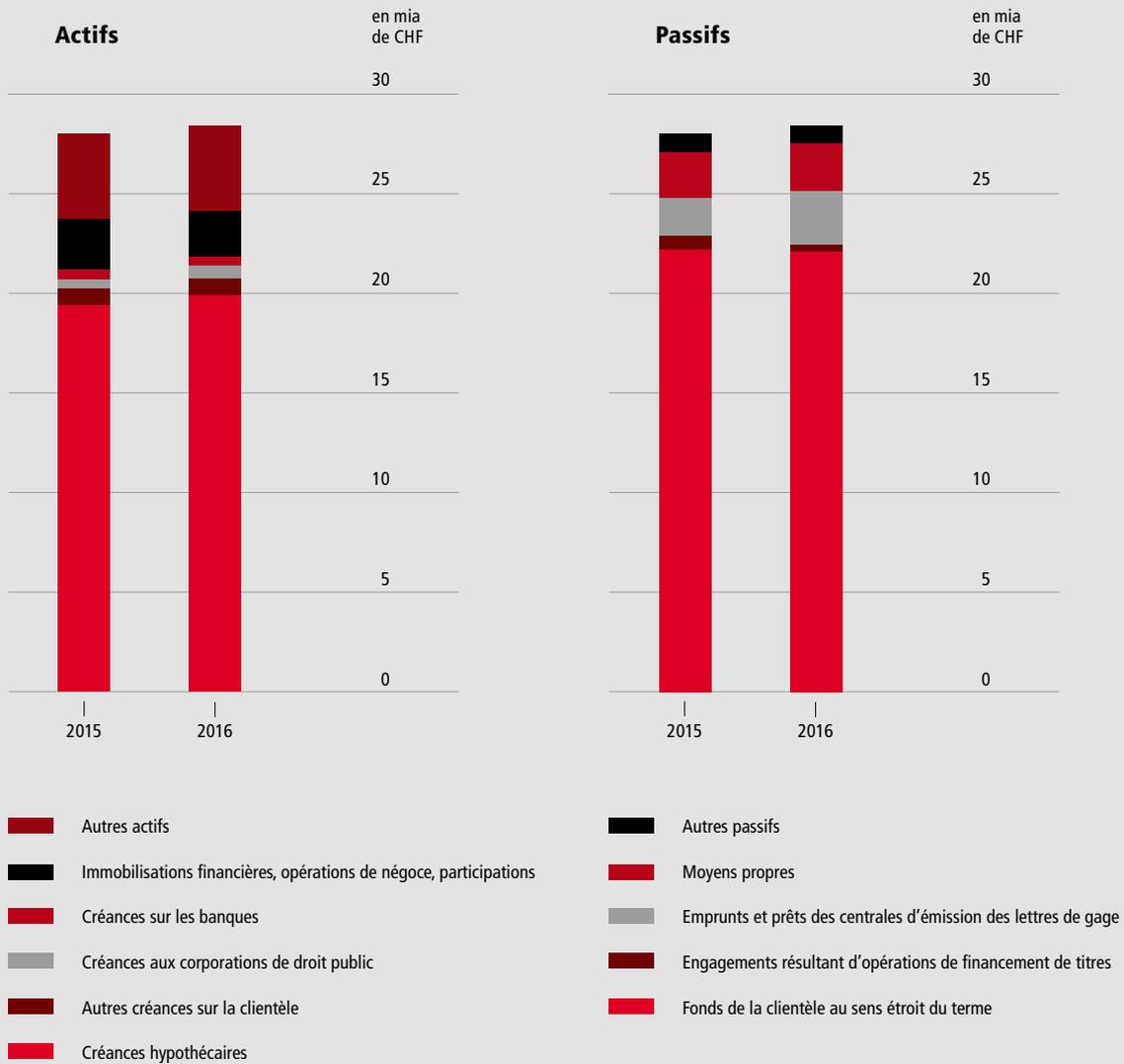
Les opérations interbancaires ont un poids négligeable.

Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès de la Centrale d'émission des lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

#### OPÉRATIONS DE COMMISSIONS

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE propose toute une série de prestations en lien avec le conseil patrimonial, la gestion de fortune ou le conseil financier. L'Asset Management s'occupe de la clientèle institutionnelle comme les caisses de pension, les fondations ou les entreprises, auxquelles il propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission concernent avant tout les entreprises du canton de Berne.

## La somme du bilan a progressé



**Développement des cœurs de métier:** la somme du bilan a crû de 370,0 millions de francs, pour s'établir à 28,4 milliards de francs.

## **OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de ses clients. Elle agit en tant que commissionnaire, d'où les positions à risque sont compensées par des opérations de contrepartie bien choisies. En principe, la banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (European Exchange) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (brokerage) pour les clients.

Les opérations en compte propre sont effectuées sur les devises et dans le négoce de titres, assorties de limites précises. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises mondiales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés est accessoire; il n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle de minimis applicable aux instruments de titres de participation ou de taux d'intérêt, en vertu de l'art. 83 de l'ordonnance des 10 et 22 juin 2011 sur les fondations de placements (OFP).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour ses clients. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'opérations Eurex.

## **POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES BÉNÉFICES**

La politique de distribution des bénéfices de la banque prévoit que 70% du bénéfice annuel sont distribués, pour autant que le taux de couverture des fonds propres dépasse 200% (ce qui correspond à un ratio de fonds propres globaux Bâle III de plus de 16%). Si tel n'est pas le cas, 50% au plus sont distri-

bués. Une structure de bilan saine et un bénéfice net sont deux autres conditions pour qu'une distribution ait lieu.

## **L'EXERCICE 2016**

La BCBE a une fois encore connu une évolution réjouissante: les prêts à la clientèle ont crû de 720,8 millions de francs pour atteindre 21,4 milliards de francs. Les valeurs patrimoniales sous gestion ont augmenté de 1,0 milliard de francs, atteignant ainsi 21,0 milliards de francs. La somme du bilan a gonflé à 28,4 milliards de francs, ce qui représente une hausse de 370,0 millions de francs. La couverture des fonds propres et la substance qui permet de supporter le risque ont pu être renforcées. Le bénéfice annuel s'établit à 129,4 millions de francs (contre 131,3 millions de francs en 2015). Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'augmenter le dividende de 20 centimes, à 6,20 francs par action.

## **Bilan**

### **LIQUIDITÉS, CRÉANCES SUR LES BANQUES, CRÉANCES RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES**

La gestion des liquidités dans un environnement de taux bas ou même négatifs les a fait croître à 3,8 milliards de francs. Les créances sur les banques ont fondu à 409,7 millions de francs, tandis que les avoirs sur les banques à l'étranger totalisent 318,2 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres avoisinent 15,1 millions de francs. La trésorerie n'a jamais été à court de liquidités.

## **CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) de 21,4 milliards de francs sont de 0,7 milliard supérieurs à 2015. La qualité du portefeuille de crédits a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupes de clientèle montre combien la BCBE est profondément ancrée dans sa région. La quote-part de créances sur les particuliers a baissé à 73,9%. La quote-part de créances sur les services, la construction, l'agriculture et l'artisanat a aussi diminué, à l'inverse de celles sur les sociétés immobilières et les sociétés financières, sur les corporations de droit public et sur l'industrie.

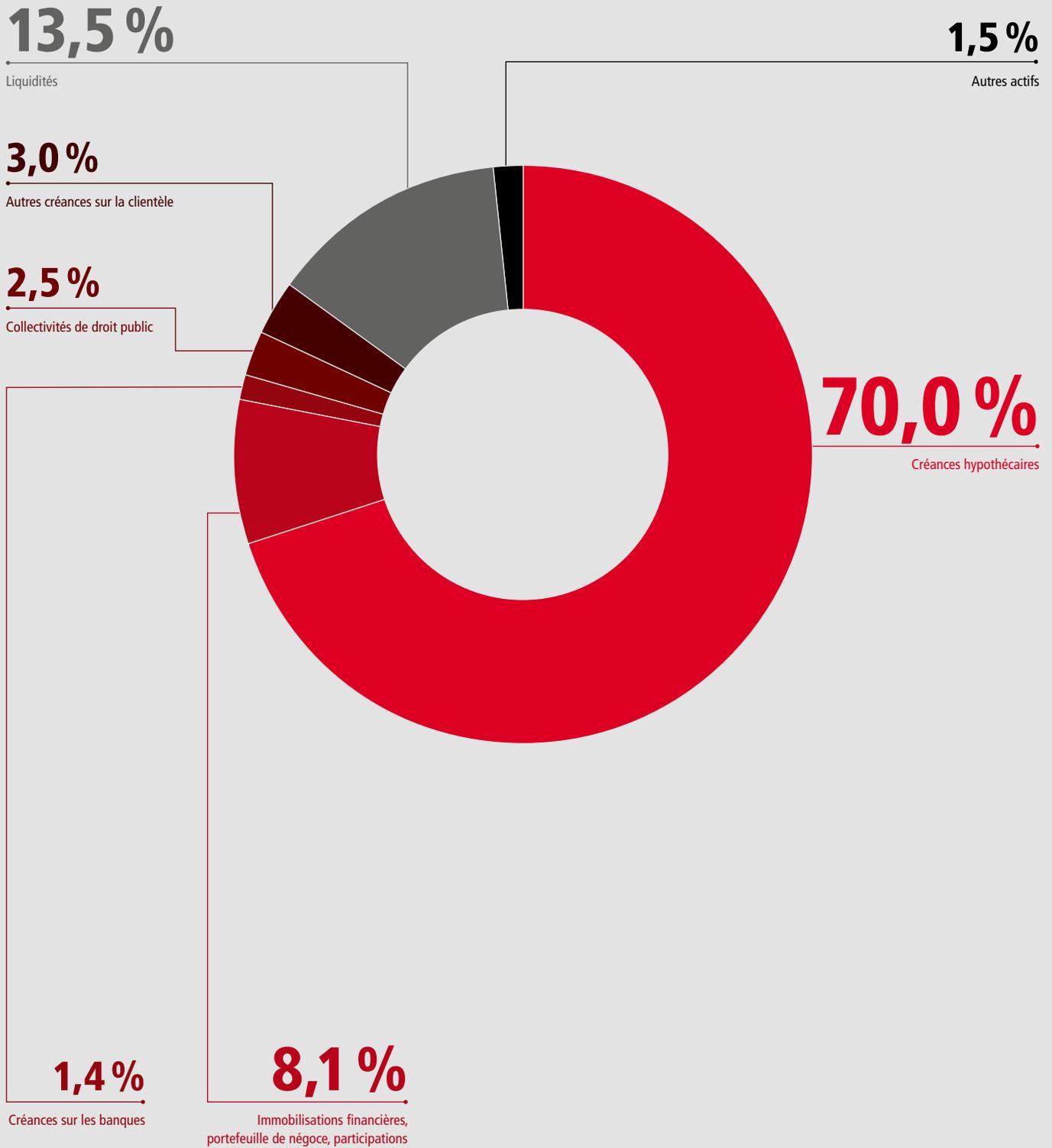
Les créances hypothécaires sont passées à 19,9 milliards de francs, en hausse de 2,6% par rapport à 2015, sans changer de politique de crédit et en préservant la qualité du portefeuille. 84,0% des gages immobiliers servant de sûretés aux hypothèques se trouvent dans le canton de Berne et 16,0% dans les autres cantons. Le niveau peu élevé des taux a favorisé la conclusion d'hypothèques à taux fixe, la demande d'hypothèques à taux variable ne faisant que reculer. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2016 totalisent 3,7 milliards de francs, alors que leur montant total, avant la comptabilisation avec les corrections de valeur, s'établit à 19,0 milliards de francs, ou 94,8% des créances hypothécaires (93,0% en 2015).

Les créances sur les clients sont montées à 1,6 milliard de francs; la quote-part de celles sur les collectivités de droit public a gonflé à 696,5 millions de francs.

## **OPÉRATIONS DE NÉGOCE**

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres n'entre pas dans les activités principales de la BCBE. Il se monte à 6,6 mil-

## Les créances hypothécaires ont augmenté



**Hausse de 2,6% :** Les créances hypothécaires ont augmenté de 496,2 millions de francs. Leur quote-part par rapport au total des actifs représente plus de deux tiers. (Base : somme du bilan)

lions de francs, répartis à 38,7 % sur les titres à rémunération fixe, à 36,9 % sur les métaux précieux et à 24,4 % sur les titres de participation

### **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Les immobilisations financières ont baissé de 0,3 milliard pour atteindre 2,3 milliards de francs, dont 92,4 % d'obligations, 6,7 % d'actions et de fonds de placement, 0,7 % de métaux précieux et 0,2 % d'immeubles. La valeur comptable des obligations est de 2,1 milliards de francs. La plus grande attention est portée à la diversification des titres et à la solvabilité des débiteurs. La valeur comptable des actions et des fonds de placement atteint 156,1 millions de francs. Trois immeubles repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation forcée ont été inscrits au bilan dans les immobilisations financières.

### **PARTICIPATIONS**

La valeur comptable des participations est de 43,0 millions de francs. La hausse de 12,1 millions par rapport à 2015 résulte principalement de l'augmentation du capital de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses et de la suppression de la détérioration de valeur d'une société de participation financière. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la quote-part en capital dépasse 10 % et la valeur fiscale/valeur vénale 5 millions de francs figurent les actions RTC Real-Time Center AG (100,0 %), la résidence pour personnes âgées Taltug Ittigen AG (66,7 %), la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses (10,7 %), BioMedInvest AG I (38,5 %) et Jungfraubahn Holding AG (14,3 %).

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES**

Les immobilisations corporelles se sont infléchies de 12,4 millions, à 195,0 millions de francs, notamment en raison de la reclassification des immeubles dans les immobilisations financières. Les immeubles de la banque affichent une valeur comptable de 173,2 millions de francs. Des reclassifications, des transferts ou des amortissements de 7,0 millions de francs sont mis en regard des investissements de 6,0 millions de francs (cf. page 93). La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 12,5 millions, les autres immobilisations corporelles et les logiciels à 9,3 millions de francs. Les valeurs immatérielles ont été entièrement amorties en 2016.

### **AUTRES ACTIFS**

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés atteignent 17,2 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs se sont contractés de 8,5 millions, à 23,5 millions de francs; ils intègrent essentiellement les intérêts courus. Les autres actifs ont baissé de 231,6 millions, à 341,8 millions de francs, à la suite de créances plus basses d'impôt anticipé des opérations de négoce de seconde ligne.

### **CORRECTIONS DE VALEUR NON COMPENSABLES SELON LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

Les corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires et constituées forfaitairement se montent à 154,4 millions de francs (210,2 millions en 2015); elles apparaissent en négatif à l'actif. Dès 2017, les corrections de valeur pour risques de défaillance latents seront compen-

sées avec les postes actifs correspondants. En vue de ce changement, leur montant a été déterminé au 31 décembre 2016 avec une nouvelle méthode de calcul. Ainsi, près de 56 millions de francs en provenance des corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires ont été reclassés dans les provisions.

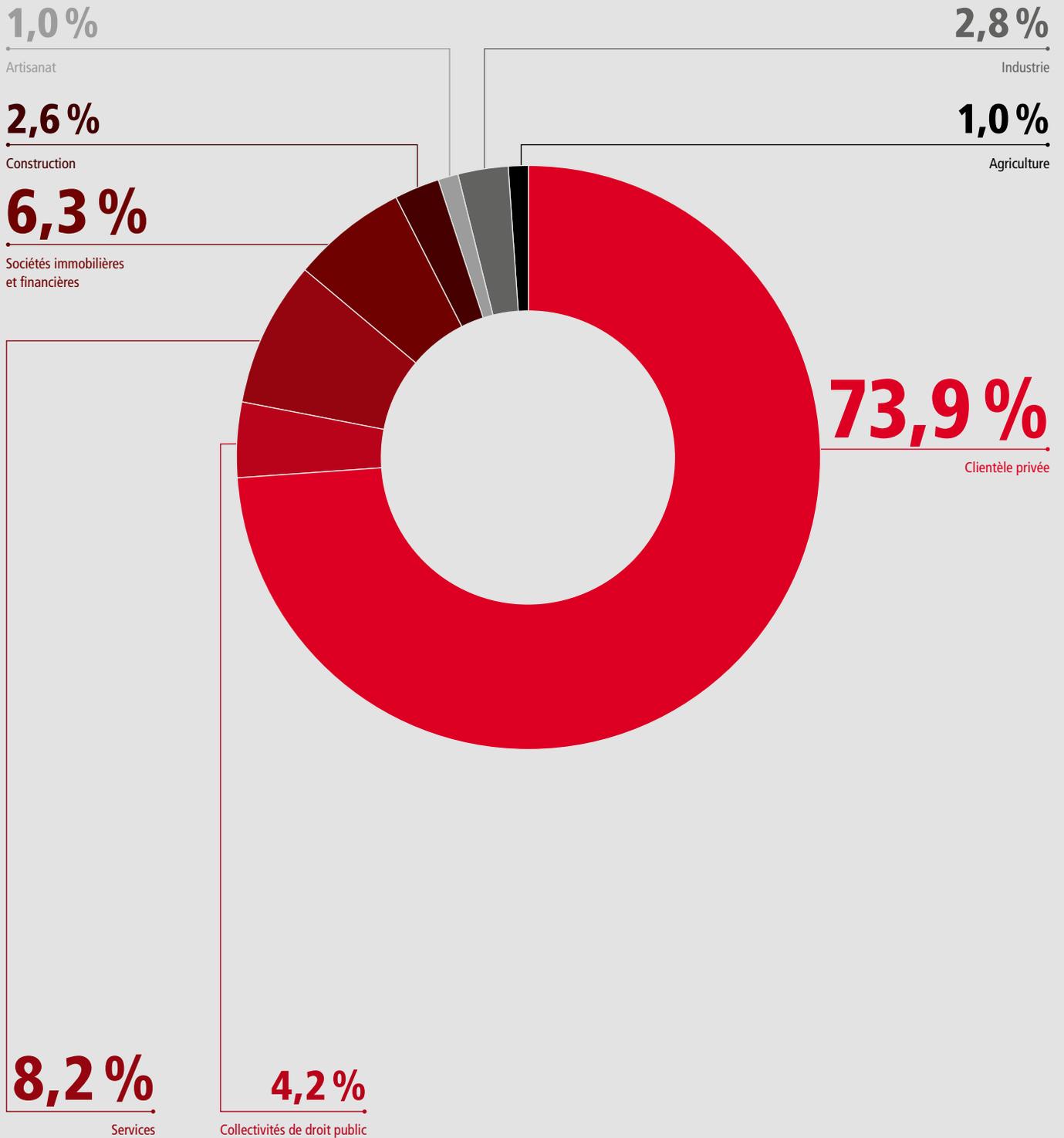
### **ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES, ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS DE FINANCEMENT DE TITRES**

Les engagements envers les banques ont diminué de 13,0 millions, à 62,6 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres totalisent 302,3 millions de francs, alors qu'ils étaient de 700,0 millions un an auparavant; cette évolution est la conséquence de la gestion des liquidités alors que les taux sont négatifs.

### **AVOIRS DE LA CLIENTÈLE**

La ventilation des avoirs de la clientèle apparaît sur le graphique de la page 59. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle ont baissé de 0,3 %, à 22,0 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne à concurrence de 50 000 francs a été de 0,05 %, alors que celui des comptes d'épargne actionnaire à concurrence de 50 000 se situait à 0,1 % en fin d'année. La rémunération des montants plus élevés a évolué au gré de la direction prise par le marché monétaire. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a fléchi, à 91,8 millions de francs; elles ont été rémunérées à un taux moyen de 1,01 % (1,11 % en 2015). Un emprunt de plus de 100 millions a été remboursé, qui a fait passer le portefeuille d'emprunts à 200 millions

## Plus de deux tiers des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



**Le financement bénéficie à différents secteurs.** Le secteur des services ainsi que les sociétés immobilières et les sociétés financières représentent la majeure partie; ils sont suivis des pouvoirs publics.

(Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

de francs. Les emprunts sur cédules hypothécaires ont été remboursés à hauteur de 124,0 millions de francs ; 1,1 milliard est nouveau et assorti d'une rémunération plus faible. La valeur du portefeuille est de 2,5 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance maison auprès de la BCBE se montent à 70,5 millions de francs.

## PROVISIONS

Les provisions (cf. page 98) ont progressé de 64,1 millions, à 335,6 millions de francs, dont 56 millions découlent de la nouvelle logique de calcul des corrections de valeur pour risques de défaillance latents (voir « Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires »). Les provisions pour risques de défaillance intègrent les provisions pour limites de crédit non utilisées, pour risques de défaillance latents sur les limites sectorielles non utilisées et pour opérations hors bilan. Elles s'élèvent à 229,5 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, aux monnaies et aux métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) représentent 68,3 millions de francs, les autres provisions 37,9 millions de francs.

## AUTRES PASSIFS

Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont baissé de 13,0 %, à 347,1 millions de francs. Les 78,7 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'expliquent par une baisse des régularisations de charges saisies dans cette position (notamment le versement extraordinaire en faveur de la caisse de pension en 2015). Les autres passifs s'inscrivent à 39,2 millions de francs.

## CAPITAL PROPRE

Le capital propre nominal totalise 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions et les réserves légales issues du bénéfice 171,8 millions. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 75,0 millions, à 1,3 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent.

## Compte de résultat

### RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS

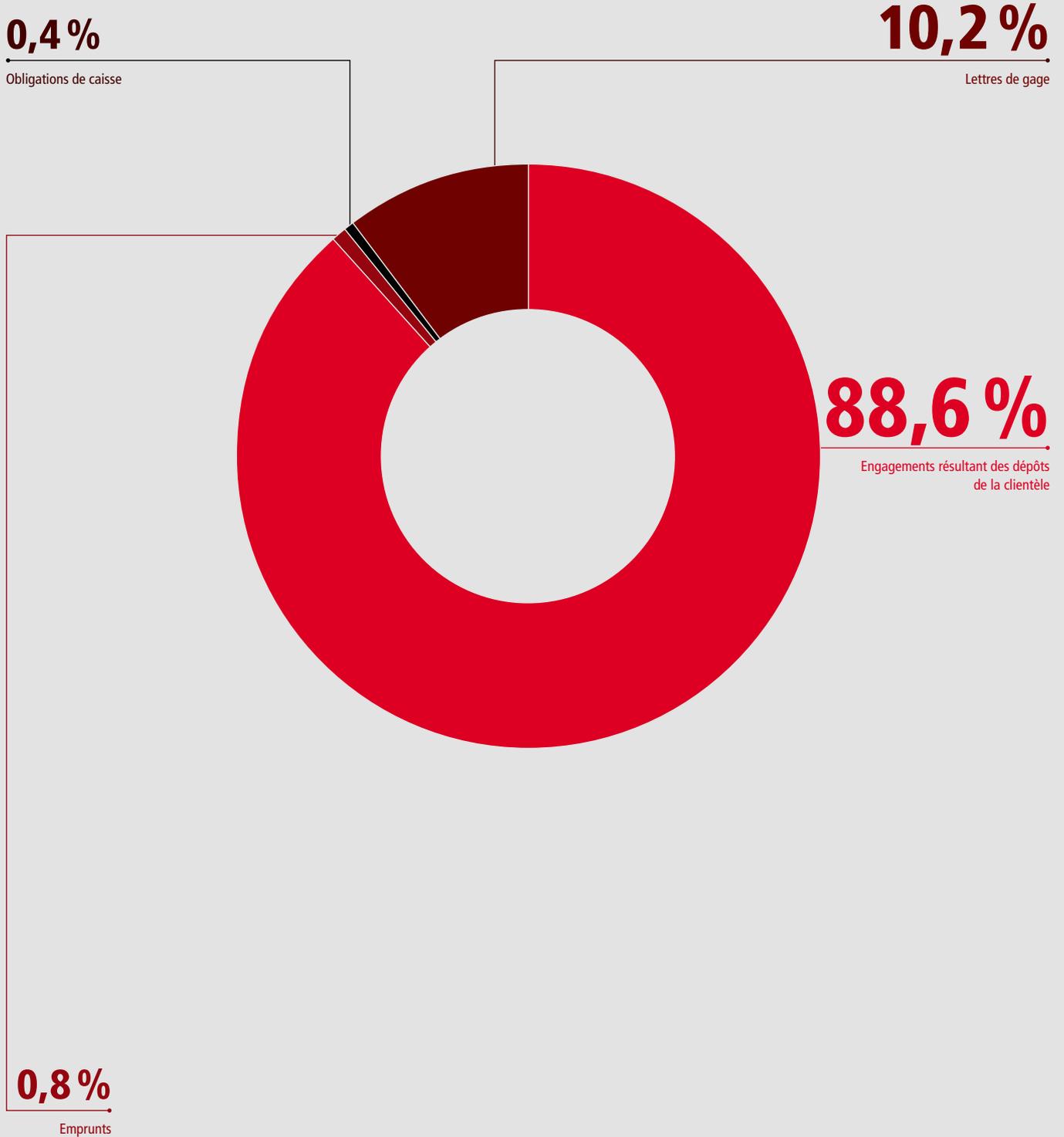
Le résultat brut des opérations d'intérêts se monte à 272,1 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 1,20 %, alors qu'elle était de 1,30 % en 2015. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et le bas niveau des intérêts ont eu pour conséquence que les produits compromis se sont maintenus à un bas niveau (0,4 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 73,0 millions de francs (exercice précédent : 74,8 millions de francs). La marge d'intérêt brute est de 0,95 % (exercice précédent : 1,03 %), coûts de couverture inclus. En raison d'un nouveau repli des intérêts, le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a baissé de 5,1 millions de francs, à 22,1 millions de francs. Les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts se montent à 19,3 millions de francs. Des corrections de valeur individuelles pour risques de défaillance sur les créances sur la clientèle de

13,8 millions de francs et des corrections de valeur pour risques de défaillance liées aux immobilisations financières de 4,5 millions de francs ont été dissoutes. Les pertes liées aux opérations d'intérêt atteignent 0,3 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 1,4 million de francs ont pu être comptabilisés. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 291,4 millions de francs.

### PRODUIT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE

Le produit des opérations de commissions et des prestations de service a atteint 100,3 millions de francs, soit une hausse de 1,4 million de francs par rapport à 2015. Avec une part de 67,3 % (66,4 % en 2015), le conseil en gestion de patrimoine représente toujours la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) se montent à 21,0 milliards de francs (20,0 milliards de francs en 2015). Cette hausse repose avant tout sur la vente des fonds de la BCBE lancés en 2016. Les afflux nets d'argent frais relatifs aux avoirs de la clientèle (valeurs patrimoniales sous gestion et autres valeurs d'investissement telles que les fonds de la clientèle) s'établissent à 673 millions de francs. Le portefeuille de fonds de placement s'élève à 6,0 milliards de francs, en hausse de 473 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. La proportion de valeurs en dépôt confiée en gestion intégrale à la banque se monte à 4,5 milliards de francs, ou 21,4 % de l'ensemble des fonds sous dépôt. Le produit des commissions sur les opérations de négoce et des placements a augmenté à 67,4 millions de francs. Les produits de courtage ont atteint 14,2 millions de francs. Les frais de gestion de dépôts et d'ac-

## La détention de liquidités par des clients demeure élevée



**Fidélité de la clientèle:** les dépôts de la clientèle dépassent 22 milliards.  
(Base : fonds de la clientèle)

tifs ont enregistré une hausse, atteignant 37,7 millions de francs. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service a progressé à 38,6 millions de francs. Les charges de commissions ont enregistré une hausse, à 10,2 millions de francs.

### **PRODUIT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE**

Le résultat des opérations de négoce se situe à 19,3 millions de francs, soit 2,0 millions de francs de moins qu'en 2015. 19,6 millions de francs proviennent du négoce de devises, billets et métaux précieux. Il résulte du négoce de titres, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée, une perte de 0,3 million de francs.

### **AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES**

Les autres résultats ordinaires ont atteint 21,3 millions de francs, soit une baisse de 7,1 millions de francs par rapport à 2015. Ce fléchissement tient au produit plus faible des participations, lequel a baissé de 14,4 millions, pour atteindre 5,3 millions de francs. Un bénéfice a pu être dégagé grâce à l'aliénation d'immobilisations financières de 7,4 millions de francs. Les autres produits ont totalisé 9,9 millions de francs. Les autres charges ordinaires se sont établies à 1,3 million de francs.

### **CHARGES D'EXPLOITATION**

Par rapport à 2015, les charges d'exploitation ont pu être réduites de 5,3 millions de francs, ou 2,1 %, et se montent à 248,3 millions de francs. Ce montant exclut le versement extraordinaire à la Caisse de pension de 83,8 millions de francs intégré dans les charges d'exploitation de 2015. Les charges

de personnel ont baissé de 4,5 %, à 137,8 millions de francs. À l'instar de l'année précédente, elles comprennent les coûts de l'intéressement des collaborateurs ainsi que les dépôts en faveur de la prime de développement durable. Les autres charges d'exploitation ont augmenté par rapport à 2015, de 109,3 millions à 110,5 millions de francs. Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 57,5 %.

### **CORRECTIONS DE VALEUR SUR PARTICIPATIONS, AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES**

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur les actifs immobilisés sont de 37,5 millions de francs. 6,3 millions de francs concernent les immeubles de la banque et les autres immeubles, dont 5,9 millions de francs ont servi à alimenter le fonds de renouvellement pour maintenir la valeur (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement). Les immeubles ont été valorisés sur la base des valeurs de rendement. Les investissements effectués pour maintenir la substance sont imputés au fonds de renouvellement.

19,5 millions de francs d'amortissements portent sur l'informatique, 2,0 millions de francs sur le mobilier, les machines et les équipements et 3,5 millions de francs sur les valeurs immatérielles. 6,2 millions de francs ont été des corrections de valeur sur participations.

### **VARIATIONS DES PROVISIONS ET AUTRES CORRECTIONS DE VALEUR, PERTES**

Un montant de 0,1 million de francs d'autres provisions a été dissout, tandis que les provisions sur les autres risques commerciaux

restent inchangées. Les pertes de 0,5 million de francs sont portées au compte de résultat.

### **CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES**

L'annexe au rapport de gestion (cf. page 110) donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 19,1 millions de francs et sont essentiellement issus des bénéfices sur les aliénations d'immobilisations corporelles et de participations. Les charges extraordinaires s'élèvent à 0,4 million de francs.

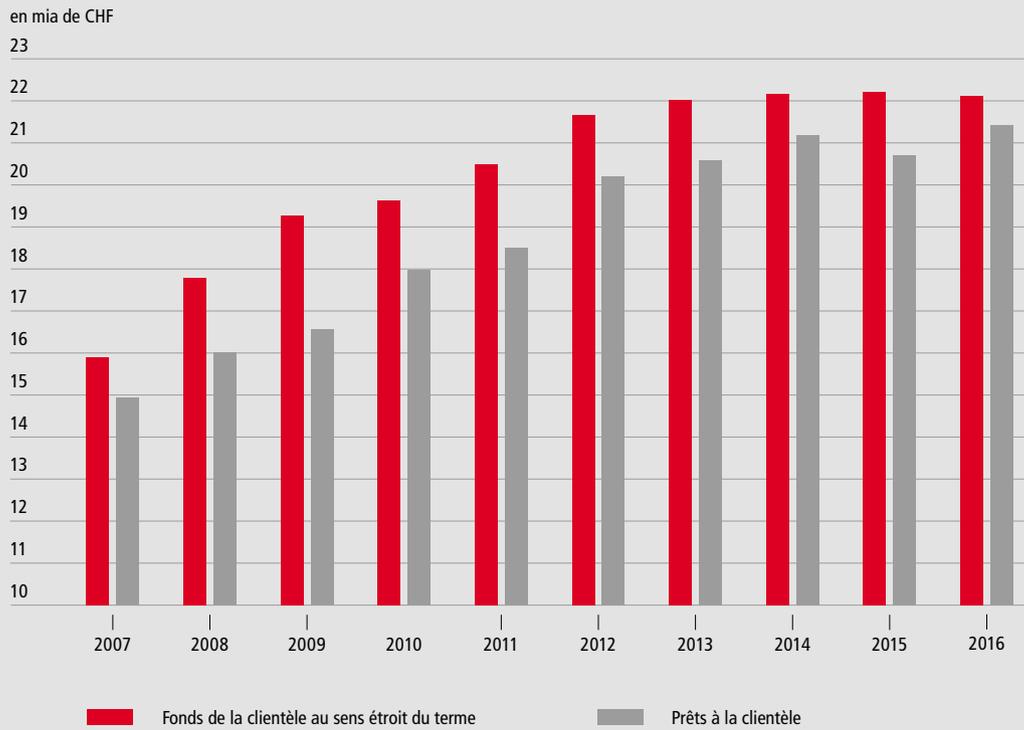
### **VARIATIONS DES RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX**

Les réserves pour risques bancaires généraux atteignent 602,3 millions de francs. Les produits extraordinaires et les corrections de valeur devenues superflues de 19,3 millions de francs ont été enregistrés dans les « Réserves pour risques bancaires généraux », si bien qu'elles ne figurent pas dans le résultat opérationnel. Pendant l'année sous revue, 41,0 millions de francs de réserves supplémentaires ont été constitués à charge du compte de résultat. Par ailleurs, 3,5 millions de francs ont été utilisés pour l'amortissement du goodwill. 36,5 millions de francs ont été dissouts en faveur des coûts de couverture des intérêts. Les réserves pour risques bancaires généraux ont été renforcées à hauteur de 1,0 million de francs.

### **IMPÔTS**

La charge fiscale est passée à 34,2 millions de francs (15,5 millions de francs en 2015). Cette hausse s'explique essentiellement par le fait que les effets fiscaux provenant en 2015 de l'utilisation des réserves impo-

## Bon refinancement



**Bon refinancement:** les prêts à la clientèle sont intégralement refinancés par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme.

sées pour renforcer la Caisse de pension sont tombés. La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

## BÉNÉFICE

Le bénéfice de 129,4 millions de francs est inférieur de 1,4% à celui de l'exercice précédent (131,3 millions de francs). Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice 2015, le bénéfice au bilan se chiffre à 130,2 millions de francs.

## EFFECTIFS DE PERSONNEL

Fin 2016, l'effectif de personnel était de 1214 collaborateurs (en 2015: 1313). Ce chiffre comprend aussi 101 apprentis, jeunes diplômés universitaires ou stagiaires en formation.

## LIQUIDITÉS ET FONDS PROPRES

Les exigences de liquidités des art. 12 à 18 de l'ordonnance du 30 novembre 2012 sur les liquidités des banques (OLiq) et les réserves minimales figurant aux art. 12 à 17 de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées.

Les fonds propres Bâle III se montent à 2,33 milliards de francs (2,26 milliards de francs en 2015). La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux pour couvrir des risques stratégiques, tels que les risques politiques, les risques de régulation,

les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur. Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Le ratio de fonds propres globaux Bâle III atteint 19,8% (taux de couverture de 247,7%). Les prescriptions réglementaires fixent 12,0%, à quoi s'ajoute un volant anticyclique de 1,04% à respecter. Les fonds propres pris en compte se composent exclusivement des fonds propres de base durs (CET1). Le ratio de levier a augmenté à 7,9% (7,7% en 2015). La BCBE mise sur une stratégie à profil de risque faible et sur une bonne dotation en fonds propres.

## EMPLOI DU BÉNÉFICE

Eu égard à la situation des résultats et de la fortune de la BCBE, le Conseil d'administration, en accord avec la politique de distribution des dividendes, propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit:

- Distribution de dividende: 57,8 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice: 72,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice: 0,4 million de francs

## RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE RISQUE

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO est décrite à la page 79.

La BCBE poursuit une stratégie à risque faible, dont les principes sont énumérés à la page 78. Compte tenu du niveau bas des taux d'intérêt qui perdure, les aléas liés aux variations des taux sont considérables. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets de la hausse des taux d'intérêt.

## ÉTAT DES COMMANDES ET DES MANDATS

L'état des commandes et des mandats de la BCBE se reflète dans l'évolution du volume de la clientèle (prêts à la clientèle, dépôts de la clientèle, volume sous dépôt), détaillé à la page 54.

## ACTIVITÉS DE RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT

La BCBE analyse sans cesse les besoins de la clientèle et met en œuvre les mesures qui s'imposent en temps opportun. Les affaires bancaires n'échappent pas à la numérisation, à la mobilité et aux nouveaux médias; au contraire leur influence est grandissante. De nos jours, le client a des exigences élevées: il souhaite des prestations qui soient meilleures, plus rapides et plus avantageuses, 24 h sur 24. Il utilise les distributeurs automatiques et paie davantage sans espèces. Les

Collaborateurs et collaboratrices	31.12.2016	31.12.2015
<b>EFFECTIF DE PERSONNEL</b>		
Nombre de collaborateurs	1 214	1 313
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	1 009	1 091
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne	1 040	1 109

## Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante

**4,9%**

Autres produits ordinaires

**4,5%**

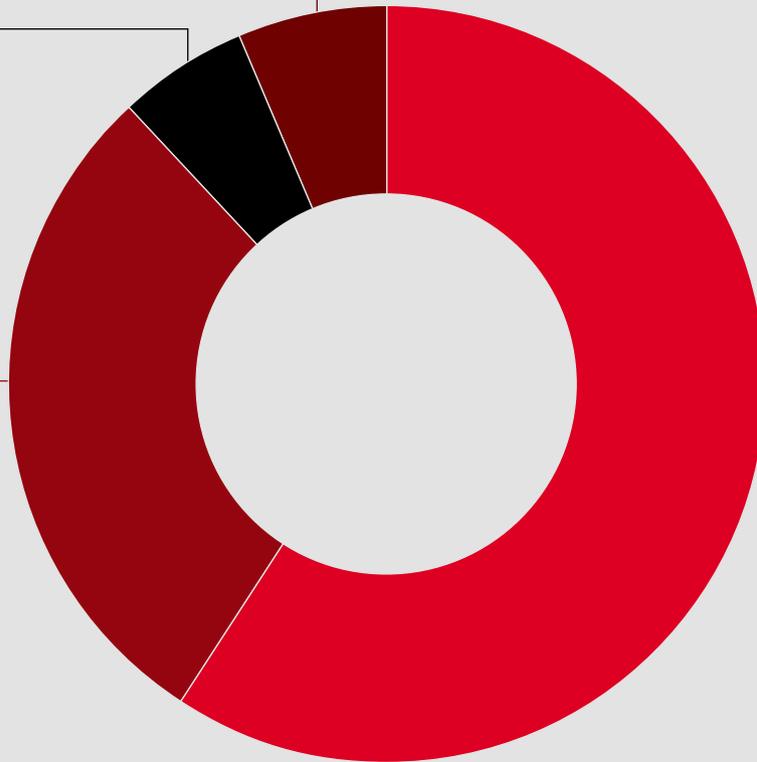
Résultat des opérations de négoce et de la juste valeur (« fair value option »)

**67,4%**

Résultat net des opérations d'intérêts

**23,2%**

Produit des opérations de commissions et de services



**Principaux domaines d'activité:** les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service.  
(Base: résultat commercial)

prestations bancaires par voie électronique sont toujours plus fréquentes.

La BCBE a tenu compte de cette évolution et étoffé son service à la clientèle, en alignant son organisation des ventes sur les besoins de la clientèle d'aujourd'hui et de demain. Les produits sont commercialisés dans les sièges, en ligne ou par le truchement du Centre clientèle.

Compte tenu de la multiplication des exigences réglementaires, il devient toujours plus difficile de satisfaire aux besoins de la clientèle de manière appropriée et efficace. Elles poussent les coûts à la hausse et alourdissent les processus. Les systèmes informatiques sont optimisés et adaptés afin de répondre aux exigences réglementaires et d'en réduire les effets négatifs sur le client.

contrebalancer ce risque, il faut baisser durablement les charges de personnel aussi bien que les charges matérielles. La standardisation et l'automatisation des processus devraient permettre de rationaliser les procédures d'exploitation.

L'objectif principal de la BCBE reste de doter son espace économique d'une banque saine et robuste. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE entend contribuer au développement autonome de la région. Elle peut compter sur la proximité avec la clientèle, sur son ancrage auprès des actionnaires, et donc de la population, et sur un personnel motivé. La politique d'affaires s'inscrit dans la continuité. La BCBE reste un partenaire de confiance pour la société et l'économie.

## ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES

### Taux d'intérêt négatifs

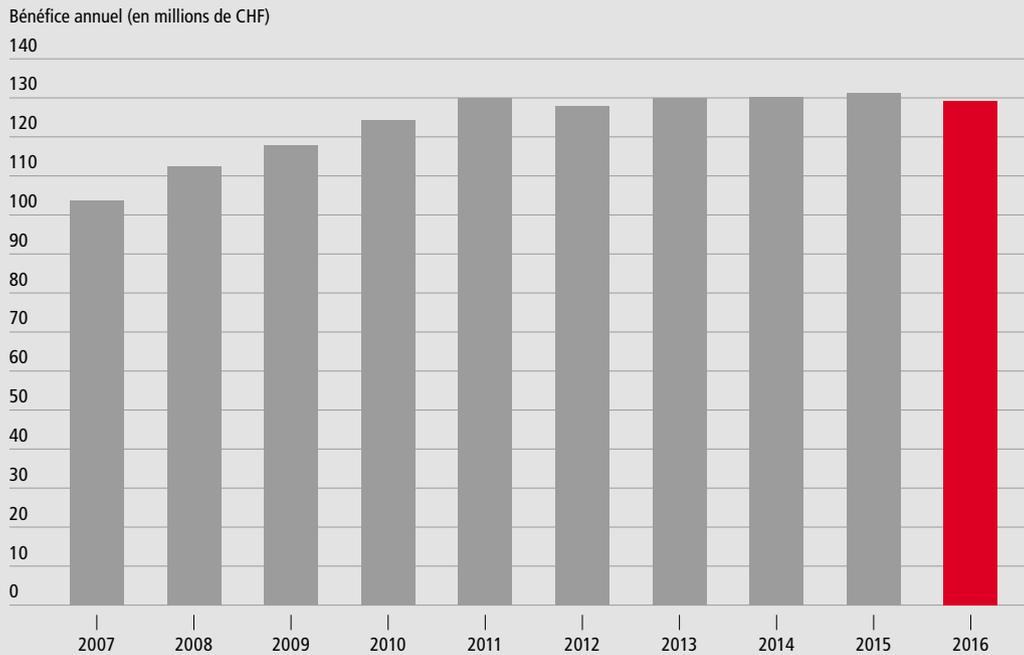
L'activité de la BCBE a évolué dans le cadre habituel, malgré des développements internationaux parfois surprenants (p. ex. la décision de la Grande-Bretagne de se retirer de l'Union européenne ou l'élection de Donald Trump à la tête des États-Unis).

## PERSPECTIVES

Les taux d'intérêt historiquement bas couplés aux taux négatifs continuent à peser sur la marge d'intérêt. La BCBE ne voit pas de fin prévisible à ce bas niveau des taux d'intérêt. Le produit des commissions reste lui aussi sous pression. C'est pourquoi la gestion des coûts restera une priorité. Malgré le contexte difficile, la BCBE devrait pouvoir maintenir le cap en 2017 et poursuivre son objectif à long terme (free cash-flow).

Le recul des revenus ainsi que des frais fixes élevés continuent à peser sur le résultat. Pour

## Forte capacité bénéficiaire



**Bénéfice similaire à celui de l'exercice précédent:** le bénéfice annuel s'établit à 129,4 millions de francs, soit un repli de 1,4% par rapport à l'exercice précédent.

## Bilan

(en milliers de CHF)

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Liquidités	3 820 590	3 604 783
Créances sur les banques	409 722	471 095
Créances résultant d'opérations de financement de titres	15 070	35 019
Créances sur la clientèle	1 553 394	1 328 836
Créances hypothécaires	19 873 796	19 377 548
Opérations de négoce	6 608	7 823
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	17 240	17 259
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Immobilisations financières	2 259 382	2 555 165
Comptes de régularisation	23 459	32 008
Participations	43 033	30 956
Immobilisations corporelles	194 983	207 365
Valeurs immatérielles		3 538
Autres actifs	341 823	573 428
Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires	-154 443	-210 151
Capital social non libéré		
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>28 404 656</b>	<b>28 034 674</b>
Total des créances subordonnées	500	
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		
<b>PASSIFS</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Engagements envers les banques	62 581	75 534
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	302 327	700 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 017 950	22 082 933
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	252
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	347 056	399 043
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Obligations de caisse	91 793	120 115
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	2 732 000	1 870 000
Comptes de régularisation	78 720	132 347
Autres passifs	39 211	59 550
Provisions	335 626	271 528
Réserves pour risques bancaires généraux	602 343	601 362
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
– dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	171 827	171 949
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 266 073	1 191 073
Propres parts du capital	-14 178	-13 853
Bénéfice reporté	788	444
Bénéfice	129 403	131 264
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>28 404 656</b>	<b>28 034 674</b>
Total des engagements subordonnés		
– dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		
<b>OPÉRATIONS HORS BILAN</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Engagements conditionnels	154 947	125 266
Engagements irrévocables	425 713	474 897
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	141 060	89 568
Crédits par engagement		

## Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2016	2015
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>		
Produit des intérêts et des escomptes	352 525	377 164
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	284	171
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	22 077	27 208
Charges d'intérêts	-102 816	-118 554
<b>RÉSULTAT BRUT DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>272 071</b>	<b>285 989</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	19 307	7 716
<b>SOUS-TOTAL RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>291 378</b>	<b>293 705</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	67 443	65 693
Produit des commissions sur les opérations de crédit	4 435	4 513
Produit des commissions sur les autres prestations de service	38 628	37 175
Charges de commissions	-10 247	-8 475
<b>SOUS-TOTAL RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE COMMISSIONS ET DES PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>100 258</b>	<b>98 906</b>
<b>RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE ET DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR</b>	<b>19 286</b>	<b>21 293</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>		
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	7 414	4 981
Produit des participations	5 340	19 731
Résultat des immeubles	2 405	3 107
Autres produits ordinaires	7 459	4 050
Autres charges ordinaires	-1 345	-3 535
<b>SOUS-TOTAL AUTRES RÉSULTATS ORDINAIRES</b>	<b>21 273</b>	<b>28 334</b>
<b>RÉSULTAT COMMERCIAL</b>	<b>432 196</b>	<b>442 238</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Charges de personnel	-137 839	-144 292
Versement extraordinaire à la Caisse de pension		-83 778
Autres charges d'exploitation	-110 472	-109 349
<b>SOUS-TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>-248 311</b>	<b>-337 419</b>
Sous-total Charges d'exploitation avant versement extraordinaire à la Caisse de pension	-248 311	-253 641
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-37 491	-37 465
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-428	-6 094
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>145 965</b>	<b>61 260</b>
Produits extraordinaires	19 051	33 310
Charges extraordinaires	-432	-529
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-981	52 723
Impôts	-34 200	-15 500
<b>BÉNÉFICE</b>	<b>129 403</b>	<b>131 264</b>

## Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

<b>EMPLOI DU BÉNÉFICE</b>	<b>CHF</b>
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	787 600.27
Bénéfice	129 403 330.06
<b>BÉNÉFICE AU BILAN</b>	<b>130 190 930.33</b>
<b>Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit :</b>	
Dividende sur le capital-actions de CHF 186400000.00	57 784 000.00
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	72 000 000.00
Report de bénéfice au nouvel exercice	406 930.33
<b>TOTAL DE L'EMPLOI DU BÉNÉFICE</b>	<b>130 190 930.33</b>

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50 % du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

Berne, le 2 mars 2017

Au nom du Conseil d'administration

La présidente :

A. Hunziker-Ebnetter

La Direction générale :

H. Rüfenacht

S. Gerber

J. Hopf

A. Schärli

## Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

		2016		2015
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
<b>FLUX DE FONDS DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (FINANCEMENT INTERNE)</b>				
Bénéfice	129 403		131 264	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	981			52 723
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	52 187	70 444	49 893	57 337
Corrections de valeurs sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	37 491		37 465	
Provisions et autres corrections de valeurs	13 228		6 829	
Comptes de régularisation actifs	8 550		17 671	
Comptes de régularisation passifs		53 627	65 552	
Dividende de l'exercice précédent		55 920		54 056
<b>Solde</b>	<b>61 850</b>		<b>144 557</b>	
<b>FLUX DE FONDS DES TRANSACTIONS RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	241	362	275	1 622
Modification des propres titres de participation	14 867	15 191	17 568	17 714
<b>Solde</b>		<b>445</b>		<b>1 494</b>
<b>FLUX DE FONDS DES MUTATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET VALEURS IMMATÉRIELLES</b>				
Participations	0	14 650	12 153	321
Immeubles		6 263	24	7 833
Autres immobilisations corporelles		22 946		25 181
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
<b>Solde</b>		<b>43 859</b>		<b>21 159</b>
<b>FLUX DE FONDS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE</b>				
Flux de fonds des activités avec la clientèle				
– Créances sur la clientèle		228 676	1 108 860	
– Créances hypothécaires		474 743		602 884
– Engagements résultant des dépôts de la clientèle		64 983	76 371	
– Obligations de caisse	5 461	33 783	7 221	36 935
– Emprunts		100 000	200 000	
– Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	1 086 000	124 000	564 000	188 000
Flux de fonds des affaires interbancaires				
– Créances sur les banques	61 374		134 058	
– Engagements envers les banques		12 952		44 117
Flux de fonds d'autres activités bancaires				
– Créances résultant d'opération de financement de titres	19 949			10 286
– Opérations de négoce	1 215			1 538
– Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	19		1 805	
– Immobilisations financières	301 892		206 633	
– Autres actifs	231 605			220 111
– Engagements résultant d'opération de financement de titres		397 673	700 000	
– Engagements résultant d'opération de négoce		252	252	
– Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		51 987	40 560	
– Autres passifs		20 203		3 834
État des liquidités				
– Liquidités		215 807		2 053 960
<b>Solde</b>		<b>17 545</b>		<b>121 904</b>
<b>TOTAL</b>	<b>61 850</b>	<b>61 850</b>	<b>144 557</b>	<b>144 557</b>

## État des capitaux propres

(en milliers de francs)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice / perte reporté	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
<b>CAPITAUX PROPRES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>186 400</b>	<b>54 734</b>	<b>171 949</b>	<b>601 362</b>	<b>1 191 517</b>	<b>-13 853</b>	<b>131 264</b>	<b>2 323 372</b>
Emploi du bénéfice 2015								
– Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					75 000		-75 000	
– Dividende							-55 920	<b>-55 920</b>
– Variation nette du bénéfice reporté					344		-344	
Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves			-351					<b>-351</b>
Augmentation / réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			241					<b>241</b>
Acquisition de propres parts au capital						-15 191		<b>-15 191</b>
Aliénation de propres parts au capital						14 867		<b>14 867</b>
Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			-11					<b>-11</b>
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				981				<b>981</b>
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							129 403	<b>129 403</b>
<b>CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>186 400</b>	<b>54 734</b>	<b>171 827</b>	<b>602 343</b>	<b>1 266 861</b>	<b>-14 178</b>	<b>129 403</b>	<b>2 397 391</b>

## Annexe au compte de résultat

### RAISON SOCIALE, FORME JURIDIQUE ET SIÈGE DE LA BANQUE

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620 ss CO). Les services sont fournis au siège principal de la banque à Berne et dans 67 sièges répartis entre le canton de Berne et le canton de Soleure.

La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

### PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

#### Principes généraux

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques (PCB) et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses.

Les PCB se fondent sur les dispositions du code des obligations (art. 957 à 963b CO), de la loi sur les banques (art. 6 à 6b LB) et de l'ordonnance sur les banques (art. 25 à 41 OB) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2015/1 «Comptabilité banques» (Circ.-FINMA 15/1). Elles constituent partant une norme comptable reconnue en matière de comptabilité en vertu de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues (art. 2, al. 1 ONCR; RS 221.432).

La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB). Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut en résulter quelques écarts.

La BCBE ne détient aucune filiale sujette à consolidation. Par conséquent, il n'y a pas de bouclage consolidé.

En vertu de l'art. 69 OB, les dispositions transitoires suivantes ont été appliquées pour l'exercice 2016 :

Les corrections de valeurs pour risques de défaillance latents figurent à l'actif en tant que position négative.

Les autres dispositions transitoires n'ont pas été invoquées. Les corrections de valeurs pour risques de défaillance provenant de créances compromises (corrections de valeurs individuelles et corrections de valeurs individuelles sur base forfaitaire) sont directement déduites des positions correspondantes à l'actif.

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION

Les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite de l'activité de l'entreprise. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE procède à la clôture du bilan de l'exercice au 31 décembre.

Les positions au bilan sont évaluées séparément.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits n'est en principe pas effectuée. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- créances et engagements sont compensés si les affaires sont similaires et qu'elles ont la même contrepartie, si la monnaie correspond, si l'échéance de la créance est identique ou antérieure et si tout risque de contrepartie est exclu ;
- emprunts et obligations de caisse sont compensés avec la position correspondante du passif ;
- corrections de valeurs sont diminuées de la position correspondante de l'actif ;
- compensation dans le compte ad hoc des ajustements de valeurs positifs ou négatifs

de la période sous revue qui n'ont pas d'effet sur le résultat.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

#### Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

##### Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés dans ces titres. Les titres prêtés et mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. Les valeurs de marché des titres empruntés ou prêtés sont surveillées quotidiennement et, le cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les frais encaissés ou payés sur opérations de prêt et d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

##### Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres acquis avec une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus avec une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres

et sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, y compris les intérêts courus.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. Les valeurs de marché des titres reçus ou livrés sont surveillées quotidiennement et, le cas échéant, des garanties supplémentaires doivent être données ou exigées.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

### **Créances sur les banques, sur la clientèle et hypothécaires**

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les éventuels agios ou disagios sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et viennent charger ou créditer le « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

Des corrections de valeurs sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférant aux créances compromises ainsi que les risques de défaillance latents.

#### **Corrections de valeurs pour risques de défaillance afférents aux créances compromises**

Les corrections de valeurs sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeurs individuelles). Ils le sont forfaitairement pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeurs individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeurs individuelles, la BCBE classe les créances compromises en trois catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde sur la valeur déterminée avec prudence, principe

applicable aux trois catégories. Les valeurs de rendement déterminantes sur les objets de rendement sont fixées en fonction du bien immobilier.

- **Créances exposées :**

Cette catégorie englobe des créances qui, selon la notation interne de la clientèle, présentent des risques accrus. Pour des raisons de prudence, des corrections de valeurs individuelles sont constituées sur ces créances. Ces positions sont valorisées sur la base des valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- **Créances avec continuation de la relation de crédit :**

Cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on ne soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée. Ces positions sont valorisées sur la base des valeurs de continuation, et le gage immobilier est considéré comme une garantie à hauteur de 90 % de la valeur déterminée avec prudence.

- **Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) :**

Dans les cas où la liquidation d'une créance compromise est engagée ou probable, des valeurs de liquidation sont appliquées. Le gage immobilier pour les postes de liquidation est encore considéré comme une garantie à hauteur de 80 % de la valeur déterminée avec prudence.

Ces trois catégories de créances correspondent aux postes nécessitant des corrections de valeurs. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être comprises dans toutes les catégories comme des valeurs de liquidation au sens de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 423.

La moins-value correspond à la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sécurités éventuelles. Vaut en principe comme valeur de créance la limite de crédit ou le montant de crédit utilisé le plus élevé.

Les corrections de valeurs individuelles sont retranchées directement des postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

La BCBE peut procéder à des corrections de valeurs pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances par une analyse sur base forfaitaire, en vertu de la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 421. Les corrections de valeurs individuelles forfaitaires sont compensées avec les postes actifs correspondants.

#### **Corrections de valeurs pour risques de défaillance latents**

Les risques de défaillance latents résultent des risques qui sont présents le jour du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain, mais qui ne sont pas reconnaissables. Pour prévenir les risques de défaillance latents, la BCBE constitue des corrections de valeurs calculées sur la base du portefeuille, ce qui permet de couvrir notamment les risques inhérents aux pays et aux branches.

Les corrections de valeurs pour risques de défaillance latents sont calculées au moyen de critères fixés sur la base des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque branche. Selon le type de branche, des taux de risque individuels sont en effet appliqués.

Les corrections de valeurs pour risques de défaillance latents pour créances à la clientèle sont déduites globalement de l'actif comme poste négatif à hauteur de la part ré-

clamée (application de la disposition transitoire selon l'art. 69 OB). Les parts des limites autorisées par le Conseil d'administration non réclamées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

#### **Constitution et dissolution de corrections de valeurs**

Le provisionnement pour risques initial ou ultérieur se fait via le poste « Variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En cas de modification du degré d'utilisation de la limite, l'on procède à un transfert sans incidence sur le résultat entre les « Corrections de valeurs pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance latents ».

On opère des contre-passations (utilisations conformes à l'objectif) lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis dans le poste « Variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeurs ou provisions libérées est également enregistrée dans le poste « Variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Les transferts sans incidence sur les résultats sont présentés dans le tableau à l'annexe 16 « Corrections de valeurs, provisions et réserves pour risques bancaires généraux ».

#### **Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle ainsi qu'obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage**

Ces postes sont saisis à leur valeur nominale. Les éventuels agios ou disagios sont

inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et viennent charger ou créditer le « Résultat brut des opérations d'intérêts » durant la période résiduelle.

#### **Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce**

Les titres et les métaux précieux détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont portés au bilan à la valeur du marché (cours de fin d'année). Tous les titres qui ne sont pas régulièrement négociés auprès d'une Bourse reconnue ou sur un marché représentatif sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont portées au bilan sous le poste « Provisions ».

Les positions courtes (short) d'instruments en lien avec l'opération de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

#### **Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés**

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

#### **Opérations de négoce**

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (fair value) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan dans les positions qui leur correspondent. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce sont saisis sous la position « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

#### **Opérations de couverture**

La banque utilise des instruments financiers dérivés aussi pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que les éléments couverts. Le résultat de la couverture est inscrit dans la même position que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée sur l'élément couvert. Le solde net du compte de compensation apparaît dans « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

#### **Netting**

Il est renoncé à un netting des valeurs de remplacement positives et négatives, y compris des liquidités afférentes servant de garantie.

#### **Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments**

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur selon la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 372-378.

## Immobilisations financières

### Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance :

ils sont évalués selon le principe du coût d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio et du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.

Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance :

ils sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeurs pour risques de défaillance latents sont constituées sur des titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Ils se basent sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul fixée tient compte de la probabilité de défaillance selon Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeurs pour risques de défaillance latents sont retranchées à hauteur de la part utilisée des postes de l'actif. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance latents ». Des corrections de valeurs individuelles sont constituées sur des placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement (*investment grade*) et sur des placements de sociétés sans rating officiel (y c. titres de banques régionales). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeurs relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées dans la rubrique « Variations des corrections de valeurs pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

### Titres de participation

Les titres de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'utilisation d'options de vente sur le SMI (*Swiss Market Index*) permet de se protéger contre une baisse des cours des actions. L'estimation de la valeur intrinsèque de l'option (montant *in-the-money*) s'effectue conjointement avec le portefeuille de titres couvert (valeur d'achat ou valeur plus basse de marché). Tout gain éventuel est déduit du prix d'achat, alors qu'une perte est considérée comme une partie de la valeur d'achat des actions couvertes. Au moment de l'achat de l'option, la valeur temporelle est immédiatement portée au débit du poste « Autres charges ordinaires » dans le compte de résultat. Lors de la conversion (la dissolution ou le remplacement d'une option intervient en l'espace de quatre semaines), de la réalisation ou de la liquidation d'une option, sa valeur intrinsèque est utilisée pour réduire le prix d'acquisition de l'action couverte.

### Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux, sont évalués et portés au bilan concomitamment à la valeur du marché (*fair value*). Les autres stocks de métaux précieux sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

### Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont portés au bilan des immobilisations financières et évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire selon le montant le moins élevé résultant de la comparaison du coût d'achat et de la valeur de liquidation. Lors de la reprise d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit, un amortissement préliminaire requis vient charger le poste « Variations des corrections de valeurs pour

risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

### Adaptations de valeurs

Les adaptations de valeurs sont enregistrées globalement dans le poste « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

## PARTICIPATIONS

Les participations sont évaluées séparément et au plus à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeurs nécessaires à l'exploitation. L'évaluation de leur stabilité se base sur une perspective de rendement à moyen terme de 6 à 8 %.

La valorisation théorique des participations essentielles selon la méthode de mise en équivalence est présentée dans le tableau des participations.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### Immeubles de la banque et autres immeubles

Les immeubles de la banque et autres immeubles, portés au bilan dans les immobilisations corporelles, sont évalués séparément et comptabilisés au plus à leur coût d'acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 à 3,5 % de la valeur de rendement. Les taux sont fixés pour chaque immeuble. Les taux sont fixés en fonction de la durée d'utilisation de l'objet qui varie entre 28 à 40 ans. Le fonds de renouvellement est porté au bilan dans les « Autres passifs ». Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à charge du

fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont activés.

### Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont activées à leur coût d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire se fait linéairement sur toute la durée d'utilisation fixée.

Les logiciels acquis et leurs coûts d'intégration sont activés et amortis durant l'exercice en cours. Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif.

### Stabilité de la valeur

La stabilité de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés lors de la vérification, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il sera procédé à un amortissement hors plan.

Si une détérioration de valeur saisie lors d'une période comptable précédente tombe totalement ou partiellement, il y a lieu de procéder à une réappréciation dans le compte de résultat via le poste « Produits extraordinaires ».

Les gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

### VALEURS IMMATÉRIELLES

Si, dans le cas de l'acquisition d'une société ou d'une valeur patrimoniale, les coûts d'acquisition sont plus élevés que les actifs nets repris, la valeur résiduelle est activée comme survaleur (*goodwill*). Celle-ci est amortie sur la durée d'utilisation estimée, qui est généralement de cinq ans, mais peut être prolongée à dix ans maximum dans des cas dûment fondés. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles apportent à la banque une utilité mesurable sur plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan. Elles sont évaluées séparément. Dans le cas de signes de détérioration de valeur, la valeur d'utilité doit être vérifiée et amortie d'avantage. La stabilité des valeurs immatérielles est vérifiée chaque année.

### COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS ET PASSIFS

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés conformément à leur survenance. En particulier, les charges et produits d'intérêts, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation, ainsi que les impôts directs courants échus ou dus sont régularisés.

### AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

Sont essentiellement comptabilisés dans ces postes les comptes de compensation, de traitement et d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeurs positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

### PROVISIONS

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance latents (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises pour les limites non utilisées au jour de référence/provisions pour risques de défaillance latents pour les limites non utilisées au jour de référence/provisions pour risques latents des opérations hors bilan) et les provisions pour les risques inhérents à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinées au négoce, et pour les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables (propre assurance) ainsi que les autres provisions nécessaires à l'exploitation pour des engagements probables fondés sur des événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais estimables de manière fiable.

### RÉSERVES POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour s'assurer contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution et la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous la position « Variation des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

## PROPRES TITRES DE CRÉANCE ET DE PARTICIPATION

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits des fonds propres à leurs coûts d'acquisition dans un poste distinct « Propres titres de participation ». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation ainsi que les gains ou pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits dans les « Réserves légales issues des bénéfices ».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont enregistrés dans le compte de résultat.

## INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Les institutions de prévoyance de la BCBE constatent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont déterminées ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas rompu pour l'entreprise si l'institution de prévoyance ne devait pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès de l'institution de prévoyance n'entraînent pas plus ou moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des destinataires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur découlant du plan de prévoyance sont contenues dans les « Charges du personnel » en fonction de la période. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'une évaluation conformément à la Circulaire FINMA 2015/1, Cm 495ss en vue de déterminer si elles présentent un avantage ou un engagement économique dans la pers-

pective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour pointer la situation financière et la couverture insuffisante ou excessive des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas pour autant l'intention d'utiliser l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour la BCBE aucun avantage économique à inscrire à l'actif, alors que des provisions sont constituées pour les engagements économiques.

De plus amples informations sont fournies dans le tableau à l'annexe 13 « Situation économique des propres institutions de prévoyance ».

## PLANS DE PARTICIPATION DES COLLABORATEURS

Les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale et tous les collaborateurs de la BCBE ont la possibilité, pour autant qu'ils justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié, de participer au capital de la banque et à ses revenus en souscrivant des actions nominatives de la BCBE. L'élément qui fait foi pour déterminer le droit de souscription est le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé. Les actions nominatives ne peuvent pas être vendues pendant cinq ans.

Les conditions de souscription sont fixées par le comité de rémunération du Conseil d'administration. L'étendue du droit de souscription est définie dans le « Règlement Actionnariat ».

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des charges de personnel.

Les actions propres sont au prix de revient moyen (cours de valorisation) et sont gérées dans les dépôts Treasury, négoce ou participation des collaborateurs. Les actions détenues en propre ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée des réserves légales de bénéfices.

## IMPÔTS

### Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale les impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéfices et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs sur le bénéfice courant sont comptabilisés en tant que « Comptes de régularisation passifs ».

### Impôts latents

Les effets fiscaux relevant de différences temporelles entre les valeurs des actifs et les engagements portés au bilan, ainsi que leurs valeurs fiscales, sont comptabilisés comme impôts latents sous « Provisions ».

Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice, sur la base de l'estimation des taux fiscaux de la taxation effective.

Les créances fiscales latentes relevant de différences temporelles ne sont pas activées pour des raisons de prudence.

Les « Provisions pour impôts latents » sont alimentées à partir du résultat.

## ENGAGEMENTS CONDITIONNELS, ENGAGEMENTS IRRÉVOCABLES, ENGAGEMENTS DE LIBÉRER ET D'EFFECTUER DES VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles.

### Modification des principes comptables et d'évaluation

Il n'y a eu aucune modification importante depuis l'an dernier. À partir de 2017, les corrections de valeurs pour risques de défaillance latents seront compensées par les postes actifs correspondants. En vue d'anticiper ce changement, une nouvelle méthode de calcul a été appliquée au calcul des corrections de valeurs pour risques de défaillance latents au 31 décembre 2016. Dès lors, 56 millions de francs ont été déplacés de la position « Corrections de valeur non compensables selon les dispositions transitoires » vers les provisions.

### Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de la clôture dans les livres de la société et sont prises en compte à partir de cette date pour déterminer le résultat de la période considérée. Les opérations bouclées figureront dans les opérations hors bilan jusqu'à la date du règlement, puis une fois passé cette échéance, elles seront portées au bilan.

### Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts/commissions en souffrance et/ou dont l'encaissement est compromis ne sont plus encaissés, mais passés dans les corrections de valeurs. Sont réputés intérêts compromis :

- avances à terme fixe, les prêts, les hypothèques : tous les intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours ;
- comptes courants : les intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts du moment dont l'encaissement des intérêts est à ce point douteux qu'une régularisation n'est pas jugée judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive. Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amortis sur la position « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

### Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du compte de résultat sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les gains et les pertes sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises va-

lables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis au cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les gains et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation sont enregistrés sous le poste « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Au jour de référence, les cours des monnaies étrangères s'élevaient à :

### Traitement du refinancement des positions contractées dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

### GESTION DES RISQUES

La Gestion des risques assure que la prise de risque s'effectue de manière ciblée et contrôlée. L'identification, l'évaluation, la gestion et la surveillance des risques sont intégrées dans les processus de travail de la BCBE. La nouvelle unité organisationnelle Gestion des risques se charge de l'agrégation des risques, le reporting des risques et le contrôle des risques. La BCBE a ainsi instauré un système de trois lignes de défense. Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2008/22 « Exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité ». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

➤ [bcbe.ch/rapportdegestion](http://bcbe.ch/rapportdegestion)

UNITÉ/MONNAIE	Code de monnaie	Devises	31.12.2016		31.12.2015	
			Billets	Devises	Billets	Devises
1 euro	EUR	1.0720	1.0450	1.0873	1.0598	
1 dollar américain	USD	1.0164	0.9764	1.0006	0.9606	
1 livre sterling	GBP	1.2559	1.1899	1.4747	1.4047	

## Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il fixe les conditions régissant la politique des risques, la philosophie en matière de risques, la façon de les évaluer et de les gérer. Il adopte les limites de risque en se fondant sur la capacité à les assumer, il approuve la politique de risque, surveille leur application et la mise en œuvre de ses consignes. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration exige des divers rapports récurrents : rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, planification à moyen terme, budget, limites de contrepartie des partenaires et des placements, ainsi qu'un rapport annuel fouillé sur le contrôle des risques. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une organisation de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller.

Les contrôles d'exploitation courants sont directement intégrés aux processus de travail ou effectués directement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les constats sont communiqués dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques.

## Propension au risque et stratégie risque faible

La BCBE poursuit une stratégie risque faible qui se traduit par les principes suivants en matière de politique des risques :

- La BCBE a, en tant que société anonyme de droit privé, un Conseil d'administration indépendant et des responsabilités légales bien définies. La stratégie de la BCBE se concentre sur deux cœurs de métier : les affaires avec la Clientèle privée et la Clientèle entreprises (en particulier les PME) de même que le conseil en patrimoine et le Private banking. Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à 30 millions de francs et soumis à la règle de minimis applicable aux actions et aux instruments d'intérêt (art. 83 OFR).
- La BCBE gère un portefeuille de crédits dont elle est à même d'assumer les risques grâce à ses propres résultats et à la structure de son capital. L'allocation de nouveaux crédits repose sur la solvabilité des débiteurs potentiels ainsi que des possibilités de refinancement. Le refinancement du portefeuille de crédit doit être couvert par les fonds de la clientèle et les prêts des centrales d'émission des lettres de gage. Les risques de taux, engendrés par des changements de délais correspondants, sont limités au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés.
- Pour minimiser les risques, sont prévus des normes de financement ainsi qu'un système de limites à plusieurs dimensions en fonction de l'engagement global des contreparties et des engagements à l'échelle de la banque dans certaines branches d'activité, certains pays et des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de liquidités sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse, mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.
- L'objectif en matière de liquidités se monte à 120% du ratio de liquidité prudentiel (LCR : *Liquidity coverage ratio*), exigé par la FINMA.

- L'objectif en matière de fonds propres s'élève à 200% au minimum (prescription FINMA : 150%) de l'exigence en fonds propres prudentielle imposée par la FINMA, ce qui correspond à un ratio de fonds propres globaux de 16%.

## Tolérance au risque

La tolérance au risque reflète le risque maximum que la BCBE est prête à assumer pour réaliser ses objectifs. Elle traduit la stratégie en objectifs mesurables à court et à moyen termes et en limites de l'ensemble des catégories de risque, tout en facilitant les contrôles et la gestion des risques au cours de l'année.

Le risque global maximum est un seuil. La tolérance de chaque catégorie de risque est fixée annuellement par le Conseil d'administration. Pour sa part, la Direction générale définit en conséquence un budget de risques.

## Potentiel de minimisation du risque

Par sa stratégie de risque faible, la BCBE a déterminé dans quelle mesure elle entend prendre des risques et mis en place des garde-fous pour les réduire. Les risques peuvent être surveillés par des mesures de contrôle qui font partie intégrante du système interne de la BCBE fondé sur les risques. Les risques doivent être absorbés comme suit :

1. Pour les risques de pertes évidents dans les affaires portées au bilan et hors bilan, des corrections de valeurs et des provisions sont constituées.
2. Au sens d'une prévoyance du risque, des corrections de valeurs ont été formées dans les affaires de crédit sur la base des limites déterminées resp. de provisions pour le risque de défaillance latent. Ces corrections de valeurs et ces provisions

pour risques de défaillance latents permettent de couvrir les risques de défaillance latents inhérents, qui pourraient occasionner des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de défaillance qui ne peuvent pas être attribués à un preneur de crédit particulier ou à une créance particulière.

- Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par les réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation, qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont liées à des fins précises et ne comptent donc pas comme capital propre donnant droit aux dividendes.

### Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO

La situation globale en matière de risques est évaluée vers le milieu de l'année dans le cadre de l'atelier consacré au contrôle des risques et à la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de déceler suffisamment tôt et de jauger avec précision toute modification des conditions-cadres dans la société. À cette fin, on utilise le *Enterprise Risk Model* (ERM), un instrument permettant d'évaluer les risques d'entreprise de la BCBE dans divers domaines à risque. L'atelier se déroule en deux temps : une réunion du responsable de la Gestion des risques (CRO), du responsable de la révision interne et des représentants des unités organisationnelles chargées de gérer les risques et de les contrôler, suivie d'une réunion des membres de la Direction générale, qui se penchent sur l'ERM en tenant compte de

l'avis des autres ; ensemble, ils constituent l'organe ERM. Cet atelier a pour objectif premier d'identifier les principaux risques et de définir des mesures de prévention adéquates.

Les enseignements majeurs de cet atelier sont consignés dans le rapport semestriel « Contrôle des risques » et dans la planification à moyen terme. Selon l'appréciation et les résultats de l'évaluation indépendante des risques de la révision interne et de l'organe de révision externe, les processus en matière de risques ou les mesures de surveillance des risques sont ensuite adaptés. Lors de son atelier annuel de planification de la stratégie, le Conseil d'administration évalue la situation des risques en se basant sur l'ERM et en discute avec la Direction générale. De plus, les défis principaux sont évalués à l'occasion de la planification à moyen terme et les objectifs correspondants définis pour la période de planification suivante.

### Catégories de risques

La BCBE distingue et gère les catégories de risques suivantes : risques de crédit (y c. les risques sectoriels et les risques-pays), risques de taux, risques d'autres marchés (risques monétaires, risques de cours), risques de liquidité, risques opérationnels. La BCBE est surtout active dans les opérations sur différentiel d'intérêts ; elle est donc particulièrement exposée au risque de crédit et au risque de taux.

### Risques de crédit

#### RISQUES DE CONTREPARTIE POUR LES PRÊTS ACCORDÉS À LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LES OPÉRATIONS HORS BILAN)

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, de branche et de produit). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, et sont proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus pour la gestion dynamique des crédits sont gérés via un système d'assistance pour les conseillers en crédit et sont structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits s'agissant de nouvelles affaires.

Lors du calcul de la charge supportable incorporable, la BCBE applique actuellement un taux d'intérêt de 5 %. L'amortissement de la 2<sup>e</sup> hypothèque doit avoir lieu linéairement sur 15 ans. Si les normes applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement sont dépassées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. On doit alors les mettre en évidence, les vérifier et les régulariser dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit ni aucune garantie.

Le traitement des affaires de la BCBE est organisé de telle manière que le gros des

opérations de crédit peut être autorisé au guichet (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la clientèle de crédit privée et des PME sont assurés par les sièges. Les opérations de crédit sont prises en charge par l'unité organisationnelle Traitement des crédits. Le suivi et le traitement des affaires des grands clients entreprises, des opérations avec l'étranger et avec les banques sont assurés de manière centralisée.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé. Le système de reporting est scindé en deux : d'une part, les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale ; d'autre part, les ratios de contrôle sont communiqués aux sièges subordonnés ou aux conseillers. Le reporting se fait mensuellement, trimestriellement, semestriellement, annuellement ou selon les besoins, en fonction du volume des risques à surveiller.

La BCBE applique pour le calcul des fonds propres légaux les notes de l'agence Standard & Poor's pour les catégories de crédit entreprises, corporations de droit public, banques et États.

### **RISQUES INHÉRENTS AUX BRANCHES**

Un risque de branche naît lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à une branche influencent la valeur d'un engagement. On désigne par «risque de branche» la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur – indépendamment du risque du croire – dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à une branche. Ce sont en particulier des risques de liquidité, de marché et de corrélation spécifiques à une branche qui sont influencés par ces facteurs de risque. Le risque

de branche doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites par branche, qu'il examine et approuve chaque année. Les limites de branche autorisées par le Conseil d'administration de façon analogue aux limites des pays peuvent être intégralement épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite de branche a été fixée, on peut donc partir de l'idée qu'on encourt des risques latents inhérents susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

### **RISQUES DE CONTREPARTIE DANS LES AFFAIRES INTERBANCAIRES ET DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

Un système de limites à plusieurs niveaux est également utilisé dans les affaires interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. À cet égard, des placements pour la majeure partie en francs suisses sont effectués. Des options de vente sur le SMI sont utilisées pour se protéger contre une baisse des cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture en vue d'obtenir une facilité pour resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité pour les investissements effectués dans les immobilisations financières. Il définit la tolérance au risque par rapport à l'ampleur du risque fixée et il est informé au moins tous les six mois de son respect. De plus, le Conseil d'administration détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale spécifie des limites

pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité ALM (ALCO) – gestion de l'actif et du passif – donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations et un document directeur contraignant est rédigé ; il définit les lignes directrices pour les immobilisations financières.

### **RISQUES-PAYS**

Un système de limites est appliqué afin de limiter les risques-pays. Le bilan des opérations en Suisse et à l'étranger et la répartition des actifs par pays ou groupes de pays sont exposés en détail à partir de la page 104. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Pour l'appréciation des risques-pays, le système d'évaluation des risques-pays mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger est utilisé.

### **Risques de taux**

Les risques de taux naissent surtout du déséquilibre de la congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de marché essentiels dans le livre bancaire résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à terme fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle non liés de façon fixe à un taux d'intérêt déterminé.

L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management*; ALM). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques pour

l'ALM. Il fixe les limites et définit la tolérance au risque. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se basant sur le règlement ALM. L'ALCO a les missions suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des intérêts et de liquidité ainsi que des risques des immobilisations financières au niveau global de la banque (hors livre de négoce) ;
- garantie du respect de la tolérance au risque fixée par le Conseil d'administration ;
- évaluation des indices de risque à surveiller et selon le niveau (système de signalisation), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- positionnement à moyen et à long termes du bilan bancaire sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'estimation du marché (conditions des intérêts, structure de refinancement et d'investissement) ;
- élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan en utilisant des produits dérivés ;
- définition de la réplication. Le Conseil d'administration est informé chaque année des hypothèses sur les clés de réplication ;
- formulation de consignes stratégiques sur la gestion des liquidités ;
- formulation de consignes tactiques sur les immobilisations financières (p. ex. *duration*).

L'*ALM/Treasury* est responsable de l'identification, de l'évaluation, de la surveillance des risques de taux et d'effectuer des comptes rendus à ce sujet. Les risques de taux sont gérés à l'aide de mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, politique en matière de conditions) et par recours à des dérivés d'intérêt. L'unité organisationnelle

*ALM/Treasury* rapporte chaque mois à l'ALCO de l'évolution des indices de risques. Le Conseil d'administration en est informé par le truchement de rapports mensuels et/ou trimestriels. Les membres de l'ALCO sont mis au fait au moyen des rapports hebdomadaires sur la situation des liquidités et sur l'évolution du bilan et des taux. Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la *duration* du taux-clé (*key rate duration*). Dans le cadre d'une planification à moyen terme, divers scénarios de développement sont simulés. Les résultats des répercussions sont extrapolés à la structure du bilan, aux cash-flows, aux soldes des intérêts. Des calculs prévisionnels peuvent être effectués pour déterminer la valeur actuelle et la modification de celle-ci. Plusieurs scénarios et des simulations de stress sont pris en considération, outre un scénario de base.

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, en tenant compte des positions fixes et de celles variables. Le calcul de la modification de la valeur actuelle des fonds propres se fait au moyen de la variation de la courbe des taux par rapport au niveau actuel des taux. À cet égard, le régime d'attachement des intérêts de produits stables est reproduit au moyen d'un portefeuille de réplication. Le comportement en matière d'attachement des intérêts et du capital d'une position est simulé au moyen d'un portefeuille de combinaisons d'intérêts du marché, de telle manière que la variance de la marge entre taux d'intérêt du client et le rendement du portefeuille répliqué soit minimisée. Des taux d'intérêt de produits et de marché historiques servent de base de données à la simulation. ALCO évalue la réplication et détermine chaque année les portefeuilles de réplication à la demande de l'unité organisationnelle *ALM/Treasury*. De plus, la modifi-

cation de la valeur en espèces des moyens propres est calculée pour les positions fixes.

### Autres risques de marché

Les risques de marché du livre de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce sur la base de la règle de minimis de l'art. 83 OFR. La limite de minimis est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et Eures. Pour le groupe Eures, le recours aux fonds propres est également limité. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration adopte chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

### Risques de liquidité

Les risques de liquidité proviennent de l'acquisition de liquidités suffisantes dans une période appropriée afin de satisfaire les engagements financiers actuels. La gestion des risques de liquidité assure à tout moment la solvabilité, pendant les périodes de crise spécifiques aux banques et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration autorise les limites des sommes en trésorerie. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités et il est informé tous les trois mois de leur respect. La Direction générale définit les indices et le budget de risque, et veille à assurer durablement une liquidité suffisante. L'ALCO formule des consignes tactiques de gestion de liquidité et décide des mesures pour se procurer éventuellement des res-

sources sur le marché des capitaux. L'unité organisationnelle *ALM/Treasury* est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité et de leur reporting.

Du point de vue commercial, on a un excédent permanent de liquidités, placées de manière sûre sous forme d'avoirs en comptes de virement auprès de la BNS, de créances comptables du marché monétaire de la Confédération, de placements dans des corporations de droit public et d'opérations de mise en pension (*repo*). Ces placements forment le niveau de moyens de trésorerie. Cette valeur de référence est calculée chaque jour et déclarée à l'*ALM/Treasury*. D'autres obligations sont gérées dans les immobilisations financières afin d'avoir des liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent de contrôler et d'analyser la situation des liquidités de la BCBE en cas de sollicitations lors d'événements extrêmes. On y vérifie le respect des indicateurs précoces définis comme élément du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet pour approbation chaque année à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur les résultats du test de résistance pour la liquidité est présenté trimestriellement au Conseil d'administration: il montre le respect de la tolérance aux risques de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux doit régler la répartition des rôles des personnes/organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidités insuffisantes. Pour surveiller la situation des liquidités, on a recours à des indicateurs précoces qui attirent l'attention sur la naissance des risques. Lorsqu'au moins deux de ces indicateurs ont été franchis, un déclencheur de cas d'urgence (*trigger*) entre en vigueur, lequel

prévoit la mise en place de mesures anticipatrices selon le niveau de gravité.

Lors des tests de résistance, il faut analyser l'éventuelle activation des indicateurs préventifs et procéder à des mesures correspondantes dans la gestion des liquidités de l'opération ordinaire. L'ALCO évalue chaque année le concept d'urgence et le soumet pour approbation à la Direction générale. Le plan d'urgence en cas de pénurie de liquidités fait partie intégrante de la planification des crises de la banque dans son ensemble.

### Risques opérationnels

Par risques opérationnels, on entend le risque de pertes encouru en raison de l'adaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels est l'affaire des cadres à tous les niveaux. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à la Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle; et
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base d'une réglementation des risques opérationnels, le Conseil d'administration a défini le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels compte tenu de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise

en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par la Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence grâce à des indicateurs de risque. Les enseignements sont intégrés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

### RISQUES INFORMATIQUES

La BCBE délègue une grande partie des prestations informatiques au Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl (HPE). Avec le partenaire d'externalisation, une structure de gouvernance TI a été créée. Celle-ci dirige et garantit une collaboration aux plans stratégique (comité de pilotage TI), opérationnel (comité de direction TI) et d'exploitation (pilotage des programmes et développement conformes aux aspects bancaires).

L'organe de révision externe de Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl (HPE) vérifie les domaines informatiques externalisés et établit un rapport à l'intention des banques affiliées. La BCBE surveille les prestations de service informatiques externalisées dans le cadre de son règlement « Surveillance de sociétés de participation financière et des principales tâches dans l'externalisation ». Cette surveillance inclut notamment l'examen par la société d'audit comme l'exige la législation bancaire, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité de révision et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les audits spéciaux.

### RISQUES DE COMPLIANCE

Font partie des risques de compliance les risques juridiques, de réputation et de pertes qui résultent de la violation de normes rele-

vant du droit et de l'éthique. Les risques de compliance sont des risques comportementaux et forment un ensemble de risques juridiques, de réputation et de pertes. La BCBE assume une fonction de compliance selon la Circulaire FINMA 2008/24.

À l'instar du contrôle des risques, les tâches de compliance sont en principe intégrées dans les processus de traitement de la BCBE. L'unité organisationnelle Service juridique et compliance surveille si tous les responsables de tâches de compliance sont désignés s'agissant des principales dispositions légales ou réglementaires, et établit semestriellement un rapport ad hoc. Le bureau de coordination en matière de compliance a un droit illimité à l'information, à l'accès et à la consultation des documents dans le cadre des tâches définies, est indépendant des activités commerciales générant des revenus et est soumis directement au responsable du Département Finances.

Dans l'unité organisationnelle Service juridique et compliance, tous les actes juridiques en suspens sont également saisis, traités et surveillés. Pour la surveillance des directives sur le blanchiment d'argent, une application informatique est utilisée. Celle-ci identifie et transmet aux personnes compétentes pour traitement les afflux et les sorties inhabituels de valeurs patrimoniales, de même que les écarts par rapport aux modèles de transaction des clients. Les responsabilités et les mesures en matière de respect de l'obligation de diligence des banques sont clairement réglées. Leur mise en œuvre est surveillée par l'unité organisationnelle Service juridique et compliance.

### **Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)**

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds

propres et de liquidités (Bâle III). Une comptabilité quantitative est disponible dans le rapport sur les comptabilités séparées.

► [bcbe.ch/rapportdegestion](http://bcbe.ch/rapportdegestion)

### **MÉTHODES APPLIQUÉES POUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES DE DÉFAILLANCE ET POUR LA DÉTERMINATION DU BESOIN DE CORRECTIONS DE VALEURS**

#### **Crédits garantis par hypothèque**

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement en suivant des règles précises et en se servant des moyens informatiques. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux d'inoccupation. La valeur vénale des gros projets de construction et des immeubles de type particulier est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts et les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie insuffisante, est passée après un examen détaillé par les spécialistes de crédit.

#### **Crédits garantis par des titres**

Les engagements et la valeur des crédits garantis par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit, il est exigé une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les

garanties sont liquidées et le crédit est dénoué.

#### **Crédits en blanc**

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits d'exploitation commerciaux non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent si nécessaire des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels et parfois les états financiers intermédiaires sont demandés pour être analysés. Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

#### **Détermination des corrections de valeur et des provisions**

Toute correction de valeur ou de provision est identifiée conformément à la procédure décrite. Par ailleurs, les positions à risque connues et identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an; la stratégie fait l'objet d'un nouvel examen et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité organisationnelle Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeurs sur les positions à risque.

### **ÉVALUATION DES GARANTIES**

#### **Crédits garantis par hypothèque**

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodi-

quement en suivant des règles précises et en se servant des moyens informatiques. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type d'objet. Les logements en propriété sont en principe évalués selon la méthode de la valeur réelle, les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les immeubles de type particulier selon la méthode de la valeur de rendement. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux d'occupation. La valeur vénale des gros projets de construction et des immeubles de type particulier est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes. Par ailleurs, une valeur de liquidation est calculée, qui tient compte de la cote de crédit. Une notation est en principe établie pour tous les types d'immeubles (terrains constructibles inclus). Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle réalisée par des tiers.

### Crédits garantis par des titres

Les crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (emprunts, actions, p. ex.), liquides et négociés activement. Sont acceptés également les produits structurés à capital garanti transférables sur lesquels des informations de cours sont fournies régulièrement et pour lesquels il existe un teneur de marché. La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides et pour établir le montant de l'avance. Pour ce qui est des produits structurés à capital garanti et les produits à durée résiduelle longue, leur dénouement peut prendre nettement plus de temps, si bien que les décotes appliquées sont plus élevées que pour les instruments

liquides. Les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties, enfin, sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

### POLITIQUE D'AFFAIRES LORS DE LA MISE EN ŒUVRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (*HEDGE ACCOUNTING*)

#### Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. Leur maniement est réservé aux professionnels. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur les instruments standardisés que sur les instruments OTC, pour compte propre ou pour compte de tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Aucun négoce n'a lieu sur les dérivés de crédit.

La BCBE utilise les instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre les risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés actions), y compris les risques sur transactions futures. Les opérations de couverture sont conclues exclusivement avec des contreparties externes.

### Comptabilité de couverture

#### OPÉRATIONS DE BASE ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opération de base	Moyens de couverture
Risques de variation de taux dans les livres de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt, futures sur taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indice, options sur indice

#### CONSTITUTION DES GROUPES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les positions sensibles aux variations de taux (créances hypothécaires, p. ex.) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; on leur applique une macrocouverture. Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placements sont considérés dans leur ensemble et les risques monétaires, les risques de taux et les risques des marchés actions font l'objet d'une macrocouverture.

#### RELATION ÉCONOMIQUE ENTRE OPÉRATIONS DE BASE ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique est établie entre l'instrument financier et l'opération de base concernée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait état en particulier des objectifs et de la stratégie de gestion du

risque lié à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'effectivité. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective.

une convention de service (SLA), à des fins prudentielles. Tous les collaborateurs des prestataires sont soumis à nos accords et sont partant tenus de respecter le secret bancaire, de sorte que la confidentialité est garantie.

### MESURE DE L'EFFECTIVITÉ

L'effectivité de la relation de couverture est mesurée à l'aide de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble et réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus effective ou partiellement seulement sont affectées au résultat du négoce pour la partie qui a perdu son effectivité.

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Au moment de l'établissement des comptes annuels, aucun événement majeur qui aurait eu une influence prépondérante sur la fortune, la performance ou la situation financière de l'exercice écoulé ne s'est produit.

### ABSENCE D'EFFECTIVITÉ

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'effectivité), l'effectivité peut être recouvrée par une restructuration du portefeuille de dérivés ou la transaction être assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Le compte de résultat 2016 fait état des effets suivants induits par l'absence d'effectivité des transactions de couverture : le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur » a enregistré une perte de 340 000 francs.

### ACTIVITÉS EXTERNALISÉES

Au-delà des services informatiques délégués à Hewlett-Packard (Suisse) Sàrl (HPE), la BCBE a confié son trafic des paiements et son administration titres à Swisscom (Suisse) SA. Ces externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans

## Informations concernant les positions du bilan

### Opérations de financement de titres (actives et passives) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension <sup>1</sup>	15 070	35 019
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension <sup>1</sup>	302 327	700 000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	285 058	659 148
– dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	285 058	659 148
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	15 024	34 615
– dont titres remis à un tiers en garantie		
– dont titres aliénés		

<sup>1</sup> Avant prise en compte d'éventuels contrats de netting

## Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

COUVERTURES DES CRÉANCES ET DES OPÉRATIONS HORS BILAN AINSI QUE DES CRÉANCES COMPROMISES	Nature des couvertures			Total
	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
<b>PRÊTS (AVANT COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)</b>				
Créances sur la clientèle	86 636	224 469	1 309 895	1 621 000
Créances hypothécaires	19 967 974	4 714	30 430	20 003 118
– immeubles d'habitations	17 134 560			17 134 560
– immeubles commerciaux	592 577			592 577
– immeubles artisanaux et industriels	1 899 296			1 899 296
– autres	341 541	4 714	30 430	376 685
<b>TOTAL DES PRÊTS (AVANT COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)</b>				
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>20 054 610</b>	<b>229 182</b>	<b>1 340 325</b>	<b>21 624 118</b>
année précédente	19 549 613	282 043	1 089 043	20 920 699
<b>TOTAL DES PRÊTS (APRÈS COMPENSATION AVEC LES CORRECTIONS DE VALEUR)</b>				
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>19 924 787</b>	<b>223 869</b>	<b>1 278 534</b>	<b>21 427 190</b>
année précédente	19 397 216	275 042	1 034 126	20 706 385
<b>HORS BILAN</b>				
Engagements conditionnels	15 563	27 706	111 678	154 947
Engagements irrévocables			425 713	425 713
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			141 060	141 060
Crédits par engagements				
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>15 563</b>	<b>27 706</b>	<b>678 451</b>
année précédente	12 531	24 053	653 146	689 731
<b>CRÉANCES COMPROMISES</b>				
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net
Créances exposées	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>28 076</b>	<b>14 032</b>	<b>14 044</b>
année précédente	33 740	24 119	9 621	9 621
Créances avec continuation de la relation de crédit	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>400 296</b>	<b>227 518</b>	<b>172 778</b>
année précédente	419 319	227 031	192 288	192 288
Positions de liquidation	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>17 429</b>	<b>7 651</b>	<b>9 778</b>
année précédente	20 698	8 846	11 852	11 852

Outre les postes figurant dans le tableau avec des corrections de valeur individuelles, il y avait au 31 décembre 2016 des corrections de valeur sur base forfaitaire de 0,7 million de francs (montant des créances net: 0,7 million de francs) ayant pour objet un

portefeuille de crédits homogène à hauteur de 15,6 millions de francs (exercice précédent: 1,0 million, respectivement 36,8 millions de francs).

Les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la dé-

termination du besoin de corrections de valeur demeurent inchangées par rapport à l'année précédente (cf. à partir de la page 83). Le recul du montant brut est imputable aux taux bas et aux risques faibles qui en résulte.

## Opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

<b>ACTIFS</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Opérations de négoce</b>		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire	2 553	5 371
– dont cotés	540	3 451
titres de participation	1 615	4
métaux précieux et matières premières	2 441	2 448
autres actifs du négoce		
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>6 608</b>	<b>7 823</b>
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités		3 307
<b>ENGAGEMENTS</b>	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
<b>Opérations de négoce</b>		
titres de dette, papiers/opérations du marché monétaire <sup>1</sup>		252
– dont cotés		
titres de participation <sup>1</sup>	0	0
métaux précieux et matières premières <sup>1</sup>		
autres passifs du négoce <sup>1</sup>		
<b>Autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>		
titres de dette		
produits structurés		
autres		
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>252</b>
– dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

<sup>1</sup> Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

## Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture <sup>1</sup>		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
<b>Instruments de taux</b>						
contrats à terme y.c. FRAs	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	330 161	3 700 000
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
<b>Devises/métaux précieux</b>						
contrats à terme	16 801	16 633	2 213 754	-	-	-
swaps combinés d'intérêts et de devises	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	262	262	20 064	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
<b>Titres de participation/indices</b>						
contrats à terme	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	0	-	0	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	177	-	22 875
<b>Dérivés de crédit</b>						
credit default swaps	-	-	-	-	-	-
total return swaps	-	-	-	-	-	-
first-to-default swaps	-	-	-	-	-	-
autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Autres</b>						
contrats à terme	-	-	-	-	-	-
swaps	-	-	-	-	-	-
futures	-	-	-	-	-	-
options (OTC)	-	-	-	-	-	-
options (exchange traded)	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL AVANT PRISE EN COMPTE DES CONTRATS DE NETTING</b>						
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>17 063</b>	<b>16 895</b>	<b>2 233 817</b>	<b>177</b>	<b>330 161</b>	<b>3 722 875</b>
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	17 063	16 895	-	-	330 161	-
Année précédente	16 598	16 131	2 218 848	661	382 912	3 895 083
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	16 598	16 131	-	661	382 912	-
<b>TOTAL APRÈS PRISE EN COMPTE DES CONTRATS DE NETTING</b>						
<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>				<b>Valeurs de remplacement positives (cumulées)</b>	<b>Valeurs de remplacement négatives (cumulées)</b>	
Année précédente				17 240	347 056	
<b>RÉPARTITION SELON LES CONTREPARTIES</b>						
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)				Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
				177	7 846	9 217

<sup>1</sup> Instruments de couverture au sens de la Circ.-FINMA 15/1, Cm 431ss  
 -: La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

**Immobilisations financières** (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de créance	2 084 362	2 171 627	2 269 194	2 378 726
– dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	2 084 362	2 171 627	2 269 194	2 378 726
– dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la vente)				
Titres de participation	156 122	198 173	272 328	316 120
– dont participations qualifiées <sup>1</sup>				
Métaux précieux	15 087	15 129	13 643	13 658
Immeubles	3 810	3 810	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 259 382</b>	<b>2 388 739</b>	<b>2 555 165</b>	<b>2 708 505</b>
– dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 577 438	1 641 423	1 730 768	1 808 487

<sup>1</sup> En cas de détention de 10% au moins du capital ou des voix

<b>CONTREPARTIES SELON LA NOTATION<sup>2</sup></b>	de AAA à AA–	de A+ à A–	de BBB+ à BBB–	de BB+ à B–	inférieur à B–	sans notation
Titres de créance :						
Valeurs comptables	660 675	97 231	5 287			1 321 170 <sup>3</sup>

<sup>2</sup> Notation de Standard & Poor's<sup>3</sup> Dont CHF 1 074 mio d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. banque des lettres de gage

## Participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Année de référence									
	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/reprises d'amortissements	Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
<b>PARTICIPATIONS</b>										
– avec valeur boursière	21 168	–1 631	19 537					19 537	84 814	
– sans valeur boursière	90 674	–79 255	11 419		14 650	–0	–6 173	3 600	23 496	
<b>TOTAL DES PARTICIPATIONS</b>	<b>111 842</b>	<b>–80 886</b>	<b>30 956</b>		<b>14 650</b>	<b>–0</b>	<b>–6 173</b>	<b>3 600</b>	<b>43 033</b>	<b>84 814</b>

### IMPACT DE L'UTILISATION THÉORIQUE DE LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE LORSQUE LA BANQUE DÉTIENDRAIT DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES (TAUX DE PARTICIPATION DE 20% OU PLUS)

	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur au bilan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	11 700	76 428	8 100	76 677
Produits des participations	920	671	11 957	20 130

## Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de plus de 10 % et valeur de marché/valeur fiscale > CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en CHF mio)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Apparaissent au bilan comme participations:						
RTC Real-Time Center AG, Köniz	Services d'organisation, de conseil, de fiducie	30,0	100,0	100,0	100,0	
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	1 625,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	14,3	14,3	14,3	
BioMedInvest AG I, Hünenberg	Prêts dans les domaines de la biotechnologie et des techniques médicales	24,9	38,5	38,5	38,5	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	

### Changement marquant par rapport à l'année précédente:

Le capital social de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA a augmenté à la suite d'une augmentation de capital ; la quote-part de participation de la BCBE demeure inchangée.

## Immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Année de référence									
	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Changements d'affectation <sup>1</sup>	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Transferts dans les fonds de renouvellement	Valeur comptable à la fin de l'année de référence
Immeubles à l'usage de la banque	314 490	-140 333	174 157	-860	5 968		-393		-5 710	173 162
Autres immeubles	38 842	-13 456	25 386	-12 816	294				-349	12 515
Software acquis séparément ou développés à l'interne	77 863	-75 336	2 526		20 294		-18 519			4 302
Autres immobilisations corporelles	25 581	-20 285	5 296		2 652		-2 944			5 003
Objets en « leasing » financier :										
– dont immeubles à l'usage de la banque										
– dont autres immeubles										
– dont autres immobilisations corporelles										
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>456 775</b>	<b>-249 410</b>	<b>207 365</b>	<b>-13 675</b>	<b>29 209</b>		<b>-21 856</b>		<b>-6 059</b>	<b>194 983</b>

Engagements : futures tranches de *leasing* opérationnel : aucune

Il y a des contrats de location de locaux commerciaux (sièges) dont la durée résiduelle de plus d'un an que la banque ne considère pas comme un *leasing* opérationnel.

<sup>1</sup> Nouvelles imputations immobilières dans les positions immobilisations financières et immobilisations corporelles

**Valeurs immatérielles** (tableau 9)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence			Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Investissements	Désinvestissements	Amortissements	
Goodwill	17 688	-14 151	3 538			-3 538	
Patentes							
Licences							
Autres valeurs immatérielles							
<b>TOTAL DES VALEURS IMMATÉRIELLES</b>	<b>17 688</b>	<b>-14 151</b>	<b>3 538</b>			<b>-3 538</b>	

**Autres actifs et autres passifs** (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	Autres actifs	31.12.2016		31.12.2015	
		Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs	
Compte de compensation	297 807		351 145		
Impôts latents actifs sur le revenu					
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur					
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance					
Badwill					
Impôts indirects	27 199	3 392	208 256	3 383	
Autres	16 816	35 819	14 027	56 166	
<b>TOTAL</b>	<b>341 823</b>	<b>39 211</b>	<b>573 428</b>	<b>59 550</b>	

## Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeurs comptables	Engagements effectifs	Valeurs comptables	Engagements effectifs
<b>Actifs nantis / cédés</b>				
Créances sur les banques	301 071	288 304	330 128	324 178
Cédules hypothécaires en couvertures des lettres de gage	3 192 588	2 532 000	2 327 221	1 570 000
Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulets d'étranglement de la BNS (non utilisé)	109 432		111 669	
Titres en couverture du crédit intrajournalier / au jour le jour de la Swiss Euro Clearing Bank (non utilisé)				
Titres / fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	108 857	15 963	90 526	38 403
Titres en couverture de la société BX Swiss AG	1 011	782	1 018	282
<b>TOTAL DES ACTIFS NANTIS / CÉDÉS</b>	<b>3 712 959</b>	<b>2 837 048</b>	<b>2 860 563</b>	<b>1 932 863</b>
<b>Actifs sous réserve de propriété</b>				
Actifs sous réserve de propriété				

Sont réputés couverture les titres pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été concédé dans le cadre des opérations de financement de titres et lesquels sont présentés dans l'annexe 1.

## Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

(tableau 12)

(en milliers de CHF)

Genre d'engagement	31.12.2016	31.12.2015
	Valeur nominale	Valeur nominale
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	65 525	12 406
Emprunts obligataires	5 000	5 000
Obligations de caisse		
	Valeur du marché	Valeur du marché
Valeurs de remplacement négatives		
	Nombre	Nombre
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	95 000

Le versement délimité à hauteur de CHF 83,8 mio visant à consolider la Caisse de pension de la BCBE (cf. page 47 du rapport de gestion 2015) vient s'ajouter aux engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle qui figurent dans le tableau ci-dessus.

## Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

(en milliers de CHF)

### a) Réserves de contributions de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

### b) Avantage/engagement économique et des charges de prévoyance

	Excédent/insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique)	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
		31.12.2016	31.12.2015			2016	2015
Fonds patronaux/Institutions de prévoyance patronales							
Plans de prévoyance sans excédent ni insuffisance <sup>1</sup>					11 199	11 199	94 244 <sup>2</sup>
Plans de prévoyance avec excédent							
Plans de prévoyance avec insuffisance							
Institutions de prévoyance sans actifs propres					345	345	578

<sup>1</sup> Le taux de couverture totalise 108,3% ; les réserves de fluctuation de valeur n'ont pas atteint la valeur cible fixée.

<sup>2</sup> Versement unique de 83,8 millions de francs au titre de participation de la BCBE visant à consolider la Caisse de pension

### c) Institutions de prévoyance

CAISSE DE PENSION DE LA BCBE	1.1.2017	1.1.2016
Nombre de collaborateurs assurés	1 340	1 408
Nombre de retraités assurés	806	781

	31.12.2016	31.12.2015
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	904,1	901,6
Taux de couverture (en %)	108,3	108,2
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	7,7	7,6
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	2,0	2,0

## Emprunts obligataires et des emprunts à conversion obligatoire en cours

(tableau 15)

(en milliers de CHF)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéance	Date de résiliation anticipée la plus tôt	Montant			
0,750	Emprunt obligataire	2015	14.7.2025	non dénonçable	200 000			
		d'ici une année	>1-≤ 2 ans	>2-≤ 3 ans	>3-≤ 4 ans	>4-≤ 5 ans	>5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours:							200 000	200 000
				Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	Échéances	Montant		
Centrale d'émission de lettres de gage				0,74	2017-2031	2 532 000		

## Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

(tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance <sup>1</sup>	163 662		65 814 <sup>2</sup>					229 476
Provisions pour autres risques d'exploitation	68 250							68 250
Provisions de restructurations								
Autres provisions	39 617	-1 667			44	165	-258	37 900
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>271 528</b>	<b>-1 667</b>	<b>65 814</b>		<b>44</b>	<b>165</b>	<b>-258</b>	<b>335 626</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux<sup>3</sup></b>	<b>601 362</b>					<b>41 000</b>	<b>-40 019</b>	<b>602 343</b>
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>483 553</b>	<b>-1 423</b>	<b>-65 814</b>	<b>-9</b>	<b>356</b>	<b>52 187</b>	<b>-70 444</b>	<b>398 406</b>
– dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	231 179	-1 423	-2 540	-9	356	44 187	-60 844	210 906
– dont corrections de valeur pour risques de défaillance pour les risques latents	252 375		-63 274			8 000	-9 600	187 501

<sup>1</sup> Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance latents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

<sup>2</sup> Reclassification de près de 56 millions de francs suite à la nouvelle méthode de calcul (cf. page 77).

<sup>3</sup> Imposition fiscale intégrale

## Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

	31.12.2016			31.12.2015		
CAPITAL SOCIAL	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
– dont libéré	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
– dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
– dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés dans le chapitre Gouvernance d'entreprise.

## Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2016				31.12.2015			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre Options	Valeur Options
Membres du Conseil d'administration	2 506	269			2 712	286		
Membres des organes de direction	2 100	226			2 100	221		
Collaborateurs	45 530	4 889			46 954	4 947		
<b>TOTAL</b>	<b>50 136</b>	<b>5 384</b>			<b>51 766</b>	<b>5 454</b>		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs :

Disposent d'un droit de souscription tous les collaborateurs de la BCBE qui sont au bénéfice d'un contrat de travail fixe et non résilié. Aucun droit de souscription n'est accordé aux : collaborateurs dont le contrat de travail est à durée limitée, apprentis.

Le droit de souscription s'exerce pour l'exercice écoulé. Le droit des collaborateurs et des cadres occupés à temps partiel est proportionnel à leur taux d'occupation contractuel. Les collaborateurs engagés au cours de l'exercice écoulé et ceux qui ont pris leur retraite pendant celui-ci peuvent exercer leur droit de souscription pro rata temporis.

Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice révolu fait foi à cet égard. L'étendue du droit de souscription 2016 est illustrée dans le tableau ci-après :

### DROIT DE SOUSCRIPTION EN NOMBRE D'ACTIONS

Niveau de fonction	Nombre d'actions
9	225
8	150
7	120
6	75
5	50
jusqu'à 4	20

Le comité de rémunération fixe le droit, les conditions de souscription et de blocage du programme d'actionariat (cf. rapport de rémunération, p. 40).

Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription en février de l'année suivant l'exercice écoulé au moyen du bulletin de souscription ; il n'est pas transmissible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Tous les autres droits découlant de la possession des actions nominatives ne sont pas limités durant ce délai de blocage.

## Créances et engagements envers les parties liées (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2016		31.12.2015	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés <sup>1</sup>	34 856	1 364	40 714	6 240
Sociétés du groupe <sup>2</sup>		15 469		12 813
Sociétés liées <sup>3</sup>	15 044	85 137	9 872	76 827
Affaires d'organes <sup>4</sup>	11 835	12 491	8 469	14 704
Autres parties liées				

<sup>1</sup> Créances et engagement envers le canton de Berne<sup>2</sup> Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.<sup>3</sup> Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.<sup>4</sup> Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par des personnes énumérées.

OPÉRATIONS HORS BILAN	31.12.2016	31.12.2015
Sociétés liées	10 882	9 688
Affaires d'organes	176	178

### CONDITIONS

Le personnel (y compris la Direction générale et les retraités) obtient des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les

transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais

liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

## Indication des participants significatifs (tableau 20)

(en milliers de CHF)

		31.12.2016		31.12.2015	
		Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
<b>Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote</b>					
Avec droit de vote	Canton de Berne	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun				

## Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	31.12.2016	31.12.2015
Réserves pour risques bancaires généraux	602 343	601 362
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	171 827	171 949
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 266 073	1 191 073
Propres parts du capital	-14 178	-13 853
Bénéfice reporté	788	444
Bénéfice	129 403	131 264
<b>TOTAL CAPITAL PROPRE AVANT UTILISATION DU BÉNÉFICE</b>	<b>2 397 391</b>	<b>2 323 372</b>
Proposition de l'emploi du bénéfice	-57 784	-55 920
<b>TOTAL CAPITAL PROPRE APRÈS EMPLOI DU BÉNÉFICE</b>	<b>2 339 607</b>	<b>2 267 452</b>

Dans la mesure où elles ne dépassent pas la moitié du capital-actions et en vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice ne doivent être utilisées que pour couvrir les

pertes ou pour mettre en œuvre des mesures permettant à l'entreprise de subsister en période difficile, de combattre le chômage et d'en atténuer les conséquences. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des

dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 226,6 mio de CHF demeurent réservés.

	2016		2015	
	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF
<b>Propres actions en portefeuille</b>				
Propres actions au 1 <sup>er</sup> janvier	69 999		63 789	
+ achats	80 654	188.35	91 733	193.11
- ventes	-75 801	195.98	-85 523	205.72
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-45 551	193.00	-43 489	180.90
<b>= ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>74 852</b>		<b>69 999</b>	

Il n'y a pas de subdivision du propre portefeuille affectée à des fins déterminées. En fin d'année, 60 000 actions figuraient dans le *treasury stock*.

Il peut en particulier être utilisé pour le programme de participation des collaborateurs. Les bénéfices, respectivement les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives

de la BCBE figurent dans le tableau «État des capitaux propres».

	31.12.2016	31.12.2015
<b>Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE</b>		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	95 000
<b>Actions dans le portefeuille de sociétés liées</b>		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.

Aucune transaction avec des participants, qui n'a été effectuée au moyen de liquidités ou qui n'a été soldée avec d'autres transactions, n'a été conclue.

La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liées aux parts sont expliqués dans le tableau 17.

## Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663<sup>c</sup> al. 3 CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 22)

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Conformément aux art. 13

à 17 de cette ordonnance, la BCBE établit un rapport de rémunération, qui se trouve à la page 40 du rapport de gestion.

Le rapport de rémunération remplace les informations fournies jusqu'ici en vertu de l'art. 663<sup>bis</sup> CO.

### Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5%. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5% des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan

d'options ni sur actions, ni sur d'autres instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours.

En 2016, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat,

le nombre suivant d'actions BCBE sur le nombre que la banque détient en propre : non-dirigeants

(Conseil d'administration) 2 712  
dirigeants (Direction générale) 2 100

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale :

	31.12.2016	31.12.2015
<b>Conseil d'administration</b>		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	536	176
Rudolf Stämpfli, vice-président	2 276 <sup>1</sup>	1 976 <sup>1</sup>
Kathrin Anderegg-Dietrich, jusqu'au 17.5.2016	n.d.	4 001
Daniel Bloch	2 276	1 976
Rudolf Grünig, jusqu'au 17.5.2016	n.d.	1 500
Eva Jaisli, depuis le 17.5.2016		n.d.
Christoph Lengwiler, depuis le 17.5.2016	300	n.d.
Jürg Rebsamen, depuis le 17.5.2016	100	n.d.
Peter Siegenthaler	1 076	776
Rudolf Wehrli, jusqu'au 17.5.2016	n.d.	1 500
Peter Wittwer	202	26
<b>Total Conseil d'administration</b>	<b>6 766</b>	<b>11 931</b>
<b>Direction générale</b>		
Hanspeter Rüfenacht, président de la Direction générale	5 330	5 230
Stefan Gerber, responsable du Département Clientèle de placement/ Grands clients	3 770	3 800
Johannes Hopf, responsable du Département Production et exploitation	4 421	4 071
Alois Schärli, responsable du Département Finances	4 027	3 577
<b>Total Direction générale</b>	<b>17 548</b>	<b>16 678</b>

<sup>1</sup> Actions détenues par le groupe Stämpfli SA

## Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total
<b>Actifs/instruments financiers</b>								
Liquidités	3 820 590							3 820 590
Créances sur les banques	393 583	1 799	14 340					409 722
Créances résultant d'opérations de financement de titres			15 070					15 070
Créances sur la clientèle	3 715	190 397	487 946	232 364	476 613	162 359		1 553 394
Créances hypothécaires	3 290	748 154	1 062 008	2 221 601	11 174 971	4 663 773		19 873 796
Opérations de négoce	6 608							6 608
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	17 240							17 240
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Immobilisations financières	171 209		139 010	256 180	1 460 234	228 938	3 810	2 259 382
<b>TOTAL</b>	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>4 416 236</b>	<b>940 349</b>	<b>1 718 375</b>	<b>2 710 145</b>	<b>13 111 817</b>	<b>3 810</b>	<b>27 955 802</b>
	Année précédente	4 363 997	1 027 733	1 737 778	2 788 232	12 463 290	0	27 397 530
<b>Fonds étrangers/instruments financiers</b>								
Engagements envers les banques	62 581							62 581
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			225 327	77 000				302 327
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	4 842 431	17 109 951	50 118	15 399	50			22 017 950
Engagements résultant des opérations de négoce	0							0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	347 056							347 056
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur								
Obligations de caisse			5 782	19 035	60 287	6 689		91 793
Emprunts et prêts des lettres de gage			25 000	33 000	863 000	1 811 000		2 732 000
<b>TOTAL</b>	<b>ANNÉE DE RÉFÉRENCE</b>	<b>5 252 069</b>	<b>17 109 951</b>	<b>306 227</b>	<b>144 434</b>	<b>923 337</b>	<b>1 817 689</b>	<b>25 553 708</b>
	Année précédente	5 248 319	17 233 332	818 114	214 858	516 058	1 217 196	25 247 877

## Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

ACTIFS	31.12.2016		31.12.2015	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Liquidités	3 814 253	6 337	3 599 424	5 359
Créances sur les banques	91 540	318 182	115 428	355 668
Créances résultant d'opérations de financement de titres	15 070		35 019	
Créances sur les clients	1 533 656	19 738	1 307 082	21 755
Créances hypothécaires	19 873 716	80	19 377 470	79
Opérations de négoce	6 604	5	7 819	4
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	14 373	2 868	13 253	4 006
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur				
Immobilisations financières	1 972 268	287 113	2 255 700	299 465
Comptes de régularisation	23 459		32 008	
Participations	43 007	26	30 956	0
Immobilisations corporelles	194 983		207 365	
Valeurs immatérielles			3 538	
Autres actifs	341 823		573 428	
Corrections de valeur non compensable selon les dispositions transitoires	-154 443		-210 151	
Capital social non libéré				
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>27 770 307</b>	<b>634 348</b>	<b>27 348 338</b>	<b>686 335</b>

PASSIFS	31.12.2016		31.12.2015	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Engagements envers les banques	48 015	14 566	64 944	10 589
Engagements résultant des opérations de financement de titres	302 327		700 000	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 486 957	530 993	21 537 609	545 324
Engagements résultant des opérations de négoce	0	0	252	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	200 074	146 983	239 314	159 728
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur				
Obligations de caisse	91 793		120 115	
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 732 000		1 870 000	
Comptes de régularisation	78 720		132 347	
Autres passifs	39 211		59 550	
Provisions	335 626		271 528	
Réserves pour risques bancaires généraux	602 343		601 362	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	171 827		171 949	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 266 073		1 191 073	
Propres parts du capital	-14 178		-13 853	
Bénéfice reporté	788		444	
Bénéfice	129 403		131 264	
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>27 712 114</b>	<b>692 542</b>	<b>27 319 031</b>	<b>715 642</b>

**Total des actifs par pays ou par groupes de pays (principe du domicile)** (tableau 25)

(en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2016		31.12.2015	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
Europe	28 272 190	99,53	27 918 677	99,59
Suisse	27 770 307	97,77	27 348 338	97,55
Allemagne	63 250	0,22	64 319	0,23
France	102 908	0,36	112 309	0,40
Italie	2 283	0,01	3 761	0,01
Autriche	639	0,00	1 584	0,01
Liechtenstein	738	0,00	763	0,00
Amérique du Nord	94 814	0,33	76 742	0,27
Amérique du Sud et centrale	142	0,00	17	0,00
Asie/Océanie	37 267	0,13	39 037	0,14
Afrique	243	0,00	200	0,00
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>28 404 656</b>	<b>100,00</b>	<b>28 034 674</b>	<b>100,00</b>

## Actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque (tableau 27)

(en milliers de CHF)

<b>ACTIFS</b>	<b>CHF</b>	<b>EUR</b>	<b>USD</b>	<b>Autres monnaies</b>	<b>Total</b>
Liquidités	3 804 465	13 286	1 370	1 469	3 820 590
Créances sur les banques	206 060	133 424	43 672	26 566	409 722
Créances résultant d'opérations de financement de titres				15 070	15 070
Créances sur la clientèle	1 458 012	79 011	16 369	2	1 553 394
Créances hypothécaires	19 865 647	8 149			19 873 796
Opérations de négoce	6 604	3	0	2	6 608
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	6 152	562	9 862	665	17 240
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur					
Immobilisations financières	2 048 066	115 199	95 899	217	2 259 382
Comptes de régularisation	23 459				23 459
Participations	43 007	0	26		43 033
Immobilisations corporelles	194 983				194 983
Valeurs immatérielles					
Autres actifs	341 820	0		2	341 823
Corrections de valeur non compensable selon les dispositions transitoires	-154 443				-154 443
Capital social non libéré					
<b>TOTAL DES ACTIFS BILANTAIRES</b>	<b>27 843 830</b>	<b>349 635</b>	<b>167 198</b>	<b>43 993</b>	<b>28 404 656</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises <sup>1</sup>	1 021 210	571 764	542 650	88 034	2 223 657
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>28 865 041</b>	<b>921 398</b>	<b>709 847</b>	<b>132 027</b>	<b>30 628 313</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>CHF</b>	<b>EUR</b>	<b>USD</b>	<b>Autres monnaies</b>	<b>Total</b>
Engagements envers les banques	48 083	10 845	3 223	431	62 581
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	282 000		20 327		302 327
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	21 475 437	380 542	123 057	38 914	22 017 950
Engagements résultant d'opérations de négoce		0	0		0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	338 457	4 739	2 152	1 708	347 056
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur					
Obligations de caisse	91 793				91 793
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 732 000				2 732 000
Comptes de régularisation	78 720				78 720
Autres passifs	39 121	34		56	39 211
Provisions	335 626				335 626
Réserves pour risques bancaires généraux	602 343				602 343
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	171 827				171 827
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 266 073				1 266 073
Propres parts du capital	-14 178				-14 178
Bénéfice reporté	788				788
Bénéfice	129 403				129 403
<b>TOTAL DES PASSIFS BILANTAIRES</b>	<b>27 818 629</b>	<b>396 160</b>	<b>148 759</b>	<b>41 108</b>	<b>28 404 656</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises <sup>1</sup>	1 072 297	528 459	533 857	89 044	2 223 657
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>28 890 926</b>	<b>924 619</b>	<b>682 616</b>	<b>130 153</b>	<b>30 628 313</b>
Position nette par monnaie	-25 885	-3 221	27 231	1 874	

<sup>1</sup> Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

## Informations concernant les opérations hors bilan

### Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Engagements de couverture de crédit et similaires	86 548	70 269
Garanties de prestation de garantie et similaires	68 366	54 595
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires	33	402
Autres engagements conditionnels <sup>1</sup>	p.m.	p.m.
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS</b>	<b>154 947</b>	<b>125 266</b>
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
<b>TOTAL DES CRÉANCES ÉVENTUELLES</b>		

<sup>1</sup> Responsabilité solidaire au titre d'entité économique (taxe sur la valeur ajoutée)

### Opérations fiduciaires (tableau 30)

(en milliers de CHF)

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces		2 500
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées		
Crédits fiduciaires		
Opérations fiduciaires relatives au prêt/emprunt de titres, lorsque la banque agit sous son nom pour le compte de clients		
Autres opérations fiduciaires		
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES</b>		<b>2 500</b>

## Avoirs administrés et leur évolution (tableau 31)

(en milliers de CHF)

### a) avoirs administrés

GENRE D'AVOIRS ADMINISTRÉS	31.12.2016	31.12.2015
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	2 233 953	1 202 861
Avoirs sous mandat de gestion	4 485 559	4 240 177
Autres avoirs administrés	32 414 663	32 561 945
<b>TOTAL DES AVOIRS ADMINISTRÉS (Y C. PRISES EN COMPTE DOUBLES)</b>	<b>39 134 176</b>	<b>38 004 984</b>
– dont prises en compte doubles	–1 582 484	–727 114

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes placées dans des fonds, fortunes institutionnelles sous gestion, fortunes sous dépôt de clients privés, fortunes avec mandat de gestion, Global Custodians, patrimoines dans des instruments de placement collectifs gérés en

propre, placements fiduciaires, dépôts à terme, obligations de caisse, dépôts de la clientèle avec caractère de placement.

En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (« custody only ») ne font pas partie des patrimoines gérés. Il s'agit en l'occurrence de fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage, dans le cas desquelles la banque se restreint à la conservation et à l'encaissement, sans fournir de

prestations supplémentaires. Pendant l'année sous revue, il n'y a pas eu de reclassification entre les avoirs administrés de la clientèle qui ont été déposés à titre de conservation et les autres patrimoines sous gestion.

Les fortunes avec mandat de gestion et Global Custodians comprennent les avoirs administrés de la clientèle, pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

### b) évolution des avoirs administrés

	31.12.2016	31.12.2015
Total des avoirs administrés (y c. prises en compte doubles) initiaux	38 004 984	39 349 014
± Apports nets d'argent frais/retraits nets	672 731	–1 544 370
± Évolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	456 462	200 340
± Autres effets		
<b>TOTAL DES AVOIRS ADMINISTRÉS (Y C. PRISES EN COMPTE DOUBLES) FINAUX</b>	<b>39 134 176</b>	<b>38 004 984</b>
<b>TOTAL DES AVOIRS ADMINISTRÉS (SANS PRISES EN COMPTE DOUBLES)</b>	<b>37 551 692</b>	<b>37 277 870</b>
<b>APPORTS NETS D'ARGENT FRAIS/RETRAITS NETS (SANS PRISES EN COMPTE DOUBLES)</b>	<b>–149 335</b>	<b>–1 357 151</b>

L'argent frais est défini comme suit : somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports/ retraits d'avoirs de clients existants. Les produits d'intérêt et de dividende ne comptent pas comme argent frais. Les fluctuations de marché et de devises, ainsi que les tarifs et frais ne sont pas non plus considérés comme apports d'argent frais/retraits d'argent.

## Informations concernant le compte de résultat

### Produit de refinancement significatif dans la rubrique Produits des intérêts et des escomptes ainsi qu'intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

	2016	2015
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts	8 850	5 520
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe	1 546	aucun

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

### Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	2016	2015
Appointements	114 184	118 172
– dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	6 419	5 694
Prestations sociales	20 148	20 611
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Versement extraordinaire à la Caisse de pension		83 778
Autres charges de personnel	3 507	5 509

### Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	2016	2015
Coût des locaux	6 729	6 817
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	60 267	60 116
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 651	1 694
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	749	766
– dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	724	731
– dont pour d'autres prestations de service	26	35
Autres charges d'exploitation	41 076	39 956
– dont rémunération pour une éventuelle garantie étatique		30

## Pertes significatives, produits et charges extraordinaires ainsi que dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeurs et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2016	2015
<b>Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts</b>		
Dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	13 779	7 918
Constitution/dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières	4 478	-515
<b>Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes</b>		
Constitution nette/dissolution nette d'autres provisions	93	-5 299
Constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation		-400
<b>Charges/produits extraordinaires</b>		
Vente d'immobilisations	8 074	2 226
Vente de la participation à la société Swisssanto Holding AG	6 616	26 000
Suppression de la dépréciation de valeur des participations	3 600	
Remboursement de la valeur nominale de la société BioMedInvest AG I		5 068
<b>Variation des réserves pour risques bancaires généraux</b>		
Dissolution pour le versement extraordinaire à la Caisse de pension		83 778
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	36 481	37 378
Dissolution pour l'amortissement du goodwill	3 538	3 538
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-41 000	-72 000

## Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2016	2015
Charges pour impôts courants	34 200	15 500
Taux d'imposition moyen (en %)	23,4	25,3

## Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2016	2015
Bénéfice	129 403 330	131 263 663
Nombre d'actions	9 320 000	9 320 000
Résultat non dilué par action	13.88	14.08
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Résultat potentiellement dilué par action	13.52	13.72

## Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2016	2015
La BCBE calcule les free cash-flow comme suit:		
+ Bénéfice	129 403	131 264
+ Amortissements	37 552	37 932
+ Constitution de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	42 580	75 591
Constitutions ressortant du résultat (sans redispersions) <sup>1</sup>	1 180	3 184
Régularisation d'intérêts compromis	400	407
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	41 000	72 000
- Dissolutions/utilisations conformes à l'objectif de correctifs de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	-66 248	-144 516
Dissolutions ressortant du résultat (sans redispersions ni reports) <sup>1</sup>	-19 530	-4 930
Différences de change au niveau des corrections de valeur	-9	-20
Païement de la garantie de l'État à partir des réserves pour risques bancaires généraux		-30
Utilisation conforme à l'objectif pour risques liés aux variations des taux d'intérêts	-36 481	-37 378
Utilisation conforme à l'objectif pour amortissement de goodwill	-3 538	-3 538
Utilisations conformes en vue de renforcer la Caisse de pension		-83 778
Suppression de la dépréciation de valeur des participations	-3 600	
Utilisations conformes à l'objectif	-3 090	-14 842
+ Constitution de régularisations	16 019	17 500
- Dissolution de régularisations	-21 203	-23 484
<b>= CASH-FLOW (FINANCEMENT INTERNE)</b>	<b>138 103</b>	<b>94 287</b>
+ Désinvestissements	0	12 177
- Investissements	-43 859	-33 335
<b>= FREE CASH-FLOW</b>	<b>94 243</b>	<b>73 129</b>

Les free cash-flow en 2016 de 94,2 millions de francs (cumulés de 2013 à 2016: 451,3 millions) s'entendent avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

<sup>1</sup> Redispersions brutes de correctifs de valeurs présentées comme constitution et dissolution

	52 352	55 691
--	--------	--------

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



### **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA Berne**

#### **Rapport sur les comptes annuels**

##### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque cantonale bernoise SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016, y compris un résumé des principales méthodes comptables (pages 66 à 110).

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société.

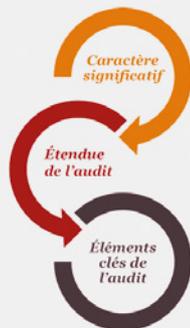
##### **Bases de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse et les Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Notre approche d'audit**

###### **Vue d'ensemble**



Caractère significatif global: CHF 8.2 millions

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux afin d'émettre une opinion d'audit portant sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, compte tenu de la structure de la société, des processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et du secteur d'activité dans lequel la société opère.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit:  
Évaluation des prêts à la clientèle (créances envers la clientèle et créances hypothécaires)



### **Étendue de l'audit**

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte quand des jugements ont été effectués, comme par exemple pour des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

### **Caractère significatif**

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous basant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessus. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

<i>Caractère significatif global</i>	CHF 8.2 millions
<i>Comment l'avons-nous déterminé?</i>	5 % du résultat avant impôts avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) de réserves pour risques bancaires généraux
<i>Justification du choix de la grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif global</i>	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts, avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts, avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.

### **Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels pour l'exercice sous revue. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global de la société et les avons pris en compte lors de l'élaboration de notre opinion d'audit; nous ne délivrons pas d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



### Évaluation des prêts à la clientèle (créances envers la clientèle et créances hypothécaires)

#### Éléments clés de l'audit

La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales.

Etant donné que les prêts à la clientèle (75.4 % ou CHF 21'427.2 millions contre 73.9 % resp. CHF 28'034.7 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons leur évaluation comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles.

Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants :

- Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.
- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance latents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels (pages 72, 73, 83 et 84 du rapport de gestion).

#### Manière dont les éléments clés sont été examinés

Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des prêts à la clientèle :

- *Analyse des crédits*  
Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégralité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits;
- *Octroi de crédits*  
Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences;
- *Versement des crédits*  
Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé;
- *Surveillance des crédits*  
Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement
- *Evaluation des prêts à la clientèle*  
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les « créances exposées », les « créances avec continuation de la relation de crédit » ainsi que les « créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) » a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages :

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion les *processus mis en œuvre pour l'identification* de l'ensemble des prêts à la




---

clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.

- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la *methodologie d'estimation des corrections de valeur* pour les créances compromises (créances exposées, créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur relatives aux risques de défaillance latents, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.

---

#### **Responsabilité du Conseil d'administration pour les comptes annuels**

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes des banques et qui sont conformes à la loi suisse et aux statuts de la société. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse et les NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de



fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se basant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/wirtschaftspruefung-revisionsbericht>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### ***Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires***

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Käppeli', is positioned above the name of the responsible auditor.

**Christoph Käppeli**

Expert-réviseur  
Réviseur responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Furrer', is positioned above the name of the auditor.

**Heinz Furrer**

Expert-réviseur

Berne, le 2 mars 2017



« En tant que guitariste du groupe « Deborah & Band », je peux vivre pleinement ma passion de musicien amateur depuis mon départ à la retraite. »

Qui se cache derrière ce rêve ? Découvrez-le à la page 119.

## Repères

(en millions de CHF)

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Somme du bilan	28 405	28 035
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	20 974	19 971
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	21 427	20 706
– dont créances hypothécaires	19 874	19 378
Créances sur la clientèle sans les CDP	20 731	20 245
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	22 018	22 083
Obligations de caisse	92	120
Emprunts et prêts de la centrale d'émission de lettres de gage	2 732	1 870
Réserves pour risques bancaires généraux	602	601
Capital social	186	186
Capital propre	2 340 <sup>1</sup>	2 267
Ratio de fonds propres globaux de Bâle III (CET 1) <sup>2</sup> (en %)	19,8	19,5
Ratio de levier	7,9	7,7
Free cash-flow	94,2	73,1

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Bénéfice	129,4	131,3
Distribution de dividende	57,8 <sup>3</sup>	55,9
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	72,0 <sup>3</sup>	75,0

	<b>31.12.2016</b>	<b>31.12.2015</b>
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 214	1 313
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	1 009	1 091
Nombre de sièges	67	68
Banques mobiles (localités desservies)		9
Contributions aux pouvoirs publics en millions de CHF		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	34,2	15,5
Dividende versé au canton	29,8 <sup>3</sup>	28,8

<sup>1</sup> Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

<sup>2</sup> Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées du risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

<sup>3</sup> Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale



Les collaborateurs et les retraités de la BCBE bénéficient d'une caisse de pension saine. Antoine Romanens, chef du personnel de la région Seeland, Jura bernois, Soleure jusqu'en 2015, en bénéficie à présent. Il profite à fond de la troisième phase de sa vie, en tant que guitariste amateur du groupe « Deborah & Band ».

Antoine Romanens, ancien chef du personnel de la BCBE  
Région Seeland-Jura bernois-Soleure, Ipsach

## Action BCBE

### DONNÉES DE BASE DE L'ACTION BCBE (31.12.2016)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	59 135
Capitalisation boursière en milliards de CHF	1,71
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

### SYMBOLES

SIX Swiss Exchange	Bloomberg BEKN SW	Thomson Reuters BEKN.S	Telekurs BEKN,4
--------------------	----------------------	---------------------------	--------------------

### ÉVOLUTION DU COURS (EN CHF)

	2016	2015	2014
Cours de fin d'année	184.0	191.0	181.5
Plus haut de l'année	198.9	207.5	219.5
Plus bas de l'année	179.0	177.0	173.5
Dividende par action nominative	6.20 <sup>1</sup>	6.00	5.80

<sup>1</sup> Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

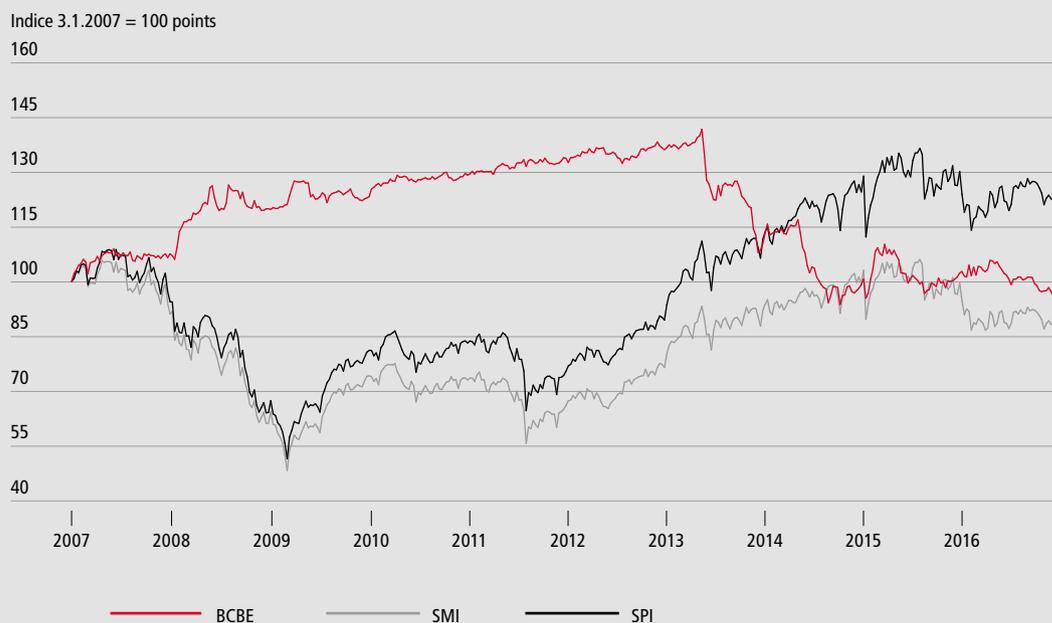
### VOLUME DE NÉGOCE

Total en actions	SIX Swiss Exchange
Total en millions de CHF	396 027
	74,5

### RATINGS DE LA BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Notation de dette senior (obligations)
Moody's	Aa1	Prime-1	A1

## COURS DE L'ACTION BCBE



# Sites de la BCBE

au 1<sup>er</sup> mars 2017

<b>Centre clientèle</b>	
Information	032 327 47 47
Clientèle privée	031 666 18 85
Clientèle commerciale	031 666 18 86
Support e-banking	0848 852 580
Fax	031 666 60 40
Courriel	bcbe@bcbe.ch
Internet	www.bcbe.ch

## ZONE D'ACTIVITÉS NORD

### Jura bernois

<b>1 Corgémont</b>	<b>032 489 25 15</b>
Responsable: Frédéric Weingart	
<b>2 Malleray</b>	<b>032 492 18 10</b>
Responsable: Denis Roth	
<b>3 Moutier</b>	<b>032 494 62 00</b>
Responsable: Pascal Ribaut	
<b>4 St-Imier</b>	<b>032 942 34 23</b>
Responsable: Frédéric Weingart	
<b>5 Tavannes</b>	<b>032 481 23 40</b>
Responsable: Norbert Schneider	
<b>6 Tramelan</b>	<b>032 486 88 10</b>
Responsable: Antoine Haenni	

### Bienne

<b>7 Biel/Bienne</b>	<b>032 327 47 47</b>
Responsable: Marcel Oertle	
<b>8 La Neuveville</b>	<b>032 752 35 23</b>
Responsable: Philippe Seuret	

### Lyss

<b>9 Aarberg</b>	<b>032 392 42 14</b>
Responsable: Dominique Kurz	
<b>10 Anet</b>	<b>032 313 77 20</b>
Responsable: Kurt Wandfluh	
<b>11 Lyss</b>	<b>032 387 85 11</b>
Responsable: Verena Probst	
<b>12 Rapperswil</b>	<b>031 879 12 22</b>
Responsable: Verena Probst	

### Soleure

<b>13 Granges</b>	<b>032 653 44 70</b>
Responsable: Max Neuwandner	
<b>14 Hägendorf</b>	<b>062 216 93 88</b>
Responsable: Tanja Moser	
<b>15 Longeau</b>	<b>032 653 84 50</b>
Responsable: Jonas Oliver Affolter	
<b>16 Oensingen</b>	<b>062 916 27 10</b>
Responsable: Ursula von Burg	
<b>17 Soleure</b>	<b>032 626 31 40</b>
Responsable: Andreas Jordan	

## ZONE D'ACTIVITÉS CENTRE

### Berne-Nord

<b>18 Bolligen</b>	<b>031 918 45 50</b>
Responsable: Christian Balmer	
<b>19 Berne-Breitenrain</b>	<b>031 348 45 00</b>
Responsable: Bettina Campbell	
<b>20 Ittigen</b>	<b>031 918 45 60</b>
Responsable: Marcel Zürcher	
<b>21 Jegenstorf</b>	<b>031 760 49 50</b>
Responsable: Cornelia Muster	
<b>22 Ostermundigen</b>	<b>031 939 46 60</b>
Responsable: Daniel Zwyzgart	
<b>23 Zollikofen</b>	<b>031 914 46 50</b>
Responsable: Daniel Hirzel	

### Berne-Est

<b>24 Grosshöchstetten</b>	<b>031 711 24 25</b>
Responsable: Christian Durtschi	
<b>25 Konolfingen</b>	<b>031 791 02 47</b>
Responsable: Monika Gerber	
<b>26 Münsingen</b>	<b>031 722 46 00</b>
Responsable: Jürg Wermuth	
<b>27 Muri près Berne</b>	<b>031 954 46 10</b>
Responsable: Stefan Zeller	
<b>28 Worb</b>	<b>031 832 46 40</b>
Responsable: Rudolf Steiner	

### Berne Centre-ville

<b>29 Berne-Vieille ville</b>	<b>031 318 49 10</b>
Responsable: Nelly Zürcher	
<b>30 Berne-Place Fédérale</b>	<b>031 666 11 11</b>
Responsable: Andres Beyeler	

### Berne-Sud

<b>31 Belp</b>	<b>031 812 45 40</b>
Responsable: Daniel Buntschu	
<b>32 Berne-Bümpliz</b>	<b>031 994 45 30</b>
Responsable: Marc Herren	
<b>33 Berne-Eigerplatz*</b>	<b>031 376 45 10</b>
Responsable: Franziska Schaer	
<b>34 Köniz</b>	<b>031 974 45 70</b>
Responsable: Roland Stalder	
<b>35 Laupen</b>	<b>031 748 45 90</b>
Responsable: Claudia Delaquis	
<b>36 Schwarzenburg</b>	<b>031 732 46 20</b>
Responsable: Florian Bachofner	
<b>37 Wabern</b>	<b>031 964 46 30</b>
Responsable: Sybille Roggli	

### Emmental

<b>38 Berthoud</b>	<b>034 428 41 11</b>
Responsable: Adrian Muster	
<b>39 Kirchberg-Alchenflüh</b>	<b>034 445 58 11</b>
Responsable: Stefan Sempach	
<b>40 Langnau/Emmental</b>	<b>034 408 30 30</b>
Responsable: Christian Röthlisberger	
<b>41 Sumiswald</b>	<b>034 431 51 35</b>
Responsable: Beat Lanz	
<b>42 Utzenstorf</b>	<b>032 665 46 44</b>
Responsable: Marco Schneider	
<b>43 Zolbrück</b>	<b>034 496 81 08</b>
Responsable: Hanspeter Widmer	

### Haute-Argovie

<b>44 Herzogenbuchsee</b>	<b>062 956 65 11</b>
Responsable: Pascal Bringold	
<b>45 Huttwil</b>	<b>062 959 92 50</b>
Responsable: Martin Heiniger	
<b>46 Langenthal</b>	<b>062 916 25 25</b>
Responsable: Thomas Witschi	
<b>47 Niederbipp</b>	<b>032 633 23 44</b>
Responsable: Pascal Bringold	
<b>48 Roggwil</b>	<b>062 929 28 88</b>
Responsable: Franziska Käser	

## ZONE D'ACTIVITÉS SUD

### Interlaken

<b>49 Brienz</b>	<b>033 951 20 53</b>
Responsable: Rudolf von Bergen	
<b>50 Grindelwald</b>	<b>033 854 13 31</b>
Responsable: Niklaus Rubi	
<b>51 Interlaken</b>	<b>033 826 61 31</b>
Responsable: Alfred Braunagel	
<b>52 Meiringen</b>	<b>033 971 36 16</b>
Responsable: Marc Zumbrunn	
<b>53 Unterseen</b>	<b>033 823 71 60</b>
Responsable: Rudolf Grütter	
<b>54 Wengen</b>	<b>033 855 12 18</b>
Responsable: Daniel Werlen	

### Spiez

<b>55 Adelboden</b>	<b>033 673 71 71</b>
Responsable: Beat Fuhrer	
<b>56 Frutigen</b>	<b>033 672 77 10</b>
Responsable: Beat Fuhrer	
<b>57 Gstaad</b>	<b>033 748 74 44</b>
Responsable: Oliver Waser	
<b>58 Kandersteg</b>	<b>033 675 15 48</b>
Responsable: Bruno Jost	
<b>59 Lenk / Simmental</b>	<b>033 733 18 14</b>
Responsable: Alexandre Bezzu	
<b>60 Schönried</b>	<b>033 744 52 11</b>
Responsable: Peter Plüss	
<b>61 Spiez</b>	<b>033 655 55 55</b>
Responsable: Hans Leuthold	

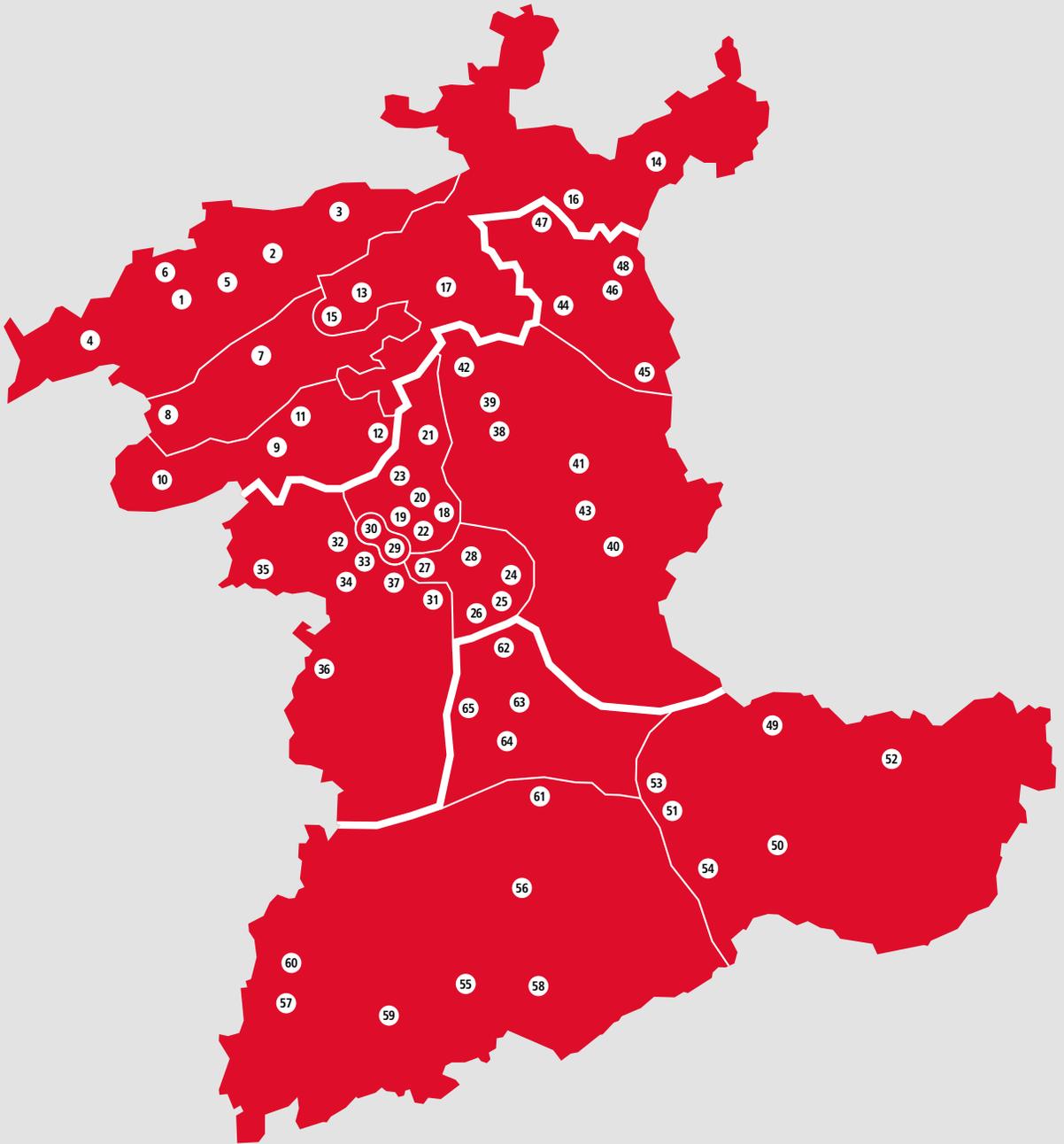
### Thoune

<b>62 Oberdiessbach</b>	<b>033 227 19 40</b>
Responsable: Alexandra Arn	
<b>63 Steffisburg</b>	<b>033 437 54 12</b>
Responsable: Niklaus Luginbühl	
<b>64 Thoune-Bahnhofstrasse</b>	<b>033 227 11 11</b>
Responsable: Hanspeter Bigler	
<b>65 Uetendorf</b>	<b>033 227 19 60</b>
Responsable: Roger Schenk	

## AUTRES DISTRIBUTEURS DE BILLETS DE LA BCBE

- Berne-Bubenbergrasse, Bubenbergrasse 17
- Berne-Hôpital de l'Île, Freiburgstrasse 8
- Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- Hasliberg Wasserwendi, Twing
- Ittigen, Autobahnraststätte A1 Grauholz
- Langenthal Bahnhof, Eisenbahnstrasse
- Mürren, Station Schilthornbahn
- Nidau, Hauptstrasse 46
- Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- Reconvilier, Grand-Rue 21
- Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- Thoune, Marktstrasse 12
- Thoune-Sud, Thalackerstrasse 62

\* jusqu'à fin juin 2017



## La BCBE en bref



**1214**

collaborateurs employés  
à la BCBE



**Aa1**

la note attribuée par  
**Moody's** à la BCBE



**51,5 %**

des actions en main  
du **canton de Berne**



**129,4**

millions de francs de **bénéfice**  
pour l'exercice



**94,2**

millions de francs de **free cash-flow**  
pour l'exercice



**19,8 %**

de **ratio de fonds**  
**propres globaux**



**28 405**

millions de francs constituant  
la **somme du bilan**



**57,8**

millions de francs de **dividende**  
distribués pour l'exercice



**60 000**

**actionnaires** détenant  
des actions BCBE

**« L'avenir appartient à ceux  
qui croient à la beauté  
de leurs rêves. »**

Eleanor Roosevelt